



Les conflits liés à la transhumance
transfrontalière entre le Niger,
le Burkina Faso et le Bénin

Konflikte im Zusammenhang mit
grenzübergreifender Transhumanz in
Niger, Burkina Faso und Benin

Konflikte im Zusammenhang mit grenzüberschreitender Transhumanz in Niger, Burkina Faso und Benin

Impressum

Herausgeber

Deutscher Entwicklungsdienst (DED)

Fachreferat für Ländliche Entwicklung, Wasserwirtschaft und Ressourcennutzung

Text

Günter Schönegg

Philippe Martel

In Zusammenarbeit mit

Balla Sano

Salifou Noufou

Bilder

Philippe Martel

Layout

Miriam Zeh

Druck: **DED**

Oktober 2006

Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin

Mention d'impressum

Gérant

Service Allemand de Développement (DED)

Division Développement Rural, Gestion des Eaux et des Ressources Naturelles

Texte

Günter Schöneegg

Philippe Martel

Avec la collaboration de

Balla Sano

Salifou Noufou

Photos

Philippe Martel

Maquette

Miriam Zeh

Impression DED

Octobre 2006

Einleitung	6
Teil 1: Der Kontext	10
1. Die grenzüberschreitende Transhumanz	10
1.1. Viehzucht in Westafrika	10
1.2. Funktionen der Transhumanz	12
1.3. Wer transhumiert?	16
1.4. Wie funktioniert die Transhumanz?	18
1.5. Transhumanz als Quelle von Konflikten	20
1.6. Die grenzüberschreitende Transhumanz	20
1.7. Konflikte im Zusammenhang mit grenzüberschreitender Transhumanz	22
2. Der institutionelle Hintergrund	24
2.1. Ressourcenmanagement, Landrecht und Viehzucht	24
2.1.1. Situation in Niger	26
2.1.2. Situation in Burkina Faso	28
2.1.3. Situation in Benin	32
2.2. Der institutionelle Kontext der Transhumanz	36
2.2.1. Niger	36
2.2.2. Burkina Faso	36
2.2.3. Benin	38
2.3. Internationaler Rahmen	38
Teil 2: Konfliktanalyse	42
2.1. Definition	42
2.2. Die Konfliktsituation in der untersuchten Region	42
3. Einige Konfliktfälle, die uns vorgestellt wurden	44
3.1. Park W: Konflikt zwischen Förstern und Viehzüchtern	44
3.2. Die Pufferzone von Tamou und das Problem Hainoma	44
3.3. Karimama	46
3.4. Die Konflikte südlich des Park W	46
3.5. Diagorou – Yagga	48
3.6. Der Versuch, eine Pastoralzone bei Pama einzugrenzen	48
3.7. Die Dramen von Passé/Gaya und Boboye (Niger)	50
4. Analyse der Konflikte	52
4.1. Akteursanalyse	54
4.1.1. Fremde (ausländische) Transhumanten	54
4.1.2. Einheimische Viehzüchter	56
4.1.3. Sesshafte Ackerbauern	56
4.1.4. Die Uniformträger (Förster, Gendarmen, Zöllner)	58
4.1.5. Die Kommunen (Bürgermeister und Gemeinderäte)	58
4.1.6. Die Regierungen	60
4.1.7. Die Viehzüchtervereine	60
4.1.8. Die Entwicklungspartner (nationale und internationale)	60
4.2. Hintergründe – worum es den Akteuren geht	62
4.3. Konfliktursachen	64
5. Konfliktdynamik	66
5.1. Konflikteskalation nach Friedrich Glasl:	66
5.2. Konsequenzen und Risiken	66
6. Was kann getan werden?	68
7. Wer interveniert bereits, wer macht was?	70
Annex	72

Introduction :	7
1ère partie : Le contexte	11
1. La Transhumance transfrontalière (TTF)	11
1.1. L'élevage en Afrique de l'ouest	11
1.2. Les Fonctions de la transhumance	13
1.3. Qui transhume ?	17
1.4. Fonctionnement de la transhumance	19
1.5. La transhumance source de conflit	21
1.6. La transhumance transfrontalière	21
1.7. Les conflits liés à la TTF	23
2. Les scènes institutionnelles de la transhumance	25
2.1. GRN, foncier, pastoralisme et décentralisation	25
2.1.1. Situation au Niger	27
2.1.2. Situation au Burkina	29
2.1.3. Situation au Bénin	33
2.2. L'environnement institutionnel de la transhumance	37
2.2.1. Niger	37
2.2.2. Burkina Faso	37
2.2.3. Bénin	39
2.3. Le cadre international	39
2ème partie : Analyse des conflits	43
2.1. Définition	43
2.2. La situation des conflits dans la région	43
3. Quelques conflits observés	45
3.1. Eleveurs et forestiers dans le parc W	45
3.2. La zone tampon de Tamou	45
3.3. Karimama	47
3.4. Les conflits au sud des parcs	47
3.5. Diagorou - Yagga	49
3.6. Une tentative de délimitation d'un foncier pastoral à Pama	49
3.7. Les drames de Passé et du Boboye	51
4. Relecture des conflits	53
4.1. Les Acteurs	55
4.1.1. Les éleveurs allochtones ou les transhumants transfrontaliers	55
4.1.2. Eleveurs autochtones (en général des agro pasteurs Peulh)	57
4.1.3. Agriculteur et agro pasteur sédentaire	57
4.1.4. Les « Uniformes » (agents du parc, gendarmes, douanes, ...)	59
4.1.5. Les communes (et leur conseiller)	59
4.1.6. Les gouvernements (et plus particulièrement les ministères de l'agriculture et de l'élevage)	61
4.1.7. Les associations pastorales	61
4.1.8. Les partenaires au développement (nationaux et internationaux)	61
4.2. Les principaux enjeux des conflits	63
4.3. Causes	65
5. L'évolution des conflits	67
5.1. Escalade d'un conflit selon F. Glasl	67
5.2. Conséquence des conflits et risques	67
6. Les points d'actions possibles	69
7. Qui intervient, qui fait quoi?	71
Annex	72

Einleitung

Konflikte im Zusammenhang mit grenzüberschreitender Transhumanz zwischen dem Niger, Burkina Faso und Benin

Der Titel verweist uns auf drei Sachverhalte,

- Konflikte im Zusammenhang mit
- einer Aktivität (grenzüberschreitende Viehzucht)
- in den drei Ländern Niger, Burkina Faso und Benin

Konflikte: Ein Konflikt beginnt dann, wenn eine Person das Gefühl bekommt, wegen einer anderen Person etwas zu verlieren. Konflikte sind allgegenwärtig. Sie können verschiedene Niveaus erreichen, angefangen von einfachen Spannungen bis zum totalen Krieg.

Grenzüberschreitende Transhumanz: Es handelt sich um saisonale Wanderbewegungen von Viehherden und ihren Hirten auf der Suche nach Wasser und Weide. Diese Wanderbewegungen führen sie auf die Weideflächen verschiedener Länder.

Niger, Burkina Faso und Benin: Um diese drei Länder geht es in diesem Gutachten. Die grenzüberschreitende Transhumanz in diesen Ländern betrifft einen sehr begrenzten Raum: das Grenzgebiet zwischen dem Südwesten des Niger, dem Osten von Burkina Faso und dem Norden von Benin. Diese Regionen bilden die Peripherie des Nationalparkkomplexes Park W, Arly und Pendjari. Die Wälder in diesen Regionen wurden in der Vergangenheit von den Viehzüchtern als Weiden genutzt.



Ziel der Studie:¹

Darstellung des Kontextes der grenzüberschreitenden Transhumanz, der verschiedenen Konflikte, die dadurch entstehen sowie der Vorschläge, welchen Beitrag der DED/ZFD zur länderübergreifenden Bearbeitung von Ressourcenkonflikten in den drei Ländern leisten könnte.

Methodisches Vorgehen²

Die Equipe, zusammengesetzt aus Günter Schönegg und Philippe Martel, wurde im Niger von Salifou Noufou, Jurist und Trainer in gewaltfreier Konfliktbearbeitung, und in Burkina Faso von Bala Sanou, freier Berater, unterstützt. Sie hat 6 Wochen lang die drei Länder bereist und über 100 Interviews geführt. Sie hat versucht, alle von der Problematik betroffenen Akteursgruppen zu treffen: Ackerbauern, Viehzüchter, Produktionsvereinigungen, Nichtregierungsorganisationen, Bürgermeister, Förster, Ministerien ...³ Bei diesen Interviews hat die Equipe versucht herauszufinden, wie jede Gruppe die Problematik wahrnimmt und einschätzt und welche Lösungswege vorgeschlagen werden.

Danksagung

Besonderer Dank für die Initiierung, Vorbereitung und Begleitung dieser Studie gilt Patrick Sauter, Koordinator für Ländliche Entwicklung im DED Niger. Ihm sind auch die meisten Photos zu verdanken.

¹ Siehe Terme de Reference im Anhang

² Die detaillierte Beschreibung der Methodologie findet sich im Anhang

³ Siehe Liste der Gesprächspartner im Anhang

Introduction :

« Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, Le Burkina Faso et le Bénin »

Ce titre comporte 3 grands groupes de mots : des faits (les conflits) attachés à une activité (la transhumance transfrontalière) et des lieux. Nous souhaitons rapidement définir ces groupes de mots.

Les conflits: Un conflit commence quand une personne au moins à le sentiment qu'elle perd quelque chose à cause d'une autre personne. Définit de cette façon, les conflits sont permanent autour de nous. Ils peuvent atteindre des niveaux très variables jusqu'à atteindre des cas extrêmes de guerre totale.

La transhumance transfrontalière: Il s'agit d'un déplacement saisonnier des troupeaux et de leurs bergers, à la recherche d'eau et de pâturages, et qui les emmènent à utiliser l'espace pastoral de plusieurs pays.

Le Niger, le Burkina et le Bénin: Se sont les trois pays sur lesquels s'est portée notre étude. En fait dans chacun de ces pays nous nous sommes concentré sur la périphérie des parcs du complexe WAP (parc du W, de l'Arly et de la Pendjari). Nous n'avons donc observé qu'une petite partie de ces trois pays. Mais les mouvements des troupeaux autour du complexe WAP sont aussi concernés par le Nigeria et le Togo. Il n'était pas dans notre mandat de nous y rendre.

Objectif de la mission⁴

Demandée par le DED cette mission avait pour objectif de proposer un aperçu du contexte de la transhumance transfrontalière et des différents conflits qui l'entravent puis de proposer un ou des schémas d'actions possibles en vue de sécuriser cette transhumance.

Méthodologie⁵

La mission, sur le terrain, s'est étalée sur 6 semaines. Elle a été effectuée par Günter Scheonegg (expérience dans la gestion des conflits) et Philippe Martel (expérience en pastoralisme). Cette équipe a été renforcée au Niger par Salifou Nouhou (juriste) et par Bala Sanou au Burkina (spécialiste foncier).

L'équipe a cherché à rencontrer les principaux acteurs concernés par ces conflits dans les trois pays. Ceci s'est fait à travers une centaine d'entretien, généralement d'une durée de 1 à 3 heures, ou à travers des réunions de groupes d'acteurs. Les acteurs rencontrés sont aussi bien des agriculteurs et des éleveurs que des directeurs de cabinet ministériel, des chercheurs, des responsables d'associations locales, des maires, ... Au cours de ces entretiens il a toujours été cherché leur perception sur la TTF et les conflits qu'elle provoque.

La mission a effectué une boucle allant du Niger au Burkina Faso puis au Bénin avant de revenir sur le Niger. Les deux tiers du temps se sont passés dans les campements, les villages ou dans les villes secondaires⁶.

Remerciements

Patrick Sauter, coordinateur « développement rural » du DED Niger, mérite des remerciements particuliers pour l'initiation, préparation et l'appui à l'étude. De plus, il a contribué la majorité des photos.

⁴ Voir Termes de référence complets en annexe1.

⁵ Une méthodologie plus détaillée est proposée en annexe 2

⁶ Voir itinéraire et liste des entretiens en annexe 4

Der Nationalparkkomplex W, Arly, Pendjari (WAP)

Der Parkkomplex WAP besteht aus drei Nationalparks im Grenzdreieck der drei Länder, der Park W, der Arly-Nationalpark und der Pendjari. Er wurde durch einen Erlass aus dem Jahr 1937 als Schutzgebiet ausgewiesen. Er hat in den drei Ländern zusammen eine Größe von 10300 km² und ist eingebettet in einen größeren Komplex geschützter Gebiete. Dazu gehören die Nationalparks Arly im Westen und der Pendjari im Süden. In den 60er Jahren kamen Reservate von Tamou und von Dosso (im Norden des W im Niger) und mehrere geschützte Jagdreservate in Burkina Faso dazu. Insgesamt besteht dieser Komplex aus über 3,2 Millionen Hektar geschützter Flächen, mit ca. 20 verschiedenen Schutzgebieten, deren genaue Statuten sich unterscheiden. Auf dem Satellitenbild sieht man die Schutzgebiete in gelb.

Die Reservate befinden sich an einer Klimagrenze. Im Norden gibt es ca. 600 mm Niederschläge im Jahr, im Süden über 1000 mm. Im Reservat von Tamou befindet man sich im Sahel, im Süden in den Hügeln des Attakora in der Sudanzone.

Das Hauptziel dieser Nationalparks ist es, die Fauna und Flora zu schützen. Es handelt sich um Gebiete, die traditionellerweise dünn besiedelt und ökologisch reichhaltig sind. Der Nationalpark ist heute das größte geschützte Gebiet in Westafrika. Er wurde von der UNESCO als Weltkulturerbe eingestuft und enthält zahlreiche geschützte Arten, z.B. Geparden und Flusskühe. Darüber hinaus werden Wege gesucht, die Region mit ihrem ökologischen Potential in Wert zu setzen. Man denkt hier vor allem an Jagd und an Tourismus.⁷ In den letzten Jahren wurden große Anstrengungen unternommen, dieses Potential zu entwickeln. Seit dem Jahr 2000 werden die Bemühungen der drei Staaten, die Parks zu schützen und zu entwickeln, von der Europäischen Union unterstützt: das ECOPAS-Projekt.

Viehzucht ist im gesamten WAP-Komplex verboten. In der Realität stellt die massive Präsenz von Haustieren (Rinder, Schafe, Ziegen, etc.) eines der größten Probleme für die Förster dar. Der Park wird regelmäßig als Rinderpark bezeichnet. Im Jahr 2001 wurden 100.000 Rinder im Park W gezählt. Repressive Maßnahmen in den folgenden Jahren haben es ermöglicht, diese Zahl im Jahr 2003 auf 20.000 und im Jahr 2005 auf 3.000 zu senken.



⁷ ECOPAS, Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière W, Mai 2005

Le complexe WAP et de sa périphérie

« Le Parc régional W est constitué de trois parcs nationaux, situés à la jonction des trois Etats, Bénin, Burkina Faso et Niger. L'arrêté portant création de la Réserve du « Parc National du W » est signé le 13 novembre 1937. A cet ensemble déjà considérable sont venues s'adjoindre d'autres aires protégées voisines, telles que le Parc de la Pendjari au sud et l'Arly à l'ouest (*Complexe écologique WAP – Parcs W, Arly et Pendjari*). Au cours des années 60, la délimitation définitive du parc est réalisée et en périphérie interviennent alors deux nouveaux classements de réserves dans la zone périphérique, la réserve totale de faune de Tamou au nord, la réserve partielle de Dosso à l'est, ainsi que plusieurs zones cynégétiques et forêts classées. »⁸ Au total c'est un ensemble de plus de 3,2 millions d'hectares de terres classées et protégées, sur 3 états distincts, dans une vingtaine de réserves aux statuts différents.

Ces réserves se situent sur une frontière climatique. La pluviométrie s'étale du nord au sud de 600 mm à 1.000 mm par an. Cette amplitude augmente encore si on l'élargit aux zones périphériques. On a alors un doublement de la pluviométrie avec au nord de Tamou (Niger) un système sahélien et au sud de la chaîne de l'Attakora un système soudanien.

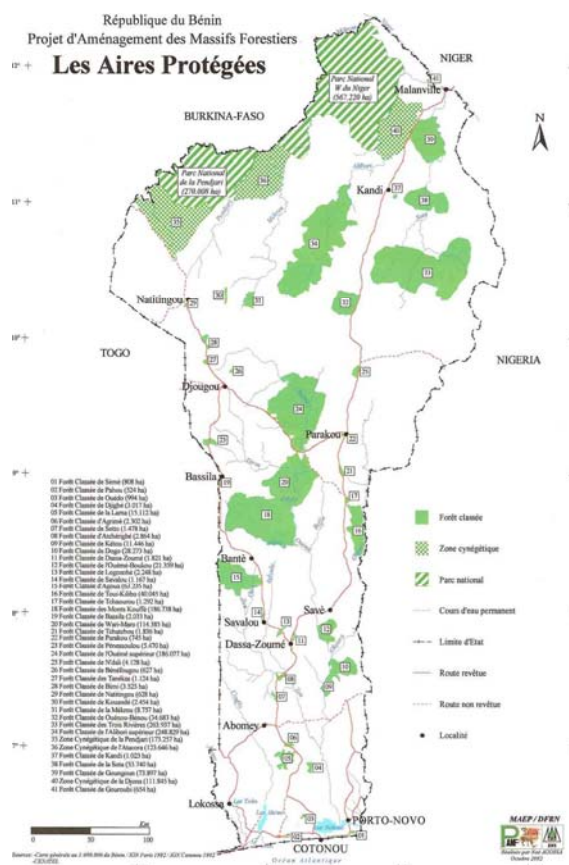
Ces variations climatiques entraînent de fortes variations de végétation ainsi que des possibilités agricoles et pastorales.

L'objectif premier de ces parcs est de préserver la flore et la faune sauvage de ces zones historiquement peu peuplées et écologiquement riches. Le complexe du WAP est ainsi la plus grande et la plus riche zone protégée de l'Afrique de l'Ouest. Elle est classée au patrimoine mondial de l'Unesco et recèle quelques espèces rares comme le guépard, le lamantin, ... Au-delà de la simple protection de ce patrimoine naturel, des stratégies de valorisation de cette ressource sont recherchées. Elles passent essentiellement par le tourisme et par la chasse. De gros efforts sont actuellement déployés pour développer ces potentiels. Depuis 2000 avec le concours de l'union européenne les trois états ont mis en place un projet de préservation et de développement de ces réserves : ECOPAS



⁸ in ECOPAS ; « Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière W ; mai 2005 »

Malgré l'interdiction de la pratique de l'élevage sur l'ensemble de ces réserves, un des grands problèmes des agents forestier est la présence massive d'animaux domestiques. Ainsi le parc W/bénin est régulièrement traité de « parc à bœuf » en raison des 100 000 bovins estimés en 2001. Les mesures répressives « fortes » ont fait baisser ce chiffre à 20 000 en 2003 et à environ 3 000 en 2005.⁹



Les forêts classées au Bénin
Die Staatswälder in Benin

⁹ Alexandra Eigenheer, SNV « photographie du parc W/Bénin » EIER, EPFL, mars 2005

1ère partie : Le contexte

1. La Transhumance transfrontalière (TTF)

1.1. L'élevage en Afrique de l'ouest

Parler d'élevage en Afrique de l'ouest c'est parler de poule, de pintade, de mouton d'embouche et même, plus récemment d'aulacode (ou agouti). Mais en fait dans la majorité des cas quand on parle d'élevage en Afrique de l'ouest c'est aux troupeaux de petits et grands ruminants qu'il est fait allusion : chèvre, mouton, vache, chameau.

Le plus souvent il s'agit d'un élevage mobile qui se déplace à la quête de l'eau et des meilleurs pâturages du moment ou d'autres éléments indispensables à la production, la santé et la reproduction du troupeau (terre salée, etc.).

Ces déplacements se font parfois sur de petits trajets. Dans les zones agricoles et en saison sèche, les animaux sont souvent lâchés pendant la journée, se déplacent à leur guise sur le terroir et reviennent le soir à la maison ou au campement. D'autres déplacements se font tout au long de l'année sur plusieurs centaines de kilomètres.

Ainsi les chameaux de la région de Timia dans l'Air au Niger¹¹, partent en octobre, novembre pour traverser le Ténéré, chercher le sel de Bilma puis redescendent vers le pays Haoussa au sud. Ils peuvent ainsi parcourir un trajet de plus de 2000 km tout au long de l'année auquel il faudra ajouter tous les déplacements que les animaux effectuent quotidiennement entre le point d'eau et les lieux de pâture.

Souvent les éleveurs d'une région partent à un moment de l'année, estimant que les pâturages qui restent sont insuffisants pour leurs animaux et qu'ils peuvent trouver mieux ailleurs, en général au sud. Dès leur départ d'autres éleveurs venant d'ailleurs (en général du nord) arrivent pour exploiter ces pâturages délaissés parce qu'ils les considèrent meilleurs que ceux qu'ils ont eux même laissés au nord. Un effet de domino se met alors en place (voir schéma ci-dessous) pour valoriser les différences qualitatives d'une zone à l'autre, les différences de système d'élevage, ou les différences de cheptel (les chèvres et les chameaux ne consomment pas le même type de pâturage que les vaches et les moutons).



¹¹ SPITTLER Gerd; 1993 ; « Les touaregs face aux sécheresses et aux famines; Les Kel Ewey de l'Air (Niger) » ; Karthala Paris, 420p

Handarbeit und Bodenbearbeitung, z.B. zur Futtermittelproduktion, sind selten. Es handelt sich also um eine extensive Form von Viehzucht. Der wirtschaftliche Zugewinn pro Tier ist in Folge dessen häufig sehr gering (geringe Fortpflanzungsrate, langsames Wachstum der Tiere, niedrige Milchproduktion).

Dieses Viehzuchtssystem basiert auf einem Gleichgewicht von drei Faktoren: dem Tier, dem Mensch und den natürlichen Ressourcen. Entlang der Produktionszyklen (während eines Jahres und während des Lebens eines Viehzüchters) versucht der Viehzüchter, die Größe und die Produktion seiner Herde den Bedürfnissen seiner Familie (Nahrungsmittel, soziale Anerkennung) und den verfügbaren Ressourcen (Weide und Wasser) anzupassen. Um die Entscheidungen eines Viehzüchters zu verstehen, muss man also das Zusammenspiel dieser drei Faktoren in ihrer Komplexität und Interaktion analysieren.

Auch wenn ein großer Teil der Wanderbewegungen auf Gewohnheiten und Traditionen basiert, so haben doch die Entwicklungen des 20. Jahrhunderts wichtige Veränderungen in der Viehzucht hervorgerufen. Angesichts der Tatsache, dass sich die Bevölkerungszahl innerhalb eines Jahrhunderts verzehnfacht hat und große politische Umwälzungen stattgefunden haben, haben sich die Wanderbewegungen angepasst und wurden z.T. mit Intensivierungstechniken kombiniert (Heuproduktion, Kauf von Viehfutter, Mast, Sesshaftwerdung der Viehzüchter, Festsetzung eines Teils der Herde etc.).

Trotz dieser Weiterentwicklung der Produktionssysteme bleibt jedoch ein Großteil der Viehzucht in Westafrika extensiv und mobil. Nach Angaben des Viehzuchtministeriums in Burkina Faso, dem Land, das am meisten in die Modernisierung der Viehzucht investiert hat, transhumieren hier nach wie vor 80% der Herden.¹²

1.2. Funktionen der Transhumanz

„Die Transhumanz ist eine Organisationsweise der Viehzucht, die charakterisiert ist durch jährliche Viehwanderungen nach präzisen Routen und Kalendern. [...] Sie erlaubt es, Weideressourcen, die weit auseinander liegen, nach und nach zu nutzen.“¹³

Transhumanz ist also charakterisiert durch ihren saisonalen Zyklus und relativ festgelegte Routen. Vom Nomadismus unterscheidet sich die Transhumanz dadurch, dass der Nomade permanent wandert, ohne einen festen Bezugspunkt zu kennen, während die Transhumanz eine Pendelbewegung zwischen einem festen Herkunftsort des Viehzüchters (*terroir d'attache*) und einem Zielort darstellt.

Im Normalfall wiederholt sich die Transhumanz jährlich. Sie beginnt am Herkunftsort des Viehzüchters und auch der Zielort ist in der Regel derselbe. Im Sahel kann dieser allerdings als Folge variierender Niederschläge und in der Folge damit unterschiedlicher Weidequalitäten auch variieren und dadurch verschiedene Wanderrouen hervorrufen.

Ein und dieselbe Gruppe kann im Laufe des Jahres mehrere Transhumanzwanderungen durchführen. Im Benin spricht man daher von der kleinen Transhumanz (während der Ernten) und von der großen Transhumanz (während der Trockenzeit).

Die Transhumanz ist ein mobiles und extensives Viehzuchtssystem. Die Tiere werden zu jeder Saison zu den besten Weideflächen gebracht. Dabei geht es nicht nur um die Menge der zur Verfügung stehenden Weiden. Qualitative Kriterien (mehr oder weniger grün, mehr oder weniger holzig, mehr oder weniger Saaten, ihre Zugänglichkeit in den verschiedenen Perioden des Jahres, ihre Vielfalt, etc.) sind wichtige Entscheidungsfaktoren für Ort und Zeitpunkt einer Transhumanz.



¹² Protokoll des Treffens des Viehzuchtministeriums (MRA) und seiner finanziellen und technischen Partner zur Ausarbeitung eines Plans zur Unterstützung der Viehzucht (PAPISE), 10. Februar 2005

¹³ „Transhumance“, Encyclopédie Microsoft Encarta 98. 1993 – 1997 Microsoft Corporation.

Dans la quasi totalité des cas, cette mobilité de l'élevage se fait à la quête de pâturage naturel, qui ont poussé sans aucune intervention humaine. On exploite avec le moins de main d'œuvre possible le pâturage existant. Le système d'élevage est donc extensif et le rendement à la tête de bétail le plus faible (peu de mise bas, croissance lente des animaux, faible production de lait).

Cet élevage repose sur un équilibre basé sur 3 composantes : l'animal, l'homme, les ressources naturelles. Tout au long du cycle de production (que l'on peut regarder à travers une année, ou une vie de producteur) l'éleveur va chercher à adapter la taille et la production de son troupeau en fonction des besoins alimentaires et sociaux de sa famille, ainsi que des ressources naturelles disponibles et accessibles. Si on veut comprendre les choix qui sont effectués c'est donc ces trois éléments qui doivent être étudiés dans leurs complexités et dans leurs interactions.

Si une grande partie de ces déplacements sont basés sur des coutumes et des traditions, les évolutions du 20^{ème} siècle ont obligés les systèmes à évoluer. Là où la population a parfois été multipliée par 10 en l'espace d'un siècle, là où des changements politiques majeurs se sont produits, les déplacements se sont adaptés et ont même parfois été couplés à des techniques d'intensification de l'élevage (production de fourrage ou achat d'aliments complémentaires, embauche au piquet, fixation d'une partie du troupeau, sédentarisation des éleveurs, ...)

Cependant malgré ces évolutions le système reste majoritairement extensif et mobile. Selon le Ministre des ressources animales du Burkina Faso, la transhumance est le système de référence pour 80% du troupeau burkinabé ¹⁴.

1.2 Les Fonctions de la transhumance

« **La Transhumance** est un mode d'organisation de l'élevage caractérisé par le déplacement annuel du bétail selon un itinéraire et un calendrier précis. [...] Elle permet d'utiliser des ressources en herbe distantes dans l'espace et souvent successives dans le temps ». ¹⁵. Elle s'oppose au nomadisme dans le sens où celui-ci fait référence à un mode de vie sans attache, à une tendance au voyage permanent alors que la transhumance renvoie à un déplacement pendulaire.

La transhumance va généralement se répéter tous les ans, au départ d'un point de référence (le terroir d'attache) vers une zone qui est généralement toujours sensiblement la même au cours des années normales. Cependant compte tenu de la variabilité des précipitations au Sahel, la qualité et la quantité des pâturages

peut fortement varier d'une année à l'autre et donc provoquer des variations d'itinéraires.

Le même groupe peut effectuer plusieurs transhumances au cours de l'année. Au Bénin on parle souvent de la petite transhumance (au moment des récoltes) et de la grande transhumance (pendant la saison sèche).

La transhumance étant un système pastoral mobile et extensif, les animaux se déplacent en chaque saison à la recherche des meilleurs pâturages. La quantité n'est pas le seul critère pour affirmer qu'un pâturage est bon. Sa qualité (plus ou moins vert, plus ou moins ligneux, plus ou moins riche en graine,...), sa diversité, son évolution dans le temps, son accessibilité aux différentes saisons seront autant d'éléments pour que l'éleveur décide des lieux et dates de ces déplacements.

¹⁴ Réunion de concertation entre MRA et partenaires techniques et financiers sur l'élaboration du PAPISE ; 10 février 2005

¹⁵ "Transhumance", *Encyclopédie® Microsoft® Encarta 98*. © 1993-1997 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

Die Transhumanzsysteme variieren von einer Region zu anderen. Es gibt aber ein Schema, das man in ganz Westafrika findet. Der Viehzüchter geht während der Trockenzeit nach Süden, wo die Biomasse bedeutender ist und die Regen sich früher einstellen. Wenn die Regenzeit kommt, wandert er zurück in den Norden. Ziel ist es, zu jeder Zeit die besten Weiden und Wiesen zu finden.

Die Wanderbewegungen werden über soziale Beziehungen beeinflusst. Verwandtschaftsbeziehungen oder andere Privilegien können den Zugang zu einer Weide oder Wasserstelle erleichtern. Konflikte können dazu führen, dass einem Ort ausgewichen wird. Die Zugangsbedingungen können von Saison zu Saison variieren. Landnutzungsrechte spielen hier eine wichtige Rolle. So kann beispielsweise eine Fläche, die während der Regenzeit als Hirsefeld benutzt wird, danach zur Weidefläche werden, um die Ernterückstände zu verwerten. Wenn sie abgeweidet ist, kann sie noch zur Pflöckhaltung im Rahmen eines Düngevertrages verwendet werden.

Die Transhumanz hat aber auch andere wirtschaftliche und soziale Funktionen.¹⁶ Sie bietet Gelegenheit zur Affirmation kulturelle Werte. Sie dient jungen Hirten dazu, soziale Anerkennung und Prestige zu erreichen. Sie ist Anlass für Treffen, Feste und die Schaffung neuer sozialer Beziehungen.

Die Transhumanz erlaubt es, über Marktentwicklungen Informationen einzuholen. Frauen profitieren von den guten Absatzmöglichkeiten für Milch während der Transhumanz. All diese Aspekte spielen eine Rolle bei den Entscheidungen bezüglich der Transhumanz (Strecke, Datum, wer geht mit?) und sie werden unter den Viehzüchtern intensiv diskutiert.

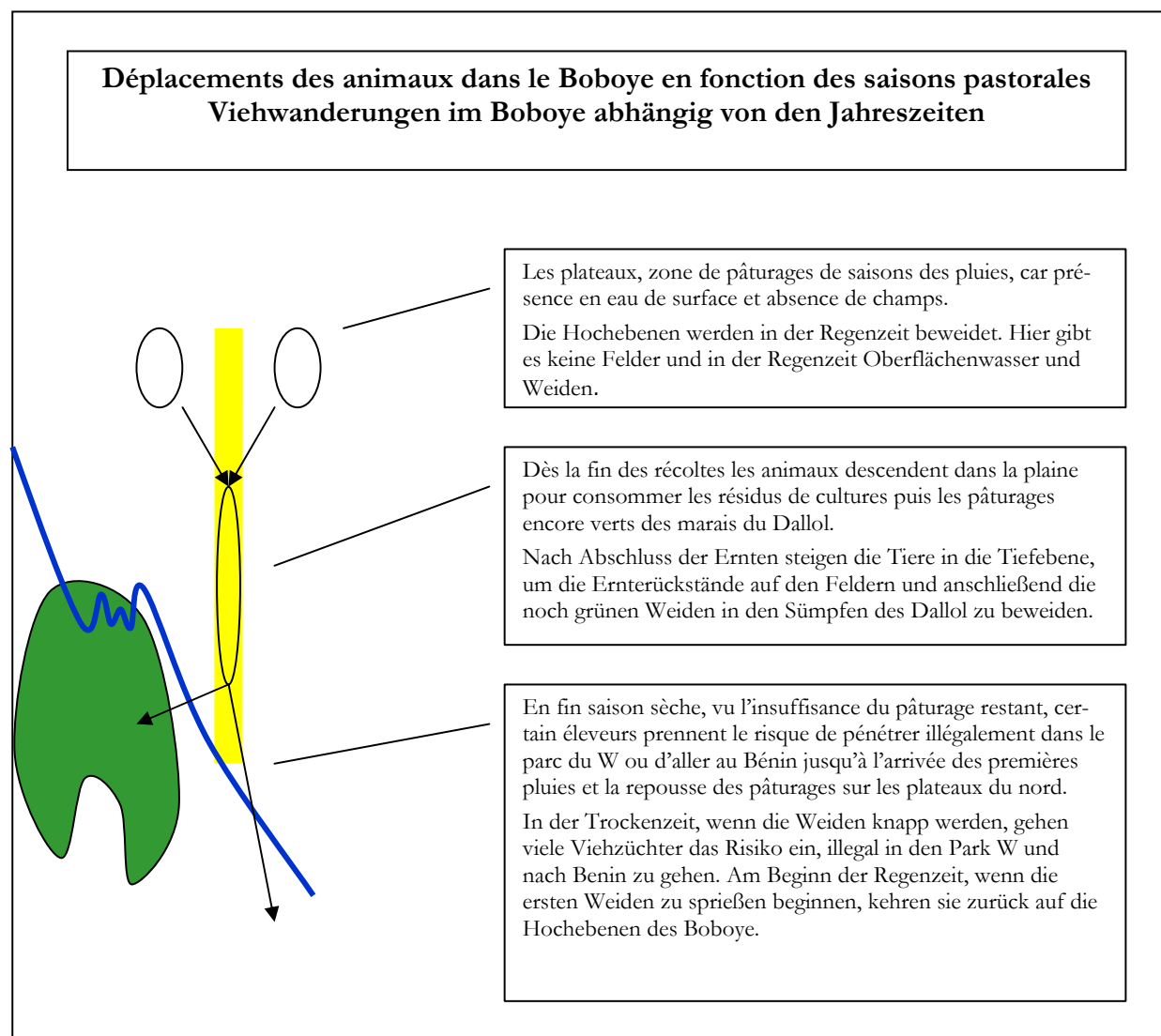


¹⁶

Tilman Welte zeigt sie auf in seinem Artikel „la grande transhumance“ in Bierschenk, T., Le Meur P-Y

Les systèmes mis en place varient énormément d'une région à l'autre. Mais généralement en Afrique de l'Ouest, et de façon très schématique, les éleveurs descendent au sud pendant la saison sèche, là où la biomasse est plus importante et où les premières pluies seront plus précoces raccourcissant ainsi la période de soudure. Ils remontent ensuite vers le Nord où ils passeront la saison des pluies. Ils vont ainsi autant à la recherche de paille (de faible qualité nutritive) qu'à la recherche de verdure (feuilles, repousses des plantes pérennes après le passage du feu). Mais si ces déplacements sont étroitement liés aux pâturages, ils sont aussi influencés par les relations sociales. L'existence de conflits ou de liens privilégiés peut permettre ou interdire l'accès à un point d'eau ou à certaines zones. Ces conditions d'accès peuvent varier en fonction des saisons notamment à cause des droits fonciers et des utilisations multiples des espaces. Ainsi une parcelle privée peut être cultivée en mil pendant 4 mois de l'année, puis devenir un lieu de pacage, pour la consommation des résidus de récolte, avant de devenir le lieu de stabulation nocturne des animaux afin de remplir un « contrat de fumure ».

Mais la transhumance a aussi d'autres raisons économiques et sociologiques¹⁷. Elle est l'occasion de l'affirmation d'une valeur culturelle, et d'une valeur individuelle (le jeune qui revient avec toutes ses bêtes en bonne santé gagne en prestige). Elle est l'occasion de rencontre, de fête et de création de nouveaux liens sociaux. Elle est aussi l'occasion de valorisation économique ponctuelle: la présence de marché ou les termes de l'échange varient sont recherchés ; d'ailleurs les béninois disent « pas de marché sans Peulhs et pas de Peulhs sans marché ». Elle est aussi l'occasion de modification dans la distribution des produits de l'élevage au sein du groupe (les femmes qui partent en transhumance s'accapareront la quasi-totalité du lait produit pendant cette période et pourront bénéficier de revenus plus importants). L'ensemble de ces aspects joue sur les décisions de partir en transhumance et sur les itinéraires qui seront choisis. La date de départ et le lieu de destination sont âprement discutés au sein du groupe et ce parce que « *Le choix de destination ne dépend pas seulement des conditions naturelles mais aussi d'intérêts sociaux, d'obligation politique et d'avantages économiques* ».



Tilman Welte le montre dans son article « la grande transhumance » in Bierschenk T., Le Meur P-Y,

¹⁷ Idem

1.3. Wer geht auf Transhumanz?

In Westafrika wird die Viehzucht in der Regel ethnischen Gruppen zugeordnet. Vor allem die Peulh und die Tuareg, aber auch die Toubou haben eine Tradition als Viehzüchterethnien. Auch die anderen Ethnien betreiben Viehzucht, geben ihre Tiere aber bis heute häufig den Peulh zum Hüten.

Andererseits haben heute auch Peulh und Tuareg ihre Hirsefelder, viele Tuareg haben sich ferner auf Gartenbau spezialisiert. Es besteht die Gefahr, dass sozioprofessionelle Bezeichnungen und Ethnien vermischt werden. In einem Kontext, in dem die Kategorie Ethnie offiziell bekämpft wird (oder wurde), wird häufig von Viehzüchtern und Ackerbauern gesprochen, wobei Ethnien impliziert werden.

Historische Faktoren

- In der Geschichte gab es immer wieder kriegerische Konfrontationen zwischen den verschiedenen Völkern in Westafrika. Das 19. Jahrhundert war geprägt von den Konflikten in Zusammenhang mit dem Peulh- Königreich von Ousman Dan Fodio. Dieses regionale Reich hat zwischen Dori und Kano zahlreiche blutige Auseinandersetzungen zwischen Peulh und den sesshaften Gruppen (Haussa, Songhai, Mossi, etc.) geführt.
- Die Kolonialisierung hat die verschiedenen Ethnien unterschiedlich behandelt. Die „Viehzüchterethnien“ wurden zur Sesshaftwerdung gezwungen, was häufig zu Widerständen geführt hat. Die Unterschiede zwischen Ethnien, die privilegiert wurden, und anderen, die sich benachteiligt fühlten, verschärften sich in der Kolonialzeit. Das verstärkte auch Tendenzen, kulturelle Besonderheiten hervorzuheben und auf Sonderrechten zu bestehen.
- Kulturelle Unterschiede zwischen Ackerbauern- und Viehzüchterethnien bestehen bis heute weiter. So gibt es auch heute noch sehr selten gemischte Ehen.
- In den verschiedenen ethnischen Gruppen gibt es sehr verschiedene kulturelle Konzepte bezüglich des Landrechts. In den meisten Traditionen der Sudan- und Sahelzone gehört das Land dem ersten Ankömmling, dann dem, der gerodet hat (Recht der Axt). Ferner gibt es sekundäre Zugangsrechte über Erbschaft, Verpachtungen und Schenkungen.
- Basierend auf dieser Tradition spielen die Begriffe „autochton“ (einheimisch) und „allochton“ (fremd) eine wichtige Rolle. Für die Landnutzungsrechte sind sie bis heute von zentraler Bedeutung.



- Da die Mitglieder der Viehzüchterethnien sich in der Regel erst relativ spät ansiedelten, haben sie in der Regel nur eingeschränkte Landnutzungsrechte, die sich aus Leihen herleiten. Angesichts der heutigen Knappheit von Land werden diese Rechte immer stärker in Frage gestellt. „Ein Peulh hat kein Land“, diese Aussage kann man in ganz Westafrika hören.
- „Viehzüchter“, die sich am Rande bestehender Siedlungen angesiedelt haben und ebenfalls Ackerbau betreiben aber auch weiter auf Transhumanz gehen, werden als autochthone (einheimische) Viehzüchter betrachtet. So wird zwischen einheimischen und fremden Viehzüchtern differenziert.
- In allen Ethnien gibt es eine Tendenz, ökonomische Aktivitäten zu diversifizieren. Daher betreiben heute Ackerbauern auch Viehzucht und Viehzüchter auch Ackerbau. Allerdings wird das Vieh der Ackerbauerethnien noch häufig den Peulh zur Beaufsichtigung überlassen, vor allem zur Transhumanz.

Eine transhumierende Herde, die von einem Peulh gehütet wird, kann also aus Tieren von unterschiedlichen Besitzern verschiedener ethnischer Zugehörigkeit zusammengesetzt sein.

Daraus wird deutlich, dass ethnische Beschreibungen der aktuellen Situation der Transhumanz die Situation vereinfachen. Alle Tierbesitzer profitieren von der Transhumanz als System der Ressourcennutzung: Peulh, Gourmantsché, Djerma, Haussa, Händler, Politiker, Beamte, etc. Allerdings sind die Hirten der Transhumanz in der von uns untersuchten Region fast immer Peulh.



1.3. Qui transhume ?

Parler de transhumance, c'est parler d'élevage et d'éleveur. Or en Afrique de l'ouest parler d'éleveur ou d'agriculteur renvoie souvent à des connotations ethniques. Il est incontestable que certaines ethnies ont de fortes traditions pastorales. C'est le cas des Peulhs, des Touaregs, des maures, des toubous. Mais il est aussi incontestable que les ethnies « d'agriculteurs » (mossi, haoussa, gourmantché, bariba, ...) élèvent des animaux, que les Peulhs ont souvent des champs de mil et que certains Touaregs ont une tradition de culture irriguée bien plus ancienne que la grande majorité des groupes sédentaires pratiquant cette activité. Dans le Boboye les gens affirment qu'il n'y a pas de grande différence de système de production entre les zarzamas et les Peulhs. Le danger d'amalgame entre différenciation de groupe socio professionnel et ethnicisme étant tentant, fréquent et dangereux, il est bon de rappeler un certain nombre de points qui peuvent expliquer cet amalgame :

- L'histoire a, de tout temps, opposé les différents peuples de l'Afrique de l'Ouest. Le 19^{ème} siècle a entre autre été marqué par des conflits liés à l'empire Peulh d'Ousman Dan Fodio. Cet empire régional a provoqué de Dori à Kano des conflits parfois sanguinaires entre les Peulhs et les différents groupes sédentaires (haoussa, songhaï, mossi). Plus récemment la rébellion Touareg a fortement marqué les esprits. Des animosités très fortes ont encore leurs origines dans ces guerres parfois vieilles de plus d'un siècle.

- La colonisation a traité différemment les grands peuples pastoraux « Peulh, Touareg » et les peuples sédentaires. Ceci fait encore ressortir des différences (à défaut d'inégalités) qui sont souvent exploitées pour affirmer des droits ou des particularismes.
- Entre ces groupes de traditions pastorales et ceux des agriculteurs des différences culturelles existent comme entre deux groupes sédentaires. Mais du fait de l'histoire, les mélanges et les mariages entre « agriculteurs » et « éleveurs » sont peu fréquents.

Dans la plupart des traditions de la savane et du sahel (agricole) ouest africain la terre appartient au lignage du premier arrivant, puis à celui qui l'a défriché pour la première fois (droit de hache). Ensuite l'accès se fait par des héritages des prêtres et des dons. Du fait de cette tradition foncière la notion d'autochtone, opposé à celle d'allochtone, ressort de façon très forte dans la plupart des cas dès que l'on touche à la problématique du foncier. Elle est d'autant plus complexe que même au sein d'un village, les différentes vagues d'arrivée des familles induit des droits plus ou moins fort :

- De ce fait les groupes de pasteurs, dans la plupart des cas, à cause de leur fixation récente, n'accèdent à la terre que par le biais de prêtres auprès de groupes sédentaires autochtones. Leur situation est précaire et la généralisation se fait alors très vite « Les Peulhs n'ont pas de terre ».
- Un groupe d'agro pasteur, récemment installé près d'un village sédentaire (mais lui aussi agro pasteur), cultivant et pratiquant la transhumance sera considéré comme un groupe d'éleveur autochtones. Il sera différencié des éleveurs « étrangers » (ou allochtones). Mais en cas de problème il sera vite de nouveau assimilé à un étranger « un Peulh est un Peulh ».
- Si certains groupes ont des traditions plutôt pastorales et d'autres des traditions plutôt agricoles, dans les faits on assiste de plus en plus à une convergence des systèmes et à un développement de plus en plus généralisé de l'agro-pastoralisme. Les Peulhs élèvent des animaux et cultivent des champs. Les baribas cultivent des champs et élèvent des animaux.

Mais c'est vrai que quand il s'agit de garder les animaux en brousse cette tâche est généralement confiée à des Peulhs. A plus forte raison quand il s'agit de partir en transhumance (bien que depuis quelques années certains groupes gourmantchés se lancent également dans cette activité). Ainsi les troupeaux transhumants conduits par des Peulhs peuvent être composés par des bêtes.

1.4. Wir funktioniert die Transhumanz?

Auch wenn sie von Region zu Region sehr verschieden sein kann, folgt die Transhumanz doch einem wiederkehrenden Organisationsschema.

Als erstes muss relativ früh in der Saison ein Informant (Aufklärer) vorausgeschickt werden, der Informationen über den Zustand der Weiden einholt. Er identifiziert Wasserstellen entlang der Wanderoute und Zonen, wo die Tiere sich aufhalten können. Er erkundigt sich darüber, wer sonst noch dort anwesend sein wird, über eventuelle Krankheiten und andere Risiken.

Auf der Basis dieser Informationen und aufgrund der Erfahrungen der vorherigen Jahre, entscheidet jeder Viehzüchter über seinen Parcours und über das Aufbruchdatum.

Verschiedene Familien sprechen sich darüber ab und versammeln sich am verabredeten Aufbruchdatum, um kleine Gruppen zu bilden. Jede Gruppe benennt einen Verantwortlichen. Dieser wird beauftragt, die Gruppe zu führen. Er geht ihr voran, um das Ankommen der Herde anzukündigen und Aufenthalts-, Weidenutzungs- und Wasserzugangsrechte zu verhandeln.

In der Peripherie des WAP-Komplexes sind die meisten Transhumanen Agropastoralisten. Es geht daher nicht die gesamte Familie auf Transhumanz. Ein Teil der Familie (die Alten, Frauen und Kinder) bleibt mit einigen Tieren (Milchvieh und schwache Tiere) zu Hause. Es gehen vor allem junge Männer auf Transhumanz, in der Regel zwei Personen pro Herde.

Wenn sie die Tiere nicht anbinden, sind sie gezwungen, sie 24 Stunden am Tag zu beaufsichtigen. Sie suchen also Gegenden, in denen es wenige Felder gibt, damit die Aufsicht nicht zu schwierig wird.

Häufig werden sie von Frauen begleitet, die während der Transhumanz die Milch vermarkten.

Die Unkosten, die während der Transhumanz entstehen, werden durch den Verkauf von Tieren auf den Märkten entlang des Parcours bestritten.

Aufgrund früherer Transhumanzen kennen die Transhumanen sesshafte Viehzüchter auf ihrem Parcours. Sie verfügen über Ansprechpartner, die ihnen als Kontaktpersonen dienen und die sie über lokale Regeln, Gesetze und Sitten informieren und an die sie sich wenden können, wenn sie Probleme haben. Diese Dienste werden durch Geschenke oder andere Gegenleistungen entlohnt (Düngen eines Feldes, Leihe eines Muttertieres, Milch...).

Immer häufiger muss an Wasserstellen oder in Gegenden, die viele transhumante Viehherden aufnehmen, für die Ressourcen bezahlt werden (normalerweise an den Dorfcchef oder den Bürgermeister).

Die Verhandlungen über den Zugang zu den Ressourcen (Weide und Wasser) basieren auf einer reziproken Austauschbeziehung zwischen den transhumanen Viehzüchtern und der Gruppe, von der sie aufgenommen werden: „Wir kommen zu Euch mit unseren Tieren, ein anderes Mal kommt Ihr zu uns“. Die Reziprozität besteht auch im Austausch von Dienstleistungen (Zugang zu Weide gegen Mist als Dung, Bezahlung mit Milch etc.).



- appartenant au berger, à d'autres Peulhs et à différents groupes de « sédentaires ». Ainsi les bénéficiaires de la transhumance sont les propriétaires des animaux transhumants à savoir des Peulhs, des gourmantchés, des mossis, des zarmas, des agro pasteurs, des fonctionnaires, des commerçants, ...
- Enfin, de nouveaux acteurs du fait de leurs pouvoirs économiques ont constitué des troupeaux importants. Il s'agit des commerçants et des politiciens qui peuvent avoir plusieurs milliers de tête. Ils les confient en général à des bergers Peulhs avec différents systèmes de rémunération.

A travers tous ces points apparaissent quelques éléments ou arguments d'un ethnicisme simplificateur. Il est souvent mis en avant pour une exploitation politique au service de l'intérêt immédiat de leaders d'opinion et de politiciens locaux. **Alors, pour revenir à la question « qui transhume ? », nous dirons que dans la majorité des cas, autour du complexe des parcs du WAP ce sont des bergers Peulhs qui emmènent en transhumance leurs animaux** mais aussi les animaux des autres groupes socio professionnels.

1.4. Fonctionnement de la transhumance

La transhumance bien que très variable d'une région ou d'un groupe à l'autre suit certaines exigences pour son organisation.

La première chose est d'envoyer quelqu'un suffisamment tôt dans la saison pour faire le point sur l'état des pâturages, des points d'eau le long du parcours et trouver une zone où les animaux pourront séjourner. Il se renseignera sur les animaux déjà présents, sur les maladies existantes, sur les risques d'insécurité...

Sur la base de ces informations, des affinités et des expériences acquises au cours des années précédentes chaque éleveur ou chaque famille décidera de son parcours et des dates de départ. Ils se rassembleront avec d'autres éleveurs pour former des petits groupes (5 à plusieurs dizaines de troupeaux). Ceci leur permet de pouvoir s'entre aider tout au long du parcours. Chacun de ces groupes désigne un responsable (appelé Garso au Niger) qui sera chargé de guider le groupe voir de le précéder pour annoncer leur venue et négocier les droits d'accès aux pâturages et à l'eau quand cela est indispensable.

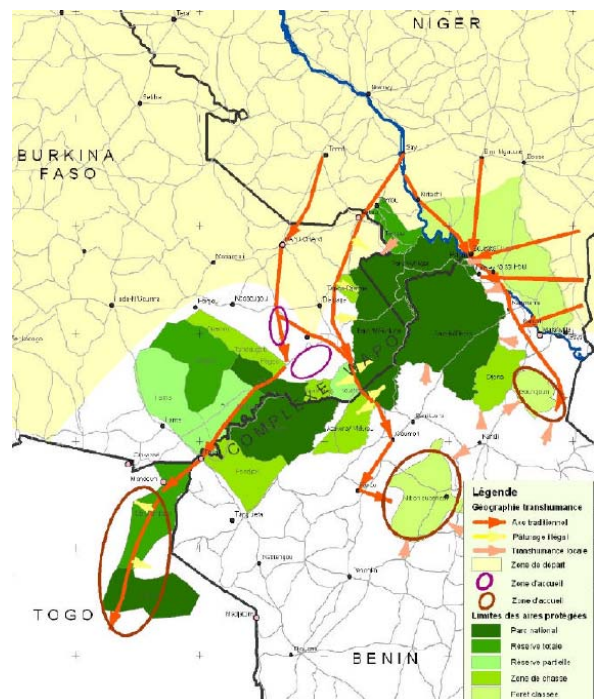
Dans la périphérie du complexe du WAP la plus grande partie des transhumants sont en fait des agro pasteurs. En général ce n'est pas l'ensemble du groupe familial qui part en transhumance. Une partie de la famille reste sur place (les vieux, les femmes, les enfants) avec quelques animaux (les plus faibles et quelques vaches laitières). C'est donc essentiellement les jeunes bergers qui partent en transhumance (à partir de 15 ans). Ils sont généralement peu nombreux (deux personnes par troupeau) et s'ils n'attachent pas les animaux ils sont pratiquement obligés de les garder 24 heures sur 24. Ils

vont donc essayer de rechercher des zones spacieuses, avec le moins de champs possibles où le gardiennage des animaux n'est pas trop exigeant. Ils sont parfois accompagnés de quelques femmes qui pourront ainsi commercialiser le lait.

Tout au long du parcours les éleveurs auront des dépenses (alimentation, abreuvement des animaux, taxes, amendes, ...) qu'ils régleront grâce aux animaux vendus dans les marchés le long du parcours.

En général, l'ancienneté de la transhumance fait que les éleveurs connaissent un certain nombre de personnes sur le parcours (agriculteurs et éleveurs) qui pourront être des relais étapes ou qui pourront les informer sur les règles et habitudes de la zone et les aider en cas de problèmes. Ceux-ci seront rétribués par des paiements comme par des cadeaux ou par d'autres services (prêt d'un animal, fumage d'un champs, ...). Dans les zones d'accueil et sur les points d'eau payant, les éleveurs payent ou font un don en nature au responsable de ce site (le chef de village par exemple).

Ces négociations pour l'accès aux ressources sont d'autant plus aisées qu'une réciprocité existe entre les groupes d'accueil et les transhumants. « Nous venons chez vous avec nos animaux à un moment de l'année, mais à un autre moment c'est vous qui viendriez chez nous avec vos animaux ». Cette réciprocité peut aussi être vue à travers des échanges de service entre les groupes.



18

Les principaux axes de transhumance
Die wichtigsten Wanderrouten um den WAP-Komplex

1.5. Transhumanz als Quelle von Konflikten

Überall in den ländlichen Gebieten Westafrikas gibt es regelmäßig Konflikte, an denen Viehzüchter beteiligt sind. Verschiedene Elemente können das erklären:

- Da die Viehzucht in Westafrika extensiv und mobil betrieben wird, braucht sie viel Platz. Wälder, Gebirge, Brachen, Felder, alles ist für Viehzüchter als Weide nutzbar. In den letzten Jahrzehnten wurden bebaute Flächen stark ausgedehnt (Städte, Landwirtschaft). Als Folge des Bevölkerungswachstums und der Ausweitung von Cashcrops beansprucht auch die Landwirtschaft immer größere Flächen. Die beiden Systeme geraten also in Konkurrenz zueinander.
- An lokalen Entscheidungsprozessen über das Ressourcenmanagement sind mobile Viehzüchter in der Regel nicht beteiligt. Sie gelten als Fremde. Regeln, die beschlossen werden, sind also nicht ihre Regeln (und sie kennen sie häufig auch nicht).

Das Fehlen von gemeinsamer Sprache und Kommunikationskanälen ist ein weiterer konfliktverstärkender Faktor.

1.6. Die grenzüberschreitende Transhumanz

Wie die Karte auf Seite 21 zeigt, existiert die grenzüberschreitende Transhumanz überall in Afrika.¹⁹

Für diese Wanderbewegungen kann man Ausgangsländer, Transitländer und Aufnahmeländer unterscheiden. Manchmal erstrecken sich internationale Transhumanzparcours über bis zu vier Länder, wobei jede Grenzüberschreitung besondere Schwierigkeiten für den Viehzüchter nach sich zieht. Jedes Land hat seine eigene Gesetzgebung und Regeln. Darüber hinaus entstehen Sprach- und Kommunikationsschwierigkeiten.

In der Region, die Gegenstand dieser Studie ist, sind in der Regel Burkina Faso und Niger Ausgangsländer. Burkina Faso kann darüber hinaus auch Aufnahme- oder Transitland sein. Viehzüchter aus Benin gehen ebenfalls auf große Transhumanz und überschreiten dabei auch die Grenzen nach Togo oder Nigeria, nicht aber die Grenzen in die Sahelländer Niger und Burkina Faso.

Wanderbewegungen von Niger und Burkina Faso hat es immer gegeben. Allerdings waren sie selten und hatten eher den Charakter von Migrationsbewegungen. Krankheiten und wilde Tiere machten die heutige Parkregion gefährlich und unattraktiv.

Die Transhumanz aus den Sahelländern nach Benin in der Form, wie sie heute stattfindet, ist eine Folge der großen der Dürre der 70er und 80er Jahre. Sie stieg in dieser Zeit stark an. Vorher war sie unüblich, weil die Ressourcensituation sie nicht erforderlich machte und der WAP-Komplex eine große Gefahr für die

Viehzüchter und ihr Vieh darstellte (wilde Tiere, Seuchen).²⁰

Die Viehzüchter gehen nach Süden (Benin, Nigeria, Togo, Ghana) auf der Suche nach Weide und Wasser. In Benin werden sie angezogen von:

- den zahlreichen Orten mit Oberflächenwasser, die sich entlang der großen Wasserläufe befinden (Alibori, Ouémè ...)
- grünem Gras dank reichhaltiger und langer Regenzeiten
- Landstrichen, die nicht von der Landwirtschaft okkupiert sind, weil dort die Aufsicht der Tiere unproblematisch ist. Dazu gehören vor allem 1,4 Millionen Hektar Staatswald in Benin (sie sind heute frei von Onchocercose und Trypanosomiasis, die diese Wälder früher unzugänglich gemacht haben).

Diese grenzüberschreitende Transhumanz nach Benin ist also ein relativ neues Phänomen. Das hat verschiedene Konsequenzen:

- Benin war auf dieses Phänomen nicht vorbereitet und hat bis heute Mühe damit, dessen Existenz anzuerkennen und in sein Ressourcenmanagement zu integrieren.
- Traditionelle Rechte und Organisationsstrukturen für die TTF nach Benin bestehen nicht.

Die grenzüberschreitende Transhumanz in den drei Ländern, die hier untersucht werden, kann allerdings nur verstanden werden, wenn man sie im Kontext der Viehwanderbewegungen der gesamten Region betrachtet. Um ein vollständiges Bild der Situation in den Ländern zu erhalten müssen insbesondere die Herden, Weiden und Parcours in Nigeria, Togo und Ghana mitberücksichtigt werden. So ist z.B. für die Beniner irrelevant und auch nicht unterscheidbar, wie viele Nigrer oder Burkinabé sich auf ihrem Territorium befinden, sondern sie konstatieren, wie viele ausländische Viehzüchter sich in ihrem Land befinden. Ein Großteil kommt wahrscheinlich aus Nigeria. Um also geeignete Lösungsansätze zu erarbeiten, muss das gesamte System der grenzüberschreitenden Transhumanz in Westafrika analysiert werden (was diese Studie allerdings nicht leisten kann).

¹⁹ Diakité, N., Transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest“, Bamako, November 2003

²⁰ Billal Moribee, Akpaki, 29, Eigenheer/SNV, 7.

1.7. Konflikte im Zusammenhang mit grenzüberschreitender Transhumanz

Wie in 1.5. schon beschrieben, sind Transhumanzwanderungen konfliktträchtig. Die Tatsache, dass dabei Landesgrenzen überschritten werden, verkompliziert die Sache noch.

- Die grenzüberschreitende Transhumanz ist zwar durch internationale Abkommen geregelt, aber es fehlt der politische Wille, diese auch einzuhalten.
- In allen Ländern besteht die Tendenz, zwischen Einheimischen und Fremden (Viehzüchtern) zu unterscheiden. Den Fremden werden keine (oder wenige) Rechte zuerkannt.
- Staatsbeamte in Uniform (Polizei, Förster, Zollbeamte etc.) werden zu wichtigen Akteuren. Sie missbrauchen häufig ihre Macht und die Rechtlosigkeit der Fremden. Die Folge: Korruption, exzessive Bestrafung, Erpressung, willkürliche Verhaftungen.
- Die Tatsache, dass die grenzüberschreitende Transhumanz von Burkina und Niger in die Küstenländer ein relativ neues Phänomen ist, führt dazu, dass es keine historisch gewachsenen Rechte und Regeln (Empfangsstrukturen, Verhandlungsstrategien etc.) gibt.
- Die Nationalparks zwischen den Staaten stellen eine große Hürde für die Viehzüchter dar, die schwierig zu überwinden bzw. umgehen ist. Angesichts des reichhaltigen Weideangebots ist es für Viehhalter attraktiv, in die Parks einzudringen und sich dort zu verstecken, solange das Risiko überschaubar bleibt.

Die Verknappung der Ressourcen wirft große Probleme auf
La rareté des ressources crée des problèmes énormes



1.7. Les conflits liés à la TTF

Comme nous l'avons précisé dans le chapitre 1.5 les transhumances induisent des conflits. Le fait que nous ayons à faire à une transhumance transfrontalière ne fait que complexifier le phénomène car :

- Des accords internationaux existent entre les états de la CEDEAO pour autoriser et réglementer ces déplacements. Mais le manque de volonté politique ou les positions de certains Etats les rendent difficilement applicables.
- Les Etats par le biais de la nationalité renforcent la notion « d'étranger » .
- Ils introduisent des nouveaux acteurs, et notamment leur personnel en uniformes (police, gendarmerie, forestier, ...) qui souvent abusent des pouvoirs que leur donne les Etats tout en profitant de l'incapacité pour les étrangers à avoir des recours. Cela entraîne toutes sortes de taxes plus ou moins fictives, de corruption, de coûts et d'emprisonnement arbitraire.

Le phénomène récent de cette transhumance transfrontalière fait que les règles et structures qui la régissent ne sont pas encore solidement implantées et reconnues et donc sont sujettes à interprétations, discussions et conflits.

- La présence des parcs installés sur les frontières forment à la fois un « énorme bouchon » difficile à traverser et à contourner et une colossale tentation pour les éleveurs vu l'importance des pâturages qu'ils peuvent y trouver.



2. Der institutionelle Hintergrund

Die Transhumanz ist in erster Linie ein individueller Akt. Ein Viehhalter beschließt, auf Transhumanz zu gehen, um bessere Weiden zu finden. Daraus ist ein Massenphänomen und eine öffentliche Angelegenheit geworden. Politische Institutionen schaffen den Rahmen für eine geregelte Ressourcennutzung.

Alle drei hier untersuchten Länder sind ehemalige französische Kolonien. Deren Staaten wurden also nach dem selben Modell konstruiert. Seit der Unabhängigkeit gibt es aber auch eigenständige politische Entwicklungen in verschiedene Richtungen (Sozialismus von Kerekou in Benin, Sankara in Burkina etc.). Das hat Auswirkungen auf die jeweilige Ressourcennutzungspolitik.

Auch der natürliche und kulturelle Kontext hat zu Unterschieden in der Entwicklung der drei Länder geführt. So ist der Niger stark vom Islam und dem Nomadismus der Wüstenvölker geprägt. In den beiden Sahelstaaten ist das Ressourcenmanagement geprägt von der Knappheit der Ressourcen und einer hohen Mobilität seiner Nutzer. Diese Besonderheiten schlagen sich auch in den Gesetzgebungen der Länder nieder. Diese bestimmen ganz wesentlich die Mechanismen der Ressourcennutzung und -verteilung und auch die Mechanismen der Konfliktbearbeitung.

Im Folgenden soll die rechtliche Situation bezüglich des Ressourcenmanagements (Landrecht, Pastoralismus, Dezentralisierung) und dessen Bedeutung für die transhumante Viehzucht dargestellt werden.

2.1. Ressourcenmanagement, Landrecht und Viehzucht²³

Die Ressourcenverwaltung ist in allen drei Ländern von folgenden Faktoren geprägt:

- **Land wird knapp und der Konkurrenzdruck steigt.** Früher waren extensive Produktionsformen problemlos möglich, Rückzugsflächen und Brachen existierten und Land konnte problemlos verteilt werden. Heute gibt es als Folge des starken Bevölkerungswachstums keine Ausweichflächen mehr. Dadurch entsteht Konkurrenz um Zugang zu Land und dessen Kontrolle.
- **In allen drei Ländern überlagern sich moderne und traditionelle Rechtssysteme.** Die Kolonialherren und danach die unabhängigen Staaten haben Ressourcennutzungssysteme eingeführt, die sich von den traditionellen unterscheiden. Traditionellerweise gehörte das Land sesshaften Clans mit mehr oder weniger starken Rechten, abhängig von zahlreichen Faktoren. Nach den modernen Rechtssystemen

gehört das Land meist dem Staat. In den letzten Jahren wurde auf vielfältige Weise versucht, traditionelle Rechte in das moderne Recht zu integrieren.

- **Im Allgemeinen werden den Viehzüchtergesellschaften keine Landbesitzrechte zugestanden.** Das führt dazu, dass dort, wo Land knapp wird, Viehzüchter immer stärker auf Randflächen zurückgedrängt werden, die von der Landwirtschaft nicht benutzt werden (können).
- In den drei Ländern finden seit den 90er Jahren **Dezentralisierungsprozesse statt, die zum Aufbau von Kommunen führen.** Der Aufbau von Kommunen (mit Gemeinderäten und Bürgermeistern) verändert die Beziehung zwischen Bürger und Staat. Sie geht Hand in Hand mit einem Zuständigkeitstransfer bezogen auf das Ressourcenmanagement. Die Frage der Repräsentanz von transhumanen Viehzüchtern in den Kommunen ist nirgends gelöst.²⁴
- Alle Länder haben **partizipative Ressourcenmanagementstrukturen** aufgebaut, die auch für Transhumanzfragen kompetent sind. Allerdings sind diese nicht überall funktionell. Daneben gibt es vor Ort zahllose mehr oder weniger informelle Ressourcenmanagementkomitees, die meist von Entwicklungsprojekten eingesetzt wurden. Deren Kompetenz ist häufig ungeklärt.



²³ Es gäbe viel zu sagen zu den institutionellen Rahmen des Ressourcenmanagements in den drei Ländern. Wir konzentrieren uns hier auf einige Punkte, die bezogen auf die hier erörterte Problematik von Bedeutung sind.

²⁴ Knud Scheider, Powerpoint-Präsentation Foncier et éleveurs, 2004

2. Les scènes institutionnelles de la transhumance

La transhumance est d'abord un acte individuel; c'est un éleveur qui décide de partir exploiter d'autres pâturages. Mais la multiplication des éleveurs qui vont en transhumance en fait très vite phénomène de masse et une affaire publique. Or cette transhumance ne peut se faire que par l'exploitation de ressources naturelles elles mêmes régies par des cadres politiques et par des institutions.

Les trois pays qui entourent la zone des parcs soient d'anciennes colonies françaises et ils ont donc de fortes ressemblances institutionnelles. Cependant leur histoire respective au cours des 50 dernières années a fait progressivement diverger les règles et les structures devant permettre de gérer les ressources naturelles. C'est également vrai pour les politiques locales et nationales (période socialiste de Kerekou au Bénin, révolution de Sankara au Burkina, ...). Par ailleurs les contextes naturels et humain très différents (2 pays sahéliens et un pays côtier) ont poussé les législateurs à créer des particularismes nationaux. Ces éléments législatifs, avec les accords internationaux passés entre les pays, influent fortement les mécanismes de partage et de gestion des ressources naturelles mais aussi les processus de gestion des conflits.

A l'intersection de ces trois pays la zone des parcs forme une zone neutre, réservée à la nature et classée par l'Unesco « patrimoine mondiale ». Mais la taille de cette zone et les règles de gestion qui y sont appliquées influent sur les mouvements et les stratégies des éleveurs.

Enfin on ne peut parler de la transhumance transfrontalière sans regarder les accords internationaux mis en place par l'UEMOA et la CEDEAO.

2.1. GRN, foncier, pastoralisme et décentralisation²⁵

D'une façon globale et très schématique, en l'Afrique de l'ouest et plus particulièrement dans la zone périphérique du complexe WAP la situation de la gestion locale des ressources naturelles peut être caractérisée de la façon suivante :

- **Un espace qui se ferme.** Autrefois des terres de réserves ou de replis existaient et permettaient des systèmes extensifs d'exploitation de l'espace et de partage social des ressources. Aujourd'hui la croissance démographique fait que les réserves foncières sont en voie de disparition ce qui induit une concurrence pour l'accès et le contrôle de la terre ²⁶. Dans le département de l'Attakora les surfaces cultivées pour le coton se sont multipliées par 4 entre 1986 et 1997 au détriment des surfaces

pastorales.

- Dans les 3 pays, il y a une **superposition de droit moderne et de droit coutumier**. La colonisation puis les Etats indépendants ont mis en place un système de gestion de la terre différents des systèmes traditionnels. Traditionnellement la terre appartient à des lignages sédentaires, avec des droits plus ou moins forts en fonction de l'antériorité des groupes. Dans les systèmes de droits modernes, écrits, la terre appartient d'abord à l'état. Cependant ces dernières années, face au constat du maintien au niveau local des systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles, une recherche de prise en compte des droits traditionnels et de sécurisation des droits fonciers est mis en place ²⁷.
- En général, il n'est traditionnellement pas **reconnu aux sociétés pastorales de droit à la propriété de la terre**. De ce fait la fermeture de l'espace les repousse vers des terres de plus en plus marginales.
- Dans les trois pays, **le processus de décentralisation et communalisation** est en train de devenir effectif. Lancé depuis les indépendances ou depuis le début des années 90 (selon le regard qu'on veut y porter) il s'est développé sur des concepts et des rythmes différents d'un pays à l'autre. Mais dans les trois pays il est en train de changer radicalement la relation entre l'état et les citoyens. Il confère un changement de compétence dans la gestion des ressources naturelles. D'une façon globale on constate de la part des élus déjà en place une véritable préoccupation vis-à-vis des problèmes locaux, et notamment ceux concernant les sources de conflits entre les communautés. La question de la représentation des éleveurs mobiles n'est pas résolue. « Comment peuvent ils être intégrés dans les activités de développement de la commune, compte tenu qu'ils vivent, traversent et utilisent les ressources de plusieurs communes ? »²⁸
- Les partenaires au développement ont mis en place des **structures de gestion des ressources naturelles** plus ou moins informels. Quel avenir auront tous ces comités locaux dans l'époque de la communalisation?

²⁵ Il y aurait beaucoup à dire sur les cadres de gestion dans les 3 pays. Nous nous sommes contentés ici de présenter en quelques points les règles qui nous paraissent les plus pertinentes pour la problématique de cette étude.

²⁶ Akpaki Joseph (p56) 2002; Zomahoun Gilbert 1998 et 2002 ; doc GTZ BF (diagnostique), front cotonnier au Bénin

²⁷ Akpaki (p33) ; Lund 1998 ; Law power and politics in Niger; APAD

²⁸ Knud Schneider 2004 ; présentation power point foncier et éleveurs

2.1.1. Situation in Niger

Ein Großteil des Territoriums des Niger ist Wüste. Am Rande der Wüste erstreckt sich ein Band mit einer Niederschlagsmenge von unter 300 mm, das praktisch nicht kultivierbar ist und daher eine weite Pastoralzone darstellt. Daher ist der Niger von allen Ländern am meisten abhängig von Viehzucht.

Landrecht

1993 wurden die Orientationsprinzipien für den Code Rural verabschiedet. Damit wurde ein Instrument erstellt, das darauf abzielt, die Rechte der ländlichen Akteure zu garantieren und die natürlichen Ressourcen zu schützen. Die Texte wurden ab 1993 fortlaufend erweitert. Sie dienen dazu, die Nutzung von Land, Wasser, Wäldern und Tieren zu regeln.

Der Code Rural erkennt Gewohnheitsrechte als System zum Erwerb von Bodennutzungsrechten an. Im Falle von Streitigkeiten sind die traditionellen Chefs als Schlichter zuständig.

Die Landrechtskommissionen (Commissions foncières, "Cof") sind das wichtigste Umsetzungsorgan des Code Rural. In ihnen sind alle relevanten lokalen Akteursgruppen repräsentiert. Die Kommissionen sind dafür zuständig, die Bevölkerung über die gesetzlichen Regelungen zu informieren, Landtitel auszustellen und Ländereien, die den Gemeinschaften gehören, zu sichern. Landrechtskommissionen gibt es (oder wird es geben) auf den verschiedenen Verwaltungsebenen: auf Departementebene ("Cof dep"), auf Gemeindeebene ("Cof com") und auf Dorfebene ("Cofob").

Der Code Rural hat einen wichtigen Beitrag dazu geleistet, den Stellenwert von Viehzucht im ländlichen Raum im Niger anzuerkennen und Räume für Viehzucht zu sichern (Viehdurchzugspassagen und Weideflächen).

Texte zu Pastoralismus und Transhumanz

Der Code Rural enthält auch eine ganze Reihe von Regelungen, die den Pastoralismus betreffen.²⁹ Viehdurchzugspassagen werden anerkannt und materialisiert. Das Konzept der „terroir d'attache“ (fester Bezugspunkt für Viehzüchter) erkennt Rechte von Viehzüchtern auf Land und Wasserstellen an. Ein partizipativer Prozess zur Ausarbeitung eines Code Pastoral wurde 2003 begonnen. Erste Ergebnisse wurden im Januar 2006 vorgelegt.

Ressourcenmanagement, Konfliktbearbeitung und lokale Konventionen

Die Texte im Niger unterscheiden systematisch zwischen Landwirtschafts- und Pastoralzone. Geographisch ist das Land zweigeteilt, der Norden ist Pastoralzone, der Süden Landwirtschaftszone. Das Gesetz 61-05 von 1961 legt die Grenzen der

Landwirtschaftszone im Norden fest. Das Gesetz ist nach wie vor in Kraft, wurde jedoch nie eingehalten. Die Grenze wird heute durch klimatische Gegebenheiten festgelegt.

Zurzeit sind die Landrechtskommissionen die wichtigsten Akteure im Ressourcenmanagement. Sie materialisieren Viehzuchtzonen (Durchzugspassagen, Transhumanzpisten und Weideflächen). Diese Aktivitäten haben zum Ziel, Räume für die Viehzucht und die Mobilität in der Landwirtschaftszone zu sichern. Dadurch wollen sie Konflikten vorbeugen. Sie werden dabei von zahlreichen internationalen Partnern unterstützt (GTZ, Coopération Suisse, EU, DANIDA etc.).

In Konfliktfällen ist im Niger die traditionelle Chefferie zuständig. Sie führt eine Konziliation (Schlichtung oder Mediation) durch. Diese soll durch ein Protokoll validiert werden und ist Voraussetzung dafür, dass ein Konflikt vor Gericht gebracht werden kann. Für technische Fragen kann die Chefferie die zuständigen Fachdienste der Ministerien hinzuziehen.

Dezentralisierung, Kommunalisierung und Zuständigkeitstransfer

Die Texte für die Dezentralisierung im Niger wurden im Juni 2002 verabschiedet. Sie sehen im Niger verschiedene Niveaus vor: Kommunen, Departements und Regionen.

Die ersten Kommunalwahlen fanden im Juli 2004 statt. 265 Kommunen, darunter 210 ländliche Kommunen, existieren seither auf dem Papier. Viele Kommunen sind relativ klein, die Gemeinderatsvertreter häufig Analphabeten und die Budgets der Kommunen zum Teil so gering, dass kein Handlungsspielraum besteht (18.000 Euro in manchen Kommunen). Aber der gute Wille und die Dynamik einiger Bürgermeister und Gemeinderäte sind beeindruckend.



²⁹ Siehe Thebaud, B., und Hammel, R., die Arbeiten der Gruppe Viehzucht und Ressourcenmanagement in Zinder oder der Tribune Pastoral, zusammengefasst von Sauter, P., Etats des lieux de réflexion sur les textes complémentaires au code rural relatifs au pastoralisme et l'élevage.

2.1.1. Situation au Niger

La plus grande partie du territoire du Niger est en zone désertique. A la marge du désert une bande sahélienne avec une pluviométrie inférieure à 300 mm/an la rend pratiquement incultivable et forme une vaste zone pastorale. Ceci fait du Niger le pays le plus pastoral des 3 pays périphériques du WAP.

Le foncier

En 1993 l'Etat fixe les principes d'orientation du Code Rural. Il s'agit de constituer un instrument juridique afin de sécuriser les opérateurs ruraux, préserver les ressources naturelles et aménager le territoire. Cet ensemble de texte (le texte de 93 est progressivement complété par d'autres textes) est destiné à gérer le foncier, l'eau, les ressources végétales et les ressources animales.

Dans sa logique, le code rural reconnaît la coutume comme système d'acquisition de droit sur le sol. D'ailleurs il prévoit qu'en cas de litiges ce sont les autorités coutumières qui doivent rechercher une conciliation.

Les commissions foncières (cofo) sont l'outil permettant la mise en œuvre de ces textes. Regroupant l'ensemble des acteurs locaux elles ont pour rôle la sensibilisation, la matérialisation des espaces communautaires, la délivrance de titre foncier, etc. Différents échelons existent ou sont en train de se mettre en place : départemental (cofo dep), communal (cofo-com), villageois (cofob).

Textes sur le pastoralisme et la transhumance

Le Code Rural prévoit une série d'éléments relatifs au pastoralisme³⁰. C'est notamment le cas de la reconnaissance des couloirs de passage, de la notion de terroir d'attache ou des règles sur l'hydraulique pastorale. Un processus d'élaboration de textes complémentaires sur l'élevage et le pastoralisme est en cours depuis 2 ans. Des premières propositions de textes ont été soumis à la discussion en décembre 2005. Les processus est basé sur des consultations avec une implication significative de la société civile.

GRN, gestion de conflits et conventions locales

Les textes au Niger distinguent entre les ressources agricoles et les ressources pastorales. Géographiquement le pays est divisé en deux, une zone agricole (le sud) et une zone pastorale (le nord). La loi 61-05 du 26 mai 1961 a fixé la limite Nord des cultures. Toujours en vigueur, la loi n'a jamais été respectée. Et c'est plus la barrière climatique qui a empêché une avancée trop forte du front de culture.

Actuellement ce sont les commissions foncières qui sont les acteurs principaux de la gestion des ressources

naturelles locales. Dans le souci de prévenir les conflits, et en collaboration avec un nombre important de partenaires au développement (GTZ, Coopération Suisse, EU, DANIDA ...) elles se sont investies dans la matérialisation des espaces pastoraux (couloirs de passages, pistes de transhumance, aires de repos ou aires pastorales). Ces matérialisations ont pour objectif de conserver des espaces pastoraux en zones agricoles et de sécuriser la circulation des troupeaux. Ce travail de délimitation, souvent controversé au départ, toujours difficile à négocier dans la mesure où il s'oppose à de nombreux intérêts individuels, est en train de se généraliser et est de plus en plus souvent demandé par l'ensemble des communautés.

En cas de conflit, la chefferie traditionnelle dispose du pouvoir de conciliation. Cette conciliation doit être sanctionnée par un PV de réconciliation. Sur les aspects coutumiers (foncier, héritage ...). L'accès à la justice passe obligatoirement par une tentative de conciliation faite au préalable par la chefferie traditionnelle. Pour les questions techniques (estimation des dégâts), la chefferie peut rechercher l'appui des services techniques compétents.

Décentralisation, communalisation et le transfert des compétences

Les premières élections communales se sont déroulées en juillet 2004. 265 communes dont 210 rurales existent donc. Mais la mise en place des maires ne s'est faite que courant 2005. Les communes, sont souvent relativement petites, les conseillers communaux souvent analphabètes, et les budgets parfois ridicules (12 millions de Fcfa dans certaines communes). Tout est à inventer, créer et organiser. Mais le dynamisme des élus est parfois impressionnant. Résistera-t-il aux tentatives de recréer un petit pouvoir local centralisé et patrimonial?

La décentralisation au Niger prévoit plusieurs niveaux : communal, départemental et régional. L'échéance pour les élections départementales et communales n'est pas connue. Les Plans de développement communaux (PDC) se mettent en place avec l'appui des partenaires extérieurs. Des Schémas d'aménagement foncier (SAF) se réfléchissent au sein du Code Rural. A priori et selon l'état actuels des réflexions ils se porteront d'abord sur la problématique de la séparation entre foncier pastoral et foncier agricole et sur la cohérence entre les infrastructures (continuité des pistes de transhumance, ...) Ils devraient se mettre en place d'abord à un niveau régional avec l'installation des premiers secrétariats permanents régionaux du code rural (SPRCR).

³⁰ Voir Brigitte Thébaud et Laurent Hammel, les travaux effectués par le groupe élevage de Zinder ou par la tribune pastorale et synthétisés par P. Sauter « Etat des lieux des réflexions sur les textes complémentaires au code rural relatifs au pastoralisme et à l'élevage »

Synthese: Situation und Zukunft der mobilen Viehzucht

Eine der Stärken des Code Rural im Niger ist die Anerkennung des Stellenwerts der Viehzucht im ländlichen Raum und das Engagement der Landrechtskommissionen für die Sicherung von Zonen, die für die Viehzucht reserviert sind. Vieles wird davon abhängen, ob es gelingt, diese Arbeit zügig fertig zu stellen. In den Kommunen gibt es heute eine Reflexion über den Platz der Viehzucht. Die Gefahr besteht, dass die Gemeinderäte die Viehzüchter vor allem als eine Einkommensquelle sehen und der Versuchung nachgeben, die Entwicklung ihrer Kommune auf Kosten der Viehzüchter voranzutreiben (Abgaben auf Weiden und Wasser, Verkauf von Weideflächen usw.).

Angesichts der Ressourcenknappheit müssen sich die Viehzüchter auf signifikante Veränderungen ihrer Produktionsweisen einstellen. Die Frage, wohin die nigrischen Viehzüchter in der zweiten Hälfte der Trockenzeit (Zeit der grenzüberschreitenden Transhumanz) wandern sollen, ist offen. In dieser Zeit finden sie in Niger nicht genügend Weide, um ihr Vieh zu ernähren. Als Lösung wird vorgeschlagen, verstärkt Futtermittel zu produzieren. Nigrische Viehzüchter fordern auch, dass im Süden des Niger Pastoralzonen eingerichtet werden, um die Viehzucht zu sichern. Dazu müssten aber zahllose Bauern enteignet werden, was im Niger politisch kaum durchsetzbar ist. Als realistischere Option bleibt die Verhandlung von Weiderechten in den südlichen Ländern, vor allem Nigeria und Benin. In Benin ist die grenzüberschreitende Transhumanz derzeit verboten, findet aber angesichts fehlender Alternativen trotzdem statt. Die nigrische Regierung zeigt kein Interesse, die Frage mit der beninischen Regierung offensiv zu verhandeln, und die nigrischen Viehzüchterverbände riskieren, sich mit ihrer Radikalposition (freier Zugang zu allen Weiden) konstruktive Verhandlungen zu blockieren.

2.1.2. Situation in Burkina Faso

Burkina Faso hat viel größere landwirtschaftliche Potentiale als Niger. Es hat eine bedeutende Baumwollproduktion, ein wichtiges Wasserrückhaltesystem (Staudämme) und Bewässerungslandbau aufgebaut. Heute sind in Burkina der Wille zur Modernisierung und Intensivierung der Landwirtschaft und der Viehzucht sowie die Professionalisierung der Wertschöpfungsketten deutlich weiter ausgeprägt als in den beiden anderen Ländern.

Landrecht

In Burkina Faso wurde ab 1996 eine Landreform (Reforme administrative et foncière, RAF) mit dem Ziel durchgeführt, „den Anforderungen einer gerechten und nachhaltigen Verwaltung des Landes und der natürlichen Ressourcen gerecht zu werden, Investitionen und Bewirtschaftung zu fördern, um die Produktivität des landwirtschaftlichen Sektors zu erhöhen, die diversen widersprüchlichen Landrechtssysteme zu vereinheitlichen, den Zugang zu

den Ressourcen zu erleichtern, Konflikte zu reduzieren, etc. [...] Es erweist sich heute als großes Problem, dass die RAF traditionelle Gewohnheitsrechte zur Ressourcennutzung nicht anerkennt. Häufig erhalten externe Akteure von der Zentralverwaltung die Erlaubnis, Ressourcen auszubeuten, ohne dass dazu die lokalen Autoritäten gehört“³¹ werden. Waldnutzungsrechte unterstehen weiter dem Staat und seiner Forstverwaltung. De facto spielt die traditionelle Chefferie (chef de terre) vor Ort weiter eine wichtige Rolle in der Zuteilung von Landnutzungsrechten.

Texte zu Pastoralismus und Transhumanz

2002 wurde ein 'Orientierungsgesetz zur Viehzucht' („Loi d'orientation sur le pastoralisme“) verkündet. Es soll sicherstellen, dass die Interessen der Viehzucht berücksichtigt werden (z.B. durch die Einrichtung von Viehdurchzugspassagen und Pastoralzonen). Es regelt die Viehwanderungen auf dem gesamten Staatsgebiet. Das Recht zum Grenzübertritt wird eingeräumt (Art. 36). Ausländische Herden dürfen, vorbehaltlich der Gegenseitigkeit, im Rahmen der Transhumanz die nationalen Grenzen überschreiten. Die wichtigsten Bedingungen: die Aufsicht der Herden muss durch volljährige Personen gewährleistet werden. Die transhumierenden Hirten müssen ein gültiges CIT (Internationaler Transhumanzschein der CEDEAO) und die Impfpässe der Tiere mit sich führen und sich beim Grenzübertritt an dafür vorgesehenen Eintritts- und Austrittsstellen einfinden. Viehwanderpisten sind definiert und werden unterschieden: Pisten, die Zugang zu Weiden verschaffen, Transhumanzpisten und Handelspisten. Über die Anwendung des Gesetzes kann im Augenblick noch nicht viel gesagt werden. Pastoralzonen zur Sesshaftmachung der Viehzüchter werden aber seit Jahren eingerichtet. Der Erlass 30/2000 definiert und regelt die Transhumanz. Ein Erlass aus dem Jahre 1989 hat bereits im Detail die zu verwendenden Pisten festgelegt (siehe französische Version).

Aktuell arbeitet das Viehzuchtsministerium mit seinen internationalen Partnern an einem Aktionsplan für Investitionen im Sektor Viehzucht.³² Die Wettbewerbsfähigkeit der Viehzucht soll gesteigert werden. Konkret sollen die Produktivität der Tiere und die Marktfähigkeit der Produkte aus der Viehzucht verbessert werden. Unter anderem soll die Repräsentation der traditionellen Viehzüchter in den lokalen Entscheidungsgremien verbessert werden. Obwohl das PAPISE sehr auf die Modernisierung und Intensivierung der Viehzucht setzt, räumt es doch ein, dass die Viehzucht in Burkina Faso von der Mobilität abhängt. Daher sollen 1.000 km neue Transhumanzpisten und 40 neue Pastoralzonen eingerichtet werden.

³¹ GRAF, „Enjeux et viabilité des communes rurales au Burkina Faso“, siehe auch Pickhardt, T., 2003

³² MRA, Plan d'action et programme d'investissement du secteur élevage- version révisé provisoire, janvier 2005.

Synthèse: situation et avenir de l'élevage mobile

Une des dynamiques fortes du code rural Nigérien est la reconnaissance de l'importance du pastoralisme dans le monde rural et l'implication des cofo dans la délimitation et la matérialisation d'espaces pastoraux.

La capacité à généraliser rapidement cette délimitation ainsi qu'à gérer et intensifier ces espaces délimités sera probablement une des clefs du maintien de l'élevage mobile et de la paix entre les communautés pastorales et les communautés sédentaires. Les collectivités territoriales décentralisées vont jouer un rôle central dans le maintien de cette paix sociale.

La réflexion sur la place du pastoralisme dans la décentralisation s'est installée. Elle pourrait limiter les risques de dérapage liés à la tentation des conseils communaux de financer le développement de la commune au détriment de l'élevage (taxation des éleveurs pour la traversée de la commune, vente des terres pastorales, ...).

Cependant, quoi qu'il arrive les éleveurs nigériens doivent se préparer à des mutations significatives de leurs modes de productions.

2.1.2 Situation au Burkina

Le Burkina, pays ayant une zone de savane et pratiquement pas de zone sahélienne pastorale, a des potentialités agricoles beaucoup plus importantes que le Niger. Il a développé assez rapidement une filière coton notamment à l'Est du pays, une politique de conservation et de stockage des eaux de surface et par la suite une agriculture irriguée. Aujourd'hui la volonté d'intensification de l'agriculture et de l'élevage ainsi que la professionnalisation des filières sont sensiblement plus fortes que dans les autres pays.

Le foncier

En 96 le gouvernement promulgue la loi sur la réforme administrative et foncière (RAF). Elle réaffirme que le domaine foncier national est de plein droit la propriété de l'Etat. Elle organise l'aménagement de la terre « pour répondre aux exigences de gestion équitable et durable du foncier et des ressources naturelles, promouvoir les investissements et les aménagements, pour accroître la productivité du secteur agropastoral, unifier les régimes fonciers divers et contradictoires, faciliter l'accès aux ressources naturelles, réduire les conflits fonciers, etc. [...] Une contrainte importante de la RAF est qu'elle ne reconnaît pas les droits coutumiers sur les ressources naturelles. Les acteurs externes à la localité ont accès à l'exploitation des ressources parce qu'ils bénéficient de permis ayant fait l'objet d'autorisation par l'administration centrale, mais octroyé indépendamment de l'avis des autorités locales du village »³³.

Dans la pratique, la chefferie traditionnelle, notamment les chefs de terre, continuent à jouer un rôle important dans la gestion du foncier local.

Textes sur le pastoralisme et de la transhumance

Une loi d'orientation sur le pastoralisme a été promulguée en 2002. Elle forme un recueil simple de règle de prise en compte l'élevage pastoral. Le déplacement des troupeaux à des fins pastorales s'exerce sur l'ensemble du territoire national, il comporte également le droit au franchissement des frontières (Art. 36). Sous réserve de réciprocité, les troupeaux étrangers sont autorisés à franchir les frontières nationales dans le cadre de la transhumance.

Les conditions principales: La garde des animaux doit être assurée par des personnes majeures, la vaccination des animaux est obligatoire. Les transhumants étrangers doivent disposer d'un certificat international de transhumance (CIT) et ils doivent se présenter à des points d'entrée et de sortie. Les pistes de bétail sont définies et distinguées: pistes d'accès au pâturage, pistes de transhumance et pistes de commercialisation.

Son applicabilité dans le temps reste encore à démontrer mais dépendra beaucoup de la volonté politique à défendre cette loi. Par ailleurs des zones pastorales destinées à promouvoir le développement d'un élevage sédentaire existe depuis de nombreuses années.

Actuellement, le MRA est en train d'élaborer avec les partenaires un **Plan d'Action et programme d'investissement du secteur de l'élevage (PAPISE)**³⁴.

L'objectif est d'assurer une meilleure contribution de l'élevage à la lutte contre la pauvreté et à l'accroissement de la compétitivité des filières animales »³⁵. Il vise notamment à une amélioration de la productivité et la compétitivité des animaux ainsi que de leur produits à travers une approche filière et à travers la gestion des crises. Elle propose une gestion de ressource naturelle qui sécurise l'accès à la ressource et « une amélioration de la représentation des éleveurs traditionnels dans les structures de gestion du foncier rural et du développement local. »³⁶ Tout en comptant sur une approche de modernisation et de commercialisation des animaux, le PAPISE reconnaît quand même que le Burkina reste dépendant d'un élevage extensif et mobile. De ce fait le programme prévoit la délimitation et l'aménagement de 40 nouvelles zones pastorales et de 1000 km de pistes de transhumance.

³³ GRAF « Enjeux et viabilité des communes rurales au Burkina Faso ». Tanja Pickard, Le droit foncier au Burkina Faso, 2003

³⁴ Burkina Faso, MRA, Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage – version révisé provisoire, janvier 2005

³⁵ Idem, p. 39

³⁶ Idem, p. 42

Ressourcenmanagement und Konfliktbearbeitung

Das gesetzlich anerkannte Organ für Ressourcenmanagement vor Ort sind die Dorfkomitees für die Ressourcenverwaltung (CVGT). Sie werden nach und nach von der Dorfbevölkerung mit Hilfe von Entwicklungspartnern eingerichtet.

Ein Erlass aus dem Jahre 2000 sieht die Einrichtung von Schlichtungskomitees für Konflikte zwischen Ackerbauern und Viehzüchtern auf Dorf- und auf Departementsebene vor, in denen Vertreter der verschiedenen staatlichen Dienste und Repräsentanten der Ackerbauern und Viehzüchter Mitglieder sind.³⁷ Diese Kommissionen sollen die Konflikte friedlich beilegen und den Rechtsweg vermeiden. Die traditionellen Chefs sind darin nicht vertreten. Vor Ort existieren z.T. Erfahrungen mit der Ausarbeitung lokaler Nutzungskonventionen für Ressourcen, bei denen Ackerbauern und Viehzüchter beteiligt sind.³⁸ Diese Erfahrungen wurden lange Jahre von der GTZ unterstützt und bleiben ein Vorbild für die Region.



Le ramassage des résidus de récolte est devenu un objet de litige sérieux
Immer wieder eskalieren Konflikte um Ernterückstände



Dezentralisierung, Kommunalisierung und Zuständigkeitstransfer

Die Texte, die die Dezentralisierung in Burkina regeln, wurden 1998 verabschiedet.³⁹ Es werden drei Verwaltungseinheiten eingerichtet: die Region, die Provinz und die Kommune. Von 1995 bis 2000 wurden 49 städtische Kommunen eingerichtet. Die Gemeinderatswahlen für die ländlichen Gemeinden und die Provinzratswahlen sind für Februar 2006 vorgesehen, wurden in der Vergangenheit aber immer wieder verschoben. 2010 sollen dann die Regionalräte gebildet werden. Die Zuständigkeiten der Kommunen für das Ressourcenmanagement sind im Gesetz Nr. 040/98/AN vom 3. August 1998 geregelt und wurden 2001 nochmals modifiziert.⁴⁰

Synthese: Situation und Zukunft der mobilen Viehzucht

Das Land ist am weitesten fortgeschritten in der Modernisierung und Intensivierung der Viehzucht. Trotzdem ist diese sehr partiell, ein Großteil der Herden bleibt mobil.

Die Ausbreitung des Baumwollanbaus im Osten stellt eine große Herausforderung für die mobile Viehzucht dar (siehe Annex 7, Karte). Auch die Aktivitäten zum Sammeln und Vermarkten von Stroh (Ernterückstände) „verschärft das Problem der Weiden. Die Transhumanen sind gezwungen, sich an den Büschen und Bäumen zu vergreifen oder in die Parks oder auf Felder vorzudringen. Konflikte werden also immer zahlreicher und häufig gewalttätig. Die Einrichtung von Transhumanzpfisten wird also immer dringender“⁴¹. Die Kommunen sind hier gefragt. Dazu sind flächendeckend Kommunen und interkommunale Strukturen erforderlich.

³⁷ Burkina Faso, Arrêté conjointe Nr. 2000/31 über die Konfliktregelung zwischen Ackerbauern und Viehzüchtern

³⁸ z.B. Banzaf/Drabo/Grell, Du conflit au consensus, 1999

³⁹ Loi No 040/98AN du 3 août 1998 portant sur les principes fondamentaux de la décentralisation et les lois No 041 – 043 du 6 août

⁴⁰ Textes d'orientation sur la Décentralisation TOD, 2001

⁴¹ Boirard, Konaté, Lompo Ky, Yeye – GTZ 2004 ; « Mission d'appui à l'identification des interventions du programme de développement de l'agriculture de la coopération germano-burkinabé dans la région administrative de l'est » S. 11



Gestion des ressources naturelles locale et gestion de conflits

« La commission villageoise de gestion de terroir (CVGT) est l'organe villageois légalement reconnu pour la gestion des affaires locales et des ressources naturelles. » Elles sont progressivement mises en place par les villages avec éventuellement l'appui des acteurs de développement. Mais dans les faits, elles ont du mal à être effectivement opérationnelles.

Un arrêté portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs prévoit la mise en place des commissions de conciliation au niveau villageois et au niveau départemental composé par les différents services techniques et des représentants des éleveurs et des agriculteurs⁴². Jusqu'aujourd'hui très peu des commissions ont été mis en place.

Il existe une expérience riche en élaboration des conventions locales impliquant les éleveurs et les agriculteurs⁴³ qui a notamment été accompagnée par la coopération allemande et qui reste une référence dans la sous région.

Décentralisation, communalisation et le transfert des compétences

Les textes qui règlent la décentralisation au Burkina Faso ont été promulgués en 1998.⁴⁴ 49 communes urbaines fonctionnent déjà. Une véritable expérience existe donc dans la gestion de ces entités décentralisées. Les élections pour les communes rurales se tiendront en février 2006. L'expérience acquise sur les communes urbaines sera-t-elle valorisée ?

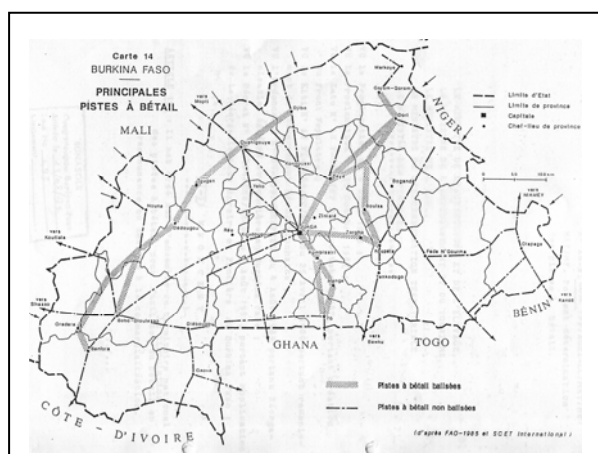
Dans tous les cas les communes auront des compétences sur la gestion des ressources naturelles. Mais les décrets d'application retardent le transfert de compé-

tence et le niveau de responsabilité n'est pas toujours clair.

Synthèse: Situation de l'élevage mobile

Le Burkina Faso nous semble le pays ayant le plus avancé dans le sens d'une intensification et d'une sédentarisation de l'élevage. Il n'en reste pas moins que cette intensification reste très partielle, que la plus grande partie du troupeau continue à exploiter les ressources naturelles par la mobilité.

Le développement du coton dans la région est colonise rapidement les espaces pastoraux (voir carte annexe 7). Le ramassage de paille « accentue le problème de pâturage des transhumants obligés alors de se rabattre sur la destruction des arbres fourragers, l'exploitation des parcs et réserves ou l'exploitation des champs de culture. Les conflits deviennent donc de plus en plus nombreux et parfois violent sur cet espace en voie de saturation (...) de même l'aménagement du territoire et le maillage continu des couloirs de transhumance devient urgent »⁴⁵. Là encore les communes auront un rôle central à jouer.



L'arrêté 30/2000 règle plus spécifiquement la transhumance du bétail. Les pistes de bétail ont été défini en détail dans le raabo AN-VI 0012 du 5 septembre 1989.

Der Erlass 30/2000 definiert und regelt die Transhumanz. Ein Erlass aus dem Jahre 1989 hat bereits im Detail die zu verwendenden Pisten festgelegt.

⁴² Burkina Faso, Arrêté conjoint No 2000/31 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs,

⁴³ Par exemple Banzaf/Drabo/Grell, Du conflit au consensus, Les pasteurs et agro-pasteurs de Kishi Beiga optent pour la cogestion de leurs ressources naturelles: PSB-GTZ 1999

⁴⁴ Loi No 040/98AN du 3 août 1998 portant sur les principes fondamentaux de la décentralisation et les lois No 041 – 043 du 6 août lois No 041 – 043 du 6 août

⁴⁵ Boirard, Konaté, Lompo Ky, Yeye – GTZ 2004 ; « Mission d'appui à l'identification des interventions du programme de développement de l'agriculture de la coopération germano-burkinabé dans la région administrative de l'est » (page 11)

2.1.3. Situation in Benin

Benin profitiert von deutlich höheren Niederschlägen und einem deutlich höheren landwirtschaftlichen Potential als die beiden anderen Länder. Die Baumwollproduktion ist heute die Lunge der beninischen Volkswirtschaft.

Landrecht

Seit 1995 gibt es ein Gesetz zum Erwerb von Land. Es wird aber nur im städtischen Bereich angewendet, für Landbewohner ist es zu teuer. Auf dem Land sind traditionelle Landtransfermechanismen weiterhin üblich. Landrechte für Viehzüchter spielen hier nur eine marginale Rolle.

Seit 1993 werden Ländliche Landnutzungspläne (Plan Foncier Rural) erarbeitet. Dazu werden auf Dorfebene Landrechte identifiziert. „In partizipativer Weise werden alle existierenden Rechte auf Parzellen in einem Dorf aufgenommen und ein Gesamtplan für das Dorf erstellt (ähnlich eines Katasterplanes). Am Ende steht eine Grenzmarkierung. Ziel ist es, Landnutzungsrechte von Besitzern und von Produzenten zu sichern“⁴⁶. Dieses Vorgehen wird seit 2000 von der Weltbank und der GTZ unterstützt. Bis heute haben jedoch nur 41 Dörfer solche Pläne erarbeitet.

Im Rahmen der Kommunalisierung sind Leitschemen für die Bewirtschaftung der Kommune (Schema d'aménagement communaux, SDAC) vorgesehen, die auch Räume für Viehzucht (Pisten und Weideflächen) vorsehen.

Viele Pisten existierten auf dem Papier und im Gedächtnis der Viehzüchter, sind aber verschwunden oder umstritten. Die Autoritäten erkennen ihre Wichtigkeit an, stellen aber keine Mittel zur Verfügung, um sie zu sichern. Mangelnder Wille oder fehlende Erfahrung?

Texte zu Pastoralismus und Transhumanz

Das Gesetz über Weideflächen von 1987 regelt die mobile Viehzucht (Definition von Weiden, Herdenaufsicht, Transhumanz). Es hat aus der Sicht der Viehzüchter eher einen einschränkenden als einen absichernden Charakter. Ein Erlass aus dem Jahr 1992 veranlasst auf allen Verwaltungsebenen die Einrichtung von „Transhumanzkomitees“, die die Aufgabe haben, die Transhumanz vor Ort zu organisieren und Konflikte im Zusammenhang mit Transhumanz zu schlichten. Diese Komitees funktionieren meist nicht. Viehzüchter sind darin unterrepräsentiert.⁴⁷

1994 und 1998 wurden durch ministeriellen Erlass Abgaben für die Beweidung und den Eintritt von transhumierenden Herden auf beninisches Territorium eingeführt. Es wird sogar eine Kautions von 5000 CFA für jedes Rind vorgesehen.

Das Gesetz über die Waldbewirtschaftung von 1993 erlaubt die kontrollierte Nutzung von Staatswäldern durch Viehzüchter.

Die grenzüberschreitende Transhumanz wurde 1995 durch einen interministeriellen Erlass suspendiert. Bis zum Jahr 2000 hatte das für die Viehzüchter kaum Konsequenzen. Ab 2000 gab es regelmäßig systematische gewaltsame Vertreibungen der nigrischen, nigerianischen und burkinischen Viehzüchter auf beninischem Territorium. Dadurch ist für diese Viehzüchter eine Situation der Rechtlosigkeit entstanden, die dem Missbrauch und der Ausbeutung durch die lokalen Staatsvertreter Tür und Tor öffnet.⁴⁸



Ressourcenmanagement und Konfliktbearbeitung

1993 wurde das Gesetz zur Bewirtschaftung der Staatswälder beschlossen. Es erlaubt prinzipiell die geregelte Nutzung durch Viehzüchter. Dadurch stehen immense Flächen für die Viehzucht zur Verfügung, die für die Transhumanten ausgesprochen attraktiv sind (keine Felder, reichhaltiges Weide- und Wasserangebot). Für die Verwaltung zuständig sind Dorfvereinigungen für die Ressourcenverwaltung (AVIGREF) und Forstämter. Die AVIGREF werden von zahlreichen internationalen Akteuren unterstützt. Die Integration der Rechte von transhumierenden Viehhaltern bleibt angesichts der Mobilität und der fehlenden Integration der Viehhalter allerdings unzureichend.

Das Gesetz erlaubt es den Kommunen, Abgaben für den Zugang zu diesen Ressourcen zu erheben.

Die Regelung von Konflikten liegt theoretisch in den Händen der kommunalen Transhumanzkomitees. Da diese meist nicht funktionieren, sind es überwiegend die Uniformträger (Gendarmen, Förster etc.), die die Probleme in administrativer Weise oder nicht selten „informell“ regeln.

⁴⁶ GRET « appui à l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique foncière rurale au Bénin. »

⁴⁷ Gemäß Akpaki, J. bearbeiten diese Komitees die Konflikte in der Regel in administrativer Weise. Viehzüchter sind unterrepräsentiert.

⁴⁸ Akpaki, J., dokumentiert darüber zahllose Fälle und in unseren Interviews wurden wir immer wieder mit diesem Problem konfrontiert.

2.1.3. Situation au Bénin

Le **Bénin** bénéficiant d'une forte pluviométrie a un potentiel agricole et fourrager nettement supérieur. Il a pu ainsi se lancer plus tôt que les autres dans une production cotonnière qui est le poumon de l'économie rural et nationale.

Le foncier

En 65 une loi sur l'immatriculation des terres vise à développer les titres fonciers privés mais est inefficace en dehors du foncier urbain. Les propriétaires ruraux préfèrent continuer à avoir recours au système traditionnel qui reste donc la référence. Dans ce système traditionnel le pastoralisme n'est que marginalement pris en compte.

En 93 le Plan Foncier Rural (PFR) se met en place. « Les PFR sont une démarche d'identification des droits fonciers à l'échelle du village. Ils permettent d'avoir un répertoire consensuel de la situation des droits de l'ensemble des parcelles du terroir villageois. [...] L'objectif est de sécuriser à la fois les droits de ceux qui détiennent la terre que de ceux qui la cultivent. Mais il peut y avoir des oublis »⁴⁹. C'est le cas notamment des villageois ou villageoises n'ayant pas un statut complètement sécurisé, des migrants ou des pasteurs.

Par ailleurs cette démarche est lourde en temps et en énergie. Actuellement seulement 41 villages ont effectué un PFR ; on peut donc considérer ces opérations comme des actions expérimentales. Cependant précédés par des Schémas Directeur d'Aménagement Communaux (SDAC) prévoyant des espaces pastoraux (couloirs et aires) et une réflexion sur la gestion de la transhumance, ils pourraient être intéressants dans les communes du nord du Bénin en recréant un dialogue entre les acteurs (agriculteurs, éleveurs et instances politiques locales) en sécurisant des zones agricoles et pastorales et en redéfinissant les règles d'exploitation.

Des couloirs de passage ont existés mais ont souvent disparu ou sont des sujets de litige. Les autorités reconnaissent leur importance mais peu de moyens sont disponibles pour la matérialisation. N'est-ce pas simplement un manque de volonté ou d'expérience?⁵⁰

Textes sur l'élevage

La loi sur la vaine pâture de 1987 régit l'élevage mobile (vaine pâture, garde des animaux et transhumance). Relativement courte (31 articles) elle nous semble contraignante pour les éleveurs. Elle évoque déjà la transhumance transfrontalière. En 92 un arrêté porte la création des comités de transhumance sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur. Ils ont comme mandat d'organiser la transhumance et de gérer les conflits liés à la transhumance.

En 89 et 94 deux arrêtés interministériels instituent des taxes de pacages et d'entrée des animaux sur le territoire. Il est même imposé une caution de 5000 Fcfa par tête de bœufs à l'entrée du territoire.

sécurité et de l'administration territoriale. Ils sont chargés de préparer la transhumance, d'en suivre le déroulement et d'apporter une solution concertée aux problèmes qui surgissent.⁵¹

Depuis 1995, la transhumance transfrontalière est formellement suspendue. Mais dans les faits cet arrêté ministériel n'a pas les moyens d'être mis en application sur le terrain et laisse donc un flou et une situation de non droit favorable au développement des abus.

Gestion des ressources nationales

En 1993 la loi sur le régime des forêts au Bénin permet l'exploitation des forêts classées et notamment l'exploitation pastorale. Ceci préserve de fait d'immenses espaces pastoraux recherchés par les éleveurs et fondamentaux pour l'existence d'une transhumance. Des règles et des taxes d'exploitation (pour le bois comme pour l'élevage) sont prévues pour ces forêts. Les acteurs chargés du suivi et du contrôle des règles de gestion en plus des services forestiers sont les AVIGREF (association villageoise de gestion des ressources forestières). Ils sont appuyés par un nombre important d'acteurs internationaux et nationaux (ONG ; PAMF). La gestion pastorale reste cependant délicate du fait de la mobilité, de l'insuffisance d'intégration des éleveurs dans les structures de gestion et de l'inefficacité des systèmes de sanctions.

Décentralisation, communalisation et le transfert des compétences

Au Bénin seul le niveau communal est prévu dans le cadre de la décentralisation. Les maires ruraux sont en place depuis 3 ans (77 communes dont seulement 1/3 de moins de 50 000 hab.). En général ils ont un bon niveau de base ; ils commencent à « apprivoiser » le fonctionnement de leur commune. Ils sont appuyés par ce qui nous a semblé être de véritables équipes de fonctionnaires locaux. Par ailleurs la taille des communes leur permet d'avoir des budgets viables pour fonctionner (régulièrement de 100 à 200 millions de francs). Dans de nombreuses communes du Nord, des comités de gestion ont été mis en place pour « gérer et prévenir les conflits » liés à la transhumance.

Les plans de développement communaux (PDC) se mettent en place dans la majorité des communes. Ils prennent en compte l'ensemble des besoins de la commune y compris les aspects économiques et sociaux.

Les Schémas Directeur d'Aménagement des Communes (SDAC) commencent à se réfléchir dans certaines communes. Ils touchent les infrastructures et l'organisation du foncier.

⁴⁹ GRET « appui à l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique foncière rurale au Bénin. »

⁵⁰ Voir en annexe carte des couloirs (Akpaki).

⁵¹ Selon Akpaki, dans la réalité, les éleveurs ne sont pas représentés dans ces comités et ils tendent souvent à traiter les conflits d'une manière administrative.

Dezentralisierung und Kommunalisierung

In **Benin** wurde im Rahmen der Dezentralisierung lediglich die Gemeindeebene, nicht aber die regionale Ebene neu geordnet. Die ländlichen Kommunen sind seit drei Jahren eingesetzt (77 Kommunen, von denen nur ein Drittel weniger als 50.000 Einwohner hat). Die Kommunen sind vergleichsweise gut ausgestattet, haben funktionierende Beamtenapparate und Budgets von 100 bis 200 Millionen CFA pro Jahr. Einige Kommunen im Norden haben lokale Komitees zum Transhumanzmanagement eingerichtet.

Das Ressourcenmanagement wurde in Benin fast vollständig in die Hände der Kommunen gelegt. Die meisten Kommunen haben bereits kommunale Entwicklungspläne, häufig auch Ressourcennutzungspläne (Plan de gestion de ressources naturelles). Mit Hilfe der externen Partner sollen diese jetzt in Schéma Directeur d'aménagement des Communes (SCAC) integriert werden.

Die Kommunalvertreter, mit denen wir gesprochen haben, zeigten alle ein großes Interesse, die Transhumanz zu formalisieren und zu organisieren. Dazu haben sie Gebühren für Beweidung und Wasserzugangsrechte eingeführt und Transhumanzkomitees gebildet. Dies gilt vor allem für die Gemeinden, die Staatswald besitzen und diesen im Rahmen von Ressourcennutzungsplänen in Wert setzen. Darin ist auch Infrastruktur für die mobile Viehzucht vorgesehen.

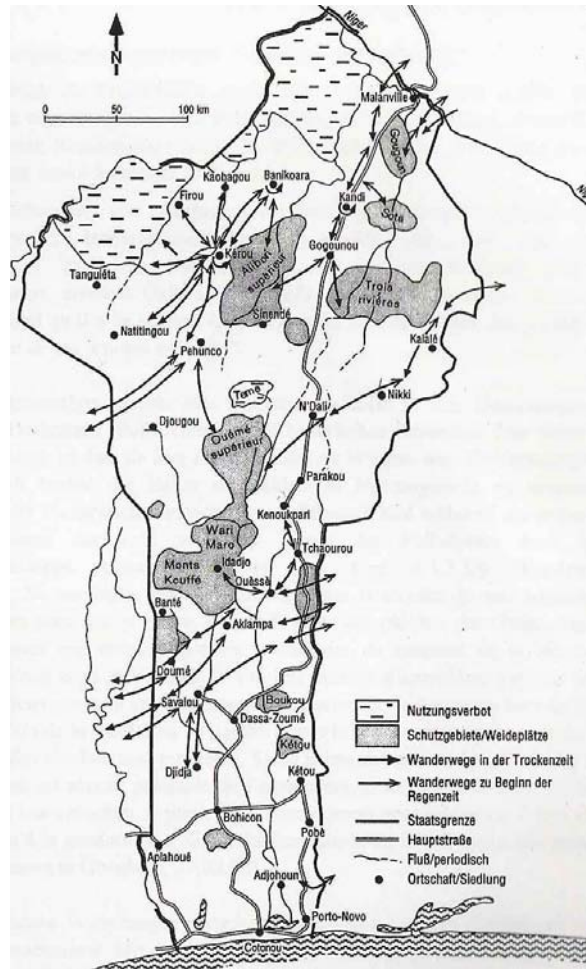
Erste Ansätze von interkommunalen Strukturen sind in den letzten Monaten entstanden, u.a. auch um die Transhumanz zu organisieren (Einrichtung von Transhumanzpisten). Erwähnenswert ist hier vor allem die Association des Communes Riverain aux Parcs (ACRAP). Die sieben Kommunen im Umfeld des WAP-Komplexes haben sich zusammengeschlossen. Die Transhumanz steht auf der Tagesordnung.

Synthese zur Situation und Zukunft der mobilen Viehzucht

Trotz der massiven Präsenz der Baumwollproduktion vor allem im Norden stehen im Benin weite Weideflächen zur Verfügung, vor allem in den Staatswäldern. Die klimatischen natürlichen Bedingungen werden auch weiterhin Viehzüchter aus den umliegenden Ländern anziehen. Die Zukunft dieser Transhumanz scheint von den Ergebnissen der derzeitigen Neuverhandlungen der Zugangs- und Nutzungsregeln abzuhängen (das vorübergehende Verbot der grenzüberschreitenden Transhumanz in Benin ist im Zusammenhang dieser Neuverhandlung zu sehen).

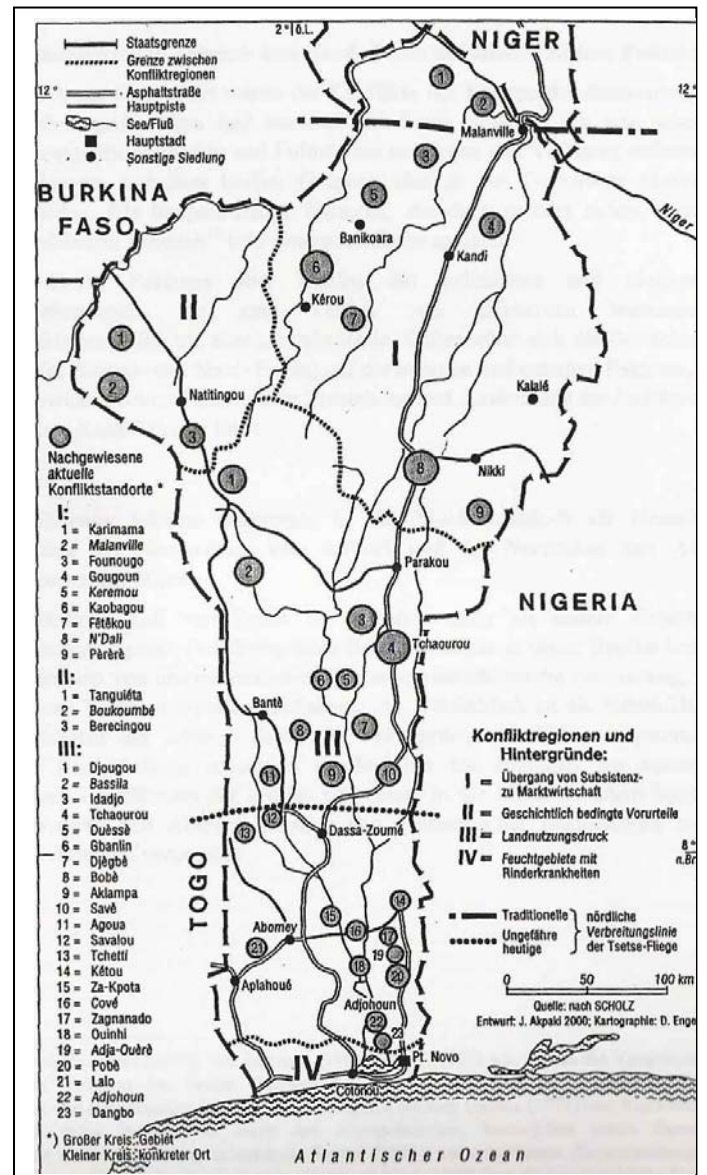
Die grenzüberschreitende Transhumanz wird im Benin als wahre Plünderung der natürlichen Ressourcen oder als gewaltsame Invasion wahrgenommen. Der Benin nimmt noch kaum die Chancen wahr, die die Präsenz ausländischer Viehzüchter bietet: Präsenz auf den Märkten mit ihren Produkten, Konsum beninischer Produktion, etc.

Konflikte zwischen Ackerbauern und Viehzüchtern sind allgegenwärtig in den Diskussionen, die wir geführt haben. Immer wieder wird beklagt, dass die staatlichen Mechanismen (comité de transhumance) nicht wirksam sind und dass lokale effiziente und gerechte Mechanismen entwickelt werden sollten.



Viehwanderbewegungen im Jahr 2000 in Benin (Akpaki)
La transhumance en 2000 au Bénin (Akpaki)

Les conflits agriculteurs éleveurs sont omniprésents dans toutes les discussions de terrain et selon les mécanismes de gestion étatiques (comité de transhumance) sont peu équitables et inefficaces.



Région des conflits au Bénin (Akpaki p 37)
Konfliktregionen in Benin (Akpaki, S. 37)

2.2. Der institutionelle Kontext der Transhumanz

In jedem Land gibt es Institutionen, die in der Transhumanz ihre Rolle spielen. Natürlich zuerst die Staaten und ihre Regierungen, aber dann auch Strukturen der Zivilgesellschaft und internationale Partner. Die betroffenen Produzenten (Ackerbauern und Viehzüchter) sind repräsentiert in soziokulturellen Vereinigungen (Viehzüchtervereinigung und ländliche Produktionsvereinigungen). Die institutionelle Situation in den drei Ländern soll im Folgenden kurz dargestellt werden.

2.2.1. Niger

Angesichts des großen Anteils der Viehhalter im Niger, der Existenz einer Chefferie der Viehzüchterethnien und von Abgeordneten mit pastoraler Herkunft steht die Frage der Zukunft der Viehzucht auf der Tagesordnung weit oben.

Es existiert ein **Viehzuchtministerium** (MRA), dessen Budget jedoch relativ gering im Vergleich zu dem des Landwirtschaftsministeriums. Fragen der Viehgesundheit stehen im Vordergrund. Vertreter des Viehzuchtministeriums zeigen insgesamt sehr wenig Interesse an den Problemen im Zusammenhang mit der grenzüberschreitenden Viehzucht.

Dagegen hat der **Code Rural**, eine Behörde, die dem Landwirtschaftsministerium untersteht und für die Sicherung der Landnutzungsrechte zuständig ist, in den letzten Jahren viel dazu beigetragen, auch Pastoralzonen zu sichern.

Seit den 90er Jahren gibt es im Niger **Viehzüchtervereinigungen** in allen Regionen. Sie spielen einerseits eine wichtige Rolle in der Interessenvertretung ihrer Mitglieder, andererseits sind sie zu Entwicklungsakteuren geworden und führen zahlreiche Projekte zur Förderung der Viehzucht durch. Einige wie AREN und FNEN Daddo haben eine nationale Präsenz aufgebaut und haben Kapazitäten an der Basis, Viehzüchter zu versammeln, Informationen zu verbreiten und Aktionen vor Ort durchzuführen. Sie bleiben trotzdem noch relativ wirkungslos, weil sie wenig Erfahrung haben, schlecht organisiert und zersplittert sind. Dem Kollektiv der Viehzüchterverbände CAPAN ist es bisher nicht gelungen, seiner Position gerecht zu werden. Es tritt eher als eine unter vielen Viehzüchtervereinigungen auf. In der Peripherie des WAP-Komplexes treten vor allem AREN und Gajel Sudubaba auf. CAPAN wurde von ECOPAS an der Entwicklung ihres Pistenkonzepts beteiligt.

Die **Entwicklungspartner**, die die Viehzucht unterstützen, sind relativ zahlreich.⁵² Sie ermöglichen es, gemeinsam mit den Viehzüchtervereinigungen eine Lobby zu bilden. So wurden im September zwei wichtige Ateliers zur Frage der Integration der

Viehzucht in den Kommunen durchgeführt.

Die **Tribune pastorale** ist ein Rahmen, in dem sich monatlich Individuen von staatlichen und nichtstaatlichen Strukturen zum Austausch treffen. Hier werden wichtige Reflexionen angestoßen, auch zur Zukunft der Transhumanz und der grenzüberschreitenden Transhumanz im Umfeld des WAP-Komplexes. Die Tribune pastorale begleitet auch intensiv den Prozess der Ausarbeitung des Code pastoral.

2.2.2. Burkina Faso

Die burkinische Regierung ist sich darüber bewusst, dass mittelfristig 80% der Viehzucht von der Transhumanz abhängig ist. Sie setzt aber sehr stark auf Modernisierung, Intensivierung und Sesshaftmachung. Das **Viehzuchtministerium** wurde erst 1997 eingerichtet. Es hat die Aufgabe, die traditionelle Viehzucht zu reorganisieren und die Viehzüchter auszubilden und zu begleiten. Sie richtet auch Viehzuchtszonen ein, fördert die Produktion von Viehfutter, die Intensivierung der Heuproduktion und die den Aufbau von privaten oder staatlichen Viehfarmen. Der Aktions- und Investitionsplan für den Viehzuchtsektor (PAPISE) bestätigt diese Orientierungen.

Die **Zivilgesellschaft** ist organisiert in Viehzüchterorganisationen, deren wichtigste Aktivität die Ausbildung und Beratung ihrer Mitglieder ist. Im Norden (Dori) spielen CRUS und APES eine wichtige Rolle und versuchen, im Süden Fuß zu fassen. Die Fédération des Eleveurs au Burkina Faso (FEB) ist eine halbstaatliche Organisation, die zwar mitgliederstark ist, aber bisher keine nennenswerten Aktionen zur Sicherung der mobilen Viehzucht geleistet hat. Dagegen hat das relativ junge Netzwerk Réseau pour la communication sur le pastoralisme **RECOPA**, hervorgegangen aus einem Projekt von Vétérinaires sans frontières, viel Engagement zur Sicherung von Viehzuchtszonen (Pisten, Weidegründe) entwickelt.

Andere Strukturen der Zivilgesellschaft haben vor allem thematische Kompetenzen beizutragen, darunter die Groupe de Recherche Action sur le Foncier (GRAF) zu Landrechts- und Dezentralisierungsfragen und die AGED zur Ausarbeitung von lokalen Nutzerkonventionen. RECOPA wird zurzeit von der schweizerischen Kooperation unterstützt. Die anderen **Entwicklungspartner** (z.B. die GTZ) haben sich von der Viehzucht fast gänzlich abgewandt um sich auf einen Ansatz (approche filière) zu konzentrieren, der große Produzenten in ihren Bemühungen zur Modernisierung und Marktanpassung unterstützt.

⁵² GTZ und DED, Französische Kooperation, Schweizer Kooperation, SNV, DANIDA, CARE International, Vétérinaires sans Frontières ...

2.2. L'environnement institutionnel de la transhumance

Dans chaque pays des institutions se sont mises en place pour agir sur les problématiques liées au pastoralisme et donc à la transhumance. Il s'agit évidemment de l'Etat et des systèmes politiques en place, mais aussi des institutions de la société civile ou des partenaires internationaux au développement. Par leurs rôles aux différents niveaux (micro, meso, macro et même supra) ces institutions sont des acteurs clés dans l'évolution de cette transhumance.

2.2.1. Niger

Par l'importance de la population pastorale, de la présence de chefs traditionnels dans les ethnies à traditions pastorales ainsi que par l'existence de députés d'origine pastorale l'Etat ne peut pas occulter la question pastorale. Un **Ministère des ressources animales (MRA)** existe mais la part du budget de l'Etat réservée au pastoralisme est relativement faible. Même si des actions sont menées (Carnet Internationaux de Vaccinations, ...) l'intérêt pour la problématique de la transhumance transfrontalière n'est pas évident.

Depuis le début des années 90 des **associations pastorales** se sont mis en place dans toutes les régions. Elles jouent à la fois un rôle de défense des intérêts des éleveurs et d'acteur de développement (étant maître d'œuvre d'un certain nombre de projet). Certaines comme l'AREN et la FNEN Daddo ont une réelle couverture nationale et ont une véritable capacité de fédération des éleveurs, d'action et de diffusion d'information. Elles restent cependant relativement faibles du fait des moyens limités dont elles disposent mais également du fait d'un manque d'expérience dans la gestion de certain dossier. Elles ont notamment beaucoup de mal, malgré l'existence d'un collectif (le CAPAN) à se fédérer pour défendre des problématiques communes tel que la transhumance transfrontalière. Sur la zone périphérique du complexe WAP, les trois principales structures sont l'AREN, le CAPAN et Gajel Sudubaba.

Les **partenaires au développement** sont relativement nombreux à agir sur la problématique pastorale⁵³. Ils permettent, avec les associations pastorales, de former un lobby en faveur d'une véritable prise en compte du pastoralisme. Ainsi le mois de septembre 2005 a vu la mise en place de deux ateliers où la problématique du pastoralisme dans le processus de décentralisation a été abordée. **La tribune pastorale** constitue un cadre d'échange entre des personnes provenant des structures étatiques, associatives nationales et internationales. Elle a engagé des réflexions importantes sur des thèmes proches de celui de notre étude, notamment sur les

relations entre les aires protégées du WAP et les éleveurs.

2.2.2. Burkina Faso

Au **Burkina Faso** L'Etat, est conscient que 80% de l'élevage fonctionne avec une transhumance, mais la considère comme « un mal nécessaire auquel on ne voit pas d'alternative à court terme ». Il cherche donc plutôt à sédentariser (mise en place des zones pastorales) et intensifier la production. Un **ministère de ressources animales** a été créé en 1997 avec comme premières tâches la réorganisation de l'élevage traditionnel à travers la formation, et l'encadrement des éleveurs. Il travaille aussi sur l'aménagement des zones pastorales, la promotion des industries d'aliments de bétail, l'accroissement de la production fourragère intensif et la promotion de ferme privée ou étatique. Le Plan d'actions et programmes d'investissements du secteur de l'élevage (PAPISE) qui vient d'être élaboré réaffirme ces orientations.

La **société civile** est représentée par des **organisations d'éleveurs** dont les principales actions apportent de la formation et du conseil aux groupements de bases et aux communautés pastorales existantes. Plus présentes au Nord comme le CRUS ou l'APES elles tendent à se développer vers le sud Est (région de Fada). D'autres structures de la société civile ayant des compétences thématiques peuvent interagir sur les problématiques pastorales (c'est par exemple le cas du GRAF ou de l'AGED sur des thèmes comme le foncier, la GRN, les convention locales).

La Fédération des éleveurs du Burkina Faso (FEB) est une structure semi étatique qui a jusqu'à maintenant développé peu d'initiative pour la sécurisation de l'élevage mobile. Plus récemment, dans les Sud-est et sud-ouest, le Réseau pour la communication sur le pastoralisme (**RECOPA**), suscité par un projet des Vétérinaires sans frontières a montré beaucoup d'engagement pour la sécurisation des terres pastorales notamment pour la matérialisation des pistes de transhumances. Elle est actuellement appuyée par le projet ARECOPA financé par la Coopération Suisse.

Les **partenaires au développement**, à l'image de la GTZ semblent se détourner des actions en direction du pastoralisme pour se recentrer sur une approche filière et modernisation agricole. Pourtant les deux ne sont pas forcément contradictoire.

⁵³ C'est essentiellement le cas de la coopération allemande, de la coopération suisse, de la coopération française, de la SNV et de Danida. Mais les ONG internationales (VSF, Care) et nationales (Karkara) ne son pas en reste.

2.2.3. Benin

Benin hat kein Viehzuchtministerium, sondern eine Direktion für Viehzucht im **Ministerium für Landwirtschaft, Viehzucht und Fischerei (MAEP)**.

Die Direktion hat 2005 alle Kommunen zum Aufbau von Transhumanzkomitees aufgerufen, die die Transhumanz vor Ort organisieren und Probleme regeln sollen.

Es gibt einige wenige **Viehzüchterorganisationen**. Sie sind klein und zersplittert in ihrem Führungsanspruch. Die einzige nationale Organisation ist **Lawool Fulfulde**. Es handelt sich um eine Organisation zur Förderung der Peulh-Sprache (Fulfulde) und -Kultur. Sie wurde gegründet von den ehemaligen Peulh-Eliten, als in der Zeit des Sozialismus die traditionelle Chefferie abgeschafft wurde. Lawool-Fulfulde reklamiert, die einzige legitime Struktur zur Repräsentation der Viehzüchter zu sein. Dieser Anspruch wird in Frage gestellt von anderen Organisationen, vor allem von **UDOPER** einer Organisation, die ihren Ursprung in der Organisation selbstorganisierter Viehmärkte hat. Sie ist dynamisch und vertritt eine moderne Viehzucht, arbeitet aber auch an der Sicherung der Mobilität der Viehzüchter. Sie wird von mehreren internationalen Partnern unterstützt (AFDI, SNV). Andere Organisationen haben nur regionale Bedeutung, wie beispielsweise Potal Men im Attakora und ASPEB in Malanville und Karimama.

Insgesamt sind Viehzüchter sehr schwach repräsentiert in den Entscheidungsstrukturen in Benin. Die Interviewpartner führen das auf ihr niedriges Bildungsniveau zurück. (Gemeinderäte müssen in Benin französisch lesen und schreiben können).

Unter den **Entwicklungspartnern** (nationale und internationale) arbeiten viele zur Ressourcenmanagementfrage. Die Staatswälder stehen hier im Mittelpunkt. Die Transhumanz spielt hier noch eine marginale Rolle. SNV unterstützt RECOPA beim Aufbau von Komitees, die die mobile Viehzucht sichern sollen.

2.3. Internationaler Rahmen

Im Westafrika bestehen mehrere internationale Rahmen, in denen die Transhumanz behandelt wird. Die wichtigsten sind die CEDEAO (Westafrikanische Wirtschaftsgemeinschaft) mit Sitz in Abuja in Nigeria und die UEMOA (Westafrikanische Wirtschafts- und Währungsunion) mit Sitz in Dakar.

Die CEDEAO umfasst alle westafrikanischen Staaten. Ihre Ziele sind der Aufbau eines gemeinsamen Marktes und die Schaffung einer gemeinsamen Währung. Dazu fördert sie die Kooperation und Entwicklung in allen wirtschaftlichen Sektoren, mit dem Ziel, Handelshindernisse abzubauen und den freien Warenverkehr zu fördern. Vor diesem Hintergrund hat die CEDEAO 1998 eine Entscheidung zur Transhumanz getroffen. Sie zeigt sich überzeugt, dass „zum gegenwärtigen Zeitpunkt die Transhumanz für

die Sicherung und die Erhöhung der Viehproduktion sinnvoll ist, dass die Transhumanz aber auch viele Probleme im Bereich Gesundheit, Umwelt, Wirtschaft und Politik mit sich bringt“⁵⁴.

Folgende Bedingungen werden aufgestellt:

- Jedes Land legt die Daten für Eintritt und Austritt fest.
- Jedes Land legt Aufnahmezonen fest.
- Die Wanderungen müssen entlang festgelegter Routen stattfinden, die von den Staaten definiert werden.
- Der Grenzübergang muss tagsüber stattfinden.
- Der Transhumant, der die Grenze übertritt, muss einen Internationalen Transhumanzschein (CIT)⁵⁵ besitzen. Auf dem Schein müssen alle seine Tiere und die Reiseroute eingetragen sein. Die Impfung der Tiere muss zertifiziert sein.

Die **UEMOA** umfasst die frankophonen Staaten Westafrikas mit dem FCFA als gemeinsamer Währung. Was die Transhumanz anbelangt, gibt es viele Parallelen mit der CEDEAO. Während die CEDEAO die allgemeinen Rahmen festgelegt und das CIT eingeführt hat, diente die UEMOA als Rahmen für den Dialog zwischen Niger, Burkina Faso und Benin über die Transhumanzpfaden, die um den Komplex WAP herumführen.

Zwischen einigen Ländern der CEDEAO existieren bilaterale Vereinbarungen, so zum Beispiel zwischen Burkina Faso und Niger. Das Rahmenabkommen für die grenzüberschreitende Transhumanz sieht vor, dass alle 6 Monate Treffen zwischen den Regierungen stattfinden, bei denen die grenzüberschreitende Transhumanz ausgewertet und geplant wird. Vergleichbare Abkommen mit Benin sind bisher nicht zustande gekommen.

Trotz dieser Abkommen haben einige Länder ihre Grenzen geschlossen. Das gilt vor allem für Benin (zeitweilig auch für Ghana). Nachdem es 1995 schwerwiegende Probleme gab (ein Forstbeamte wurde von einem Transhumanten getötet, daraufhin wurden über 90 Transhumanten ebenfalls getötet, zahlreiche weitere verhaftet und außer Landes verwiesen), beschloss der Ministerrat, die grenzüberschreitende Transhumanz zu verbieten. Ab 2000 kam es immer wieder zu repressiven Maßnahmen mit dem Ziel, die fremden Transhumanten zu vertreiben.



⁵⁴ Beschluss der CEDEAO zur grenzüberschreitenden Transhumanz, 1998

⁵⁵ Siehe Annex 4

2.2.3. Bénin

Le **Bénin** n'a pas de ministère des ressources animales mais **un ministère qui regroupe l'agriculture, l'élevage et la pêche (le MAEP)**. La Direction de l'élevage a appelé en 2005 toutes les communes à mettre en place des **Comités de Transhumance** selon l'arrêté interministériel No 010 de 1992 pour gérer plus efficacement la transhumance au niveau communal.⁵⁶

Les **associations pastorales** sont peu nombreuses (tout au plus 3 ou 4) et en concurrence pour l'obtention d'un leadership. Pourtant elles ne sont pas sur le même plan d'intervention. Lawol Fulfulde est une structure nationale mise en place par l'ancienne élite Peulh. Elle met l'accent sur l'alphabétisation et la sauvegarde de la langue Fulfulde au Bénin. Elle réclame aussi d'être le seul représentant légitime des éleveurs Peulh au Bénin. Ce rôle est contesté par d'autres associations plus jeunes, notamment par UDOPER qui s'est formé autour de la gestion des marchés de bétail. Elle est appuyée par la SNV et par l'ONG Française AFDI. Potal Men (dans l'Attacora) et l'Association pour le sauvegarde et la Promotion de l'Elevage au Bénin ASPEB (à Malanville et Karimama) jouent leur rôle au plan régional dans la gestion de la transhumance.

Dans l'ensemble, les éleveurs sont très faiblement représentés dans les instances de décisions et dans les débats publics. Le niveau de formation des éleveurs semble plus bas que dans les deux autres pays. Parmi les **opérateurs de développements** (nationaux comme internationaux) beaucoup se sont regroupés autour de la gestion des ressources naturelles et particulièrement autour des forêts classées. Il faut également noter la présence de la SNV qui cherche à travailler sur la problématique de la transhumance transfrontalière.



Eine Impfstation: Künftig sollen alle grenzüberschreitenden Tiere geimpft werden
Un parc de vaccination: La vaccination est obligatoire pour les animaux qui traversent les frontières

⁵⁶ République du Bénin, Arrêté interministériel No 010/MISAT7MDR/D-CAB, Portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Comités de transhumance

2.3. Le cadre international

En Afrique de l'Ouest de nombreux cadres internationaux existent. Les deux plus significatifs pour la transhumance transfrontalière et pour les trois pays de notre étude sont la CEDEAO et l'UEMOA. La **CEDEAO** (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest) regroupe tous les états de l'Afrique de l'ouest. Son objectif majeur reste la constitution d'un vaste marché commun ouest-africain et la création d'une union monétaire. Pour cela elle cherche à promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, à abolir les restrictions au commerce, à soutenir la libre circulation des services et des biens. A ce titre, en 1998, la conférence des chefs d'états prend une décision en vue de régler la transhumance. Dans cette décision la conférence se dit « convaincue que dans les conditions actuelles des moyens dont disposent les Etats membres, la transhumance est utile à la sauvegarde et à l'accroissement de la production du bétail ; mais est consciente que la transhumance est cependant source de nombreux problèmes d'ordre sanitaire, social, environnemental, économique et politique ». Elle définit également les conditions de la transhumance entre les états :

- Chaque pays fixe sa date d'entrée et de sortie ;
- Chaque état définit les zones d'accueil ;
- Les déplacements doivent s'effectuer le long des axes définis par les Etats ;
- Le passage de frontière doit se faire de jour ;

Enfin, les transhumants pour traverser les frontières doivent se munir d'un certificat international de transhumance (CIT). Dans ce certificat⁵⁷ l'éleveur doit déclarer toutes ses bêtes, certifier leur vaccination, définir son itinéraire, L'**UEMOA** (Union Economique et monétaire Ouest Africaine) regroupe les Etats francophones autour d'une monnaie commune. De nombreux objectifs sont communs avec la CEDEAO notamment pour la transhumance. Des subtilités diplomatiques peuvent favoriser le recours à une structure plutôt qu'à l'autre en fonction des contextes. Ainsi, si la CEDEAO a défini le cadre global pour la TTF et les CIT, l'UEMOA a présidé en 2004 le dialogue entre le Burkina, le Niger et le Bénin sur la transhumance autour du complexe WAP. Des accords bilatéraux existent entre certains Etats (recommandés par la CEDEAO). C'est le cas du Burkina et du Niger qui se rencontrent tous les 6 mois pour faire le point sur la situation de la transhumance. Il n'en existe pas avec le Bénin. Malgré ces accords, certains pays ont cherché à fermer leurs frontières. C'est notamment le cas du Bénin. En effet, en 95 suite à des troubles dans le centre du pays (officiellement 90 morts entre 89 et 94), le conseil des ministres décide de suspendre la TTF. Cette mesure n'est pas véritablement suivie d'effet, jusqu'en 2000 où le Bénin va effectuer une tournée dans les pays voisins pour la mettre en application. Immédiatement les autres pays ont fait recours à la CEDEAO pour que cette suspension soit levée.

⁵⁷ Voir annexe 4

CEDEAO-Rahmen: Empfehlungen des Expertentreffens im November 2001

In den Herkunftsländern

Information und Sensibilisierung der Viehzüchter über:

- Infrastruktur und mögliche Routen
- Regeln und gesetzliche Vorschriften in den Aufnahmeländern
- Verpflichtung, die internationalen Transhumanzscheine der CEDEAO bei sich zu haben
- die Wichtigkeit, die Transhumanz zu organisieren
- Verstärkung der Kontrollen beim Verlassen des Landes

In den Aufnahmeländern

Information der Transhumanten über Routen, Öffnungsdaten und Regeln

Verpflichtung, bestehendes Recht einzuhalten

Sensibilisierung der Einheimischen, mit den Transhumanten zusammenzuarbeiten

Bezahlung von Abgaben durch die Transhumanten, die zum Unterhalt der Infrastruktur verwendet werden sollen

Empfehlung an alle Mitglieder der CEDEAO

Unterstützung der Staaten zur Finanzierung von Informationskampagnen

Organisation regelmäßiger Treffen durch die CEDEAO

Einstellung der administrativen Schikanen

Aufhebung des Verbots der grenzüberschreitenden Transhumanz in Benin

Schaffung eines Transhumanz-Observatoriums

Studie zur Zukunft der Transhumanz

Einführung einer einheitlichen Transhumanzabgabe, die zu Umweltschutzmaßnahmen und dem Erhalt der Infrastruktur verwendet werden soll

Pilotaktivitäten, um neue Organisationsformen der grenzüberschreitenden Transhumanz zu testen

Gemäß dem zuständigen Direktor für Viehzucht ist Benin durchaus interessiert, das Verbot der grenzüberschreitenden Transhumanz wieder aufzuheben. Voraussetzung dafür ist, dass die anderen Länder und die CEDEAO ihre Verpflichtungen einhalten, die sie im Rahmen der CEDEAO-Verhandlungen übernommen haben. Vor allem erwartet Benin, dass die CEDEAO finanzielle Mittel zur Verfügung stellt, damit Infrastruktur für die Transhumanz aufgebaut werden kann. Ferner sollen die anderen Staaten gewährleisten, dass ihre Viehzüchter die vereinbarten Regeln einhalten. Bevor diese Bedingungen nicht geschaffen sind, will Benin weiter die fremden Transhumanten zurückweisen. Für die Saison 2006 wurden repressive Maßnahmen angekündigt.



L'Etat béninois a suspendu la transhumance transfrontalière
Die beninische Regierung hat die grenzüberschreitende Transhumanz verboten

Wir interpretieren die Position Benins als Strategie, die Modalitäten für die grenzüberschreitende Transhumanz neu zu verhandeln. Man ist der Auffassung, dass angesichts der Ressourcenknappheit diese nicht mehr gratis zugänglich sein können. Die Ressourcen gehören dem beninischen Staat und die Kommunen sollen sie so effizient wie möglich verwalten. Dazu wird es Eintrittsgebühren an der Grenze, Abgaben für den Zugang zu den Ressourcen selbst und Quoten geben. Die grenzüberschreitende Transhumanz hat also durchaus eine Zukunft. Die Viehhalter aus Niger und Benin und ihre Regierungen werden sich aber auf Verhandlungen über die Zugangsmodalitäten einstellen müssen. Bisher haben sie jedoch kein Verständnis für diese Situation. Die Regierungen der Sahelländer zeigen sich bisher völlig uninteressiert an der Frage und die Viehzüchterverbände ziehen sich auf unrealistische Forderungen zurück (Gratiszugang zu den Ressourcen).

Zu berücksichtigen ist, dass die Neuverhandlungen in einem gespannten diplomatischen Klima stattfinden, das von anderen Konflikten belastet ist: der Situation der nigrischen Transporteure am Hafen von Cotonou und dem Streit um die Lété-Insel.

Selon le directeur de l'élevage au Ministère Agriculture, Elevage et la Pêche, le Bénin est prêt et intéressé à lever la suspension, mais à conditions que certaines mesures soient prises. Il se réfère aux négociations au sein de la CEDEAO et notamment aux recommandations de la réunion des experts à Cotonou 2001 (cf. encadré). Mais le Bénin considère qu'il n'y a pas eu de suite à cette réunion. En effet il attend aujourd'hui que la CEDEAO lui donne les moyens pour aménager les infrastructures indispensables à la transhumance. Tant que ces aménagements ne sont pas fait le Bénin considère légitime de refouler les transhumants étrangers ou de mettre en œuvre des mesures répressives pour protéger les parcs ou pour lutter contre les transhumants qui ne respectent pas les règles.

En fait, on est dans une phase de renégociation des modalités d'accès aux ressources naturelles du Bénin. Avec la croissance démographique, l'extension des surfaces cultivées et la monétarisation de la production rurale dans le pays, les béninois considèrent que les ressources (terre, pâturage, eau) ne peuvent plus être gratuites et accessibles à tout le monde. La ressource appartient à l'Etat béninois, les communes ont la vocation de les gérer d'une manière efficace et efficiente. Ils comptent installer des taxes de package (au niveau des communes) et des frais d'entrée (au niveau des frontières). La TTF peu donc avoir un avenir, mais il risque de ne plus passer par la gratuité (en admettant qu'elle ait existé).

Cette renégociation se passe également dans un contexte tendu entre le Niger et le Bénin avec d'autres conflits n'ayant pas de liens directs avec la transhumance mais pouvant peser dans le débat (conflit de l'île de Lété, conflit récurrent des transporteurs).

Cadre CEDEAO : Synthèse des recommandations de réunion de Novembre 2001

Dans les zones de départ

Information et sensibilisation des éleveurs transhumants sur :

- Le dispositif des infrastructures et les itinéraires
 - La réglementation dans les pays d'accueil
 - L'obligation des documents administratifs (CIT, vaccination, ...)
 - L'importance d'une organisation de la transhumance (mise en place de comité de transhumance)
- Renforcer les contrôles sur l'existence des documents avant le départ

Dans les zones d'accueil

- Communication aux transhumants des itinéraires, des dates d'ouverture et des règles de la transhumance
- Obligation de se soumettre à la réglementation des pays d'accueil
- La sensibilisation des autochtones à collaborer avec les transhumants
- Paiement de taxes et redevances par les transhumants pour l'utilisation des aménagements et des infrastructures d'accueil

Recommandation des États membres de la CEDEAO

- Appui de la CEDEAO aux États pour le financement des opérations d'information et de sensibilisation des éleveurs et des populations locales ainsi que pour l'actualisation, la diffusion et l'application des textes nationaux
- Organisation par la CEDEAO de rencontres périodiques sur la transhumance
- Cessation des tracasseries administratives
- Levée des mesures de suspension par le Bénin
- Création d'un observatoire de la transhumance
- Réalisation d'une étude prospective sur l'avenir de l'élevage notamment transhumant
- Instauration d'une taxe unique de pacage qui servirait à préserver l'environnement et à aménager les zones d'accueil
- Réalisation d'actions pilotes de type transfrontalier en vue de la mise au point de nouveaux modes de gestion concertées des parcours et des zones d'accueil

Teil 2: Konfliktanalyse

2.1. Definition

Eine Standarddefinition für Konflikte gibt es nicht. Die folgende häufig verwendete Definition zeigt zentrale Elemente eines Konflikts auf:

„Der Konflikt ist der wahrgenommene Gegensatz bezogen auf Interessen, oder die Überzeugung, dass aktuelle Ziele der verschiedenen Parteien nicht vereinbar sind.“⁵⁸

Drei Elemente sind festzuhalten. Es geht um:

- zwei oder mehr Akteure, es können Einzelpersonen oder Gruppen sein. Diese Akteure stehen in einer Beziehung zueinander und der Konflikt ist ein Element ihrer Beziehung. Beziehung ist Kommunikation und Konflikte hängen ganz wesentlich mit gelungener oder nicht gelungener Kommunikation zusammen.
- Interessengegensätze (unvereinbare Ziele), also objektive Konfliktgegenstände.
- Wahrnehmungen, die subjektiv sind. Sie hängen ab von Einstellungen, Vorerfahrungen, Werten, Emotionen, Bedürfnissen usw. Diese subjektive Seite darf bei der Analyse von Konflikten nicht außer Acht gelassen werden.

Soziologisch gesehen sind Konflikte Ausdruck von sozialen Veränderungen und Entwicklung. Dort wo sich Strukturen verändern, wo Ressourcen geschaffen werden oder verschwinden, wo Macht neu verteilt wird, dort gibt es Verlierer und Gewinner und damit Konflikte. Eine Gesellschaft ohne Konflikte existiert nur vorübergehend (Stagnation).

Soziologisch wird zwischen dem Konflikt selbst und seinen Folgen unterschieden. Ein Konflikt beginnt mit Spannungen zwischen den Akteuren. Werden sich die Akteure des Konflikts bewusst entscheiden sie, wie sie damit umgehen. Sie können ihn durch ein konstruktives Gespräch und Zugeständnisse lösen, oder sie können ihn eskalieren lassen. Das kann zu allen bekannten negativen Folgen führen: Gewalt, Zerstörung, Bedrohung oder Hass. Eine dritte Möglichkeit ist die Flucht vor dem Konflikt wodurch dem Problem und dem Konfliktgegner gezielt aus dem Weg gegangen wird. Das kann eine notwendige Konfrontation zur Klärung und Neugestaltung der Beziehung verhindern. Bevor ein Konflikt gelöst werden kann, muss er inszeniert und organisiert werden, das heißt er muss in der Weise offen gelegt und gesteuert werden, dass die offene Konfrontation der berechtigten Interessen beider Konfliktgegner möglich und ihr Ausgleich, vorläufig oder endgültig, im Kompromiss oder in der echten Überwindung diskutierbar und aushandelbar, wird.

⁵⁸ Pruitt/Rubin, Social Conflicts –Escalation, stalemate and settlement

Konflikte sind häufig unvermeidlich. Den Begriff Konfliktprävention vermeiden wir daher. Vermieden werden sollen Krisen und Gewalt, aber nicht der Konflikt selber.

Konflikte haben folgende soziale Funktionen:⁵⁹

- Alarmfunktion: sie weisen die sozialen Akteure auf einen Veränderungsbedarf hin
- Katalysatorfunktion: sie führen dazu, dass angestaute Frustration und Aggression sichtbar wird und abgebaut wird
- Aufklärungsfunktion: Konflikte bringen verschleierte Interessen, Tabus und verborgenen Sachverhalte auf den Tisch
- Beziehungsfunktion: Konflikte fordern dazu auf, Rollen in Beziehungen zu klären
- Konflikte fordern die Verbesserung der Kommunikation und Kreativität.

2.2. Die Konfliktsituation in der untersuchten Region

Konflikte und Gewaltausbrüche sind allgegenwärtig in der von uns untersuchten Region der Nationalparks und ihrer Peripherie. Alle Akteure sprechen davon und niemand banalisiert das Problem. Man ist sich darüber im Klaren, dass sich die Situation angesichts derzeit der bestehenden Spannungen jederzeit verschlechtern kann.

Generell scheint die Ausübung von Gewalt allgegenwärtig zu sein. Die Menschen sprechen von Verletzten und Toten, willkürlichen Verhaftungen, dem Abschachten von Tieren, Machtmissbrauch, Korruption, Ernteschäden, und dem Nichteinhalten von Regeln.⁶⁰

In vielen Fällen werden die Interessensgegensätze, z.B. bezüglich der Öffnung von Feldern nach der Ernte, in einem Klima von Dialog ausgetragen. Dennoch wurden uns zahlreiche Fälle bekannt in denen es zu Gewaltausbrüchen kam, die in keinem Verhältnis zu dem Problem standen (z.B. Passé, Gualadjé).

Bei den uns präsentierten Konflikten gibt es neben den direkten Akteuren immer auch wichtige Akteure, die sich im Hintergrund halten und trotzdem viel Einfluss auf das Geschehen haben, wie Politiker oder Geschäftsleute.

⁵⁹ in Anlehnung an Schwederski ; Karkoschka ; Fischer ; Appui à la participation et à l'autopromotion dans la gestion des ressources naturelles – un guide à l'intention des collaboratrices et des collaborateurs de projets, GTZ 1998 ; p. 192

⁶⁰ Joseph Akpaki dokumentiert zahlreiche typische Fälle von Gewalt in Benin und Zentralbenin

2ème partie : Analyse des conflits

2.1. Définition

Une définition standard pour les conflits n'existe pas. Les deux définitions suivantes sont souvent utilisées et elles nous permettent d'identifier quelques éléments clés des conflits:

- Le conflit c'est une divergence de perception par rapport aux intérêts, où la conviction que les objectifs actuels des parties ne peuvent pas être atteints simultanément.⁶¹
- Un conflit naît si deux parties divergent sur la distribution des ressources matérielles ou symboliques et agissent sur la base de cette incompatibilité perçue⁶².

Les éléments clés qui constituent un conflit sont:

- deux ou plusieurs acteurs (individus ou groupes) qui s'opposent
- la perception d'une divergence d'intérêt autour d'un objet (une ressource matérielle ou symbolique). Dans la langue quotidienne, un conflit nécessairement se manifeste à travers des actes destructeurs (violence). La sociologie nous propose une vision plus large des conflits:
- Les conflits commencent avec une phase latente dans laquelle les acteurs sentent une tension entre eux et l'autre partie. Cette tension va s'intensifier au fil du temps. A un moment donné, la tension les amène à agir. Cette réaction peut être constructive (tentative de résoudre le problème) ou destructive (menaces, violence). La sociologie fait donc une distinction entre le conflit et ces manifestations (actions positives ou actions négatives).
- Il n'y a pas une société sans conflits. Les conflits sont causés par l'évolution et le développement social. Ils naissent autour des nouvelles ressources (conflit de distribution), autour des changements culturels et autour des changements structurels qui connaissent toujours des gagnants et des perdants et qui modifient les rapports de forces. Une société sans conflits est une société stagnante, qui n'évolue plus.
- Dans une société, le conflit a des fonctions précises: ⁶³
 - Les conflits servent de signal d'alarme : les conflits mettent en évidence les symptômes

de malaise et les questions en attente de règlement ;

- Les conflits servent de catalyseur, ils favorisent l'introduction d'innovation et de changement, et empêchent ainsi la stagnation ;
- Les conflits polarisent et dévoilent les intérêts en jeu ;
- Les conflits cimentent les groupes et les relations sociales ;
- Les conflits aiguisent les facultés d'auto observation et permettent de prendre conscience de nouvelles dimensions ;
- Les conflits exigent la communication et stimulent la créativité ;

Cela explique pourquoi la sociologie évite de parler de « la prévention de conflits ». Les conflits peuvent à chaque moment être gérés d'une manière constructive dans l'objectif de les utiliser pour une transformation positive des relations entre les acteurs. Pour prévenir la violence et la crise, il faut gérer constructivement le conflit.

Le concept de « prévention des conflits » est souvent utilisé par ceux qui profitent du statu quo pour cimenter leurs positions et leurs acquis (garder le pouvoir et exclure les autres).

2.2. La situation des conflits dans la région

Sur la base de la définition des conflits que nous venons de voir nous pouvons dire que les manifestations violentes des conflits sont omniprésentes dans la zone des parcs et de leur périphérie. Tous les acteurs en parlent et aucun ne banalise le problème, conscient que dans le climat de tension qui existe actuellement, chaque incident, s'il est mal géré, peut dégénérer.

D'une façon globale les acteurs parlent de coups et blessures, de morts d'homme, d'emprisonnements arbitraires, d'abattages d'animaux, d'abus de pouvoir, de corruption, de dégâts champêtres, de refus de respecter les règles, ... Les actes violents sont donc présents voir omniprésents. Akpaki, dans son ouvrage sur la transhumance au Bénin, décrit bien le niveau de violence existant dans les campagnes⁶⁴.

Lors de notre mission, on nous a présenté des situations où des groupes ont des intérêts différents, les défendent, mais le tout dans un climat de dialogue apparent (cas des dates de libération des champs). Mais on nous a aussi présenté des conflits où la violence qui est déployée semble sans commune mesure avec le problème qui a déclenché le conflit (voir ci-dessous les cas de Passé et de Gualadjé).

On nous a présenté des conflits avec des acteurs immédiatement impliqués dans le conflit, mais les discussions ont aussi permis de faire ressortir des acteurs plus éloignés influençant ces conflits.

⁶¹ (Pruitt/Rubin: Dean G. Pruitt/Jeffrey Z. Rubin: Social Conflicts – Escalation, stalemate, and settlement, 1995:)

⁶² International Alert, Thinking about conflicts, 2000:

⁶³ Schwederski ; Karkoschka ; Fischer ; Appui à la participation et à l'autopromotion dans la gestion des ressources naturelles – un guide à l'intention des collaboratrices et des collaborateurs de projets, GTZ 1998 ; p. 192

⁶⁴ Akpaki J.,

Wir analysieren die Konflikte in folgenden Etappen:

- Beschreibung einiger Konfliktkonstellationen, denen wir begegnet sind
- allgemeine Übersicht über die Position der einzelnen Akteure (ihre Sichtweise des Konflikts, Interessen, Machtposition und Strategien)
- Analyse der Hintergründe und Wurzeln, Dynamiken und Folgen des Konfliktes
- Schlussfolgerungen für mögliche Aktionen.

3. Einige Konfliktfälle, die uns vorgestellt wurden

Die folgenden von uns beobachteten Konfliktkonstellationen sollen eine Vorstellung von der Verschiedenartigkeit der Konflikte in der Untersuchungsregion geben.

3.1. Park W: Konflikt zwischen Förstern und Viehzüchtern

Das Schutzgebiet Nationalpark W hat zum Ziel, die Fauna zu schützen. In Wirklichkeit diente es jedoch in den letzten Jahrzehnten als Weidegebiet für Viehhalter („ein Rinderpark“). Die Rolle der Förster und Wachen ist es jetzt, den Park gegen Eindringlinge von außen zu schützen. Aber die Förster sind häufig nicht ausreichend ausgestattet und sollen ihre Arbeit in unübersichtlichen Waldgebieten ohne ausreichende Pisten machen. Wenn sie eine Viehherde aufspüren, wird der Viehhalter bestraft. Wenn der Hirte nicht aufzufinden ist, versuchen sie, die Herde aus dem Park zu vertreiben oder zu beschlagnahmen, was häufig nicht gelingt. In Benin werden hirtelose Herden häufig abgeschlachtet.

Nicht selten kommt es aber zu anderen Arrangements zwischen den Viehzüchtern und den Patrouillen (Korruption).

In der Trockenzeit, wenn anderenorts die Ressourcen knapp werden, ist der Park für die Viehzüchter auf Grund der Weidemöglichkeiten und Wasser ausgesprochen attraktiv. Die Hirten sind sich der Risiken bewusst. Sie hoffen jedoch, den Strafen zu entgehen, indem sie sich verstecken. Falls sie doch erwischt werden, versuchen sie, mit den Förstern zu verhandeln. Die meisten Viehzüchter, die wir getroffen haben, sind der Meinung, dass sich das Risiko aus Mangel an Alternativen lohne. Vielen gelang es in der Vergangenheit, jahrelang im Park zu bleiben, ohne erwischt zu werden. Andere erzählten uns, dass sie einen Großteil ihrer Herden, manchmal auch die Hirten, verloren haben. Es bleibt also ein Glücksspiel mit offenem Ausgang.

Viele Viehzüchter reklamieren ein Traditionsrecht, im Park zu weiden: sie haben es immer so gemacht und es bietet sich keine Alternative. Es ist schwer verständlich für einen Viehhirten, dass Löwen und Elefanten jetzt schützenswerter sind als Rinder, die ihre

Lebensgrundlage sind.

ECOPAS hat den Staaten Mittel in die Hand gegeben, um das Ziel, die Schutzgebiete von Rindern zu säubern, zu verwirklichen. Das Aufspüren und Vertreiben von Haustieren ist heute eine der wichtigsten Tätigkeiten der Parkverwaltungen. Es stehen immer größere Mittel zu Verfügung wie z.B. Erhöhung der Wachpatrouillen, Pistenbau im Park, Überflüge mit Flugzeugen, Einrichtung von Transhumanzpisten, die es den Viehzüchtern ermöglichen sollen, den Park zu umgehen.⁶⁵

3.2. Die Pufferzone von Tamou und das Problem Hainoma

Das Reservat von Tamou im Niger befindet sich zwischen dem Park (im Süden) und der Stadt Tamou (im Norden). In dieser Schutzzone ist jede menschliche Aktivität außerhalb einiger anerkannter Dörfer, die schon vor deren Einrichtung bestanden, verboten.

1976 wurde in Folge der Dürrejahre etwa der Hälfte des Reservats entlang des Flusses der Schutzstatus aberkannt (deklassiert) und für Ackerbau freigegeben. In Folge intensiver landwirtschaftlicher Nutzung waren diese Ländereien in kurzer Zeit ausgelaugt. Sie sind bis heute in den Händen von regierungsnahen Großgrundbesitzern, obwohl sie sie nicht mehr bewirtschaften und ihre Nutzungsverträge ausgelaufen sind. Kleinbauern siedeln sich ohne Rechtsgrundlage an. Die Viehzüchter beschwerten sich, dass es immer schwieriger wird, Zugang zu Weiden und Fluss zu finden.

Im nördlichen Teil der Schutzzone weiden heute die Herden der Viehzüchter trotz des Verbotes fast ungehindert und es entstehen in Folge ganze Dörfer, die Ackerbau betreiben.

Der Status dieser beiden Teile wird heute in Frage gestellt: die Förster würden ihn gerne als Pufferzone für den Park wiederherstellen und wirtschaftlichen Aktivitäten unterbinden. ECOPAS verfolgt das Ziel, ein Jagdreservat einzurichten. Die Viehzüchter fordern, dass die verbleibenden Weidegebiete ihnen verbindlich zugesprochen werden. Die neu entstandenen Dörfer und viele Politiker fordern, die gesamte Zone zu deklassieren und für Besiedlung und Ackerbau freizugeben. Die Kommune Tamou betrachtet die Zone als wichtige Einnahmequelle und möchte sie daher geregelt nutzen. Der Bürgermeister von Tamou zeigte sich uns gegenüber optimistisch, eine Lösung dieses Problems durch eine Neuordnung der gesamten Region herbeiführen zu können, so dass alle Nutzergruppen ihren Anteil bekommen und seine Kommune die Zone als Einnahmequelle nutzen kann.

⁶⁵ siehe Schema im Anhang

Pour analyser ces conflits nous allons procéder par étapes :

- d'abord décrire certains d'entre eux,
- ensuite en faire une relecture présentant les situations (intérêts, perceptions, positions affichées, relations, pouvoirs, ...) des différents acteurs dans un conflit global autour de la transhumance transfrontalière,
- pour enfin, faire ressortir les causes, les enjeux, les conséquences et les dynamiques de ces conflits.

3. Quelques conflits observés

Tout au long de notre mission nous avons entendu différents acteurs nous relater des conflits. Nous avons même eu l'occasion d'assister « en direct » ou en tant qu'acteur indirect⁶⁶ à certains de ces conflits. Nous essayerons ici de les décrire. Ils ne représentent pas toute la palette des conflits existant dans la zone et des enjeux qui poussent les différents acteurs à s'impliquer dans ces conflits. Ils donneront cependant une idée de leur diversité.

3.1. Eleveurs et forestiers dans le parc W

On l'a dit, les réserves ont pour vocation de protéger la faune. Or elles ont dans les faits servi de zones de pâturages (parc à bœufs). Le rôle des gardes forestiers est de les protéger contre les agressions extérieures. Mais les forestiers sont peu nombreux, peu équipés, chargés de surveiller de grandes surfaces boisées et parfois sans pistes. Quand ils repèrent un troupeau dans le parc ils l'amendent. S'ils repèrent un troupeau sans bergers ils peuvent essayer de le saisir sinon de l'abattre ou du moins abattre certaines bêtes. Au Bénin, ils appellent cela « la vaccination ».

Evidemment, ils peuvent aussi « s'arranger » avec certains éleveurs pour ne pas patrouiller dans certaines zones ou ne pas voir certains troupeaux. Ils appellent cela « gestion à l'amiable ».

Les éleveurs subissent la pression de la raréfaction des ressources. Dans les moments difficiles, les vastes espaces des parcs où l'on peut trouver eau et pâturage, sont tentants. Il y a des risques, les éleveurs le savent. Ils peuvent les minimiser en s'arrangeant avec les forestiers. Un éleveur nous a dit aller dans le parc tous les ans et de ne s'être jamais fait prendre. Par ailleurs ils prétendent à une légitimité d'exploitation de ces terres car ils ont depuis des temps immémoriaux exploités ces pâturages.

Ils disent ne pas comprendre pourquoi on protège des animaux sauvages alors que les hommes et le bétail souffrent. Ils trouvent les amendes excessives (jusqu'à 500 000 Fcfa) mais surtout ne comprennent pas l'abattage des animaux. Ensuite ils reprochent aux gardes d'abuser en effrayant les jeunes gardiens en périphé-

rie des parcs, pour pousser les bêtes dans le parc puis de les amender. Enfin ils reprochent aux gardes de provoquer des morts d'hommes.

Le projet ECOPAS a donné aux Etats les moyens pour réaliser leur objectif, un parc protégé et sans bœuf. Selon les responsables d'ECOPAS, les animaux domestiques dans le parc sont une de leurs préoccupations principales et ils mettent beaucoup de moyens pour les faire sortir du parc: augmentation des gardes, construction des pistes dans le parc, survols aériens, couloirs de passages pour permettre aux transhumants de contourner le parc, ... Cependant, à notre avis, s'ils impliquent les communautés riveraines des parcs autour de ces aspects, ils ont une réticence pour une véritable implication des transhumants.

3.2. La zone tampon de Tamou :

La réserve de Tamou, au Niger, est comprise entre le parc du W (au sud) et la ville de Tamou (au Nord). C'est une réserve et à ce titre toutes activités humaines en dehors des quelques villages qui y existaient déjà au moment de sa création sont interdites. En 1976 une partie à l'Est de la réserve (le long du fleuve) a été déclassée. C'est la zone de Haïnoma où l'agriculture qui s'y est développée ces trente dernières années a fortement dégradée l'environnement. Deux vagues de colonisations ont eu lieu : l'une avec des fonctionnaires et commerçants proches du pouvoir, bénéficiant de grandes surfaces, l'autre de petits paysans venant du Zarmaganda (nord de Niamey). Sur cette zone d'Haïnoma les droits fonciers qui ont été attribués depuis 76 n'ont pas été renouvelés. Les gros exploitants proches du pouvoir ont plus ou moins arrêté l'exploitation mais occupent toujours les terres. Les petits exploitants se développent et les éleveurs se plaignent de difficultés d'accès et de la perte de pâturage⁶⁷. Dans le Nord et le centre de la partie non déclassée, les éleveurs pénètrent sans problème et les champs se développent. Récemment, le projet ECOPAS a présenté ses projets d'effectuer une réserve de chasse dans la zone sud de la réserve de Tamou.

Aujourd'hui on est dans une situation où les forestiers cherchent à éloigner les activités humaines pour protéger les réserves tout en les valorisant par la chasse ; Les éleveurs crient à l'injustice et à la perte de pâturage ; Les agriculteurs revendiquent la possibilité d'exploiter les terres de Tamou et la mairie espère pouvoir gérer une exploitation contrôlée et payante de la réserve qui lui permettrait d'obtenir des recettes et des électeurs.

Pour le moment ce conflit se présente sous la forme d'échange de positions au sein des instances (ou proche) des instances de décision et ne semble pas encore avoir de répercussion violente sur le terrain. Qui est capable d'arbitrer ce débat ?

⁶⁶ Nous avons été indirectement impliqués dans certains de ces conflits notamment par le biais de nos anciennes fonctions où la DDC et Genovico ont eut à jouer un rôle. C'est essentiellement vrai pour les conflits de Gaya et du Boboye.

⁶⁷ Sauter P. p63 ; voir également l'étude du groupe GRN et Décentralisation en 2004

3.3. Karimama

Karimama ist ein kleines beninisches Städtchen zwischen dem Fluss Niger, der auch die Grenze zwischen Niger und Benin darstellt, und dem Nationalpark W. Sein Territorium erstreckt sich auf einen wenige Kilometer breiten Streifen zwischen Fluss und Park. Auf diesem Streifen herrscht eine starke Konkurrenz zwischen Ackerbauern und Viehzüchtern, neue Ressourcen können aufgrund der geographischen Situation nur im Park selbst erschlossen werden. Gleichzeitig ist die Zone eine Transitzone für die Viehzüchter aus Niger (Boboye, Gaya), die den Fluss überqueren, um in den Park oder in die beninischen Wälder in Zentralbenin zu gelangen. Dieser Grenzübertritt ist illegal, es gibt keinen Eintrittspunkt und offizielle Viehdurchzugspassagen (und nach Auffassung der Kommune auch keinen Platz dafür). Ursprünglich war die Zone von den Dendis bewohnt. Später siedelten sich Gourmantsché und Peulh an, sie gründeten die Dörfer Mamassi Gourma und Massi Peul. In den letzten Jahrzehnten siedelte sich eine neue Gruppe von Peulh-Einwanderern aus dem Niger an (Peulh-Bittingé). Diese letzte Gruppe ist heute zahlenmäßig den autochthonen Peulh (Peul Gourma) überlegen und fordert entsprechend Teilhabe an der Macht. Dies führt zu einem starken Konflikt zwischen den Peulh Gourma und den Peulh Bittingé um die Peulh-Chefferie. Auch die Konkurrenz innerhalb von Viehzüchtervereinen ist davon geprägt. Neben der Kontrolle der Viehmärkte geht es vor allem um die Kontrolle des Durchzugs nigrischer Viehherden, der traditionellerweise von der Peulh-Chefferie kontrolliert und mit Abgaben belegt wurde. Jeder nigrische Viehzüchter musste 250 CFA pro Rind an den Chef der Peulh-Gourma bezahlen. Eine beträchtliche Einnahmequelle, die den Streit anheizt. Die Kommune hat ebenfalls eine Abgabe von 500 CFA pro Tier eingeführt und gerät damit in Konkurrenz zu den traditionellen informellen Strukturen. Viele nigrische Viehzüchter versuchen allerdings, den Fluss nachts zu durchqueren und in den Park zu gelangen, ohne diese Abgabe zu bezahlen. Sowohl die Kommune als auch die Peulh haben daher Kontrollmilizen gebildet mit dem Ziel, die nigrischen Viehhirten aufzuspüren. Die Situation macht deutlich, dass die grenzüberschreitende Viehzucht einerseits ein erhebliches Ressourcenmanagementproblem erzeugt und häufig als gewaltsame Invasion erlebt wird, andererseits auch als wichtige Einnahmequelle betrachtet wird, um deren Kontrolle es vor Ort erhebliche Konkurrenz gibt. Wir haben dieses Phänomen auch an anderen Orten in Benin beobachtet.

3.4. Die Konflikte südlich des Park W

Auch in Benin südlich des Park W hört man überall von zahlreichen lokal begrenzten Konflikten. Ackerbauern werfen Viehzüchtern vor, sie zerstörten Felder und entzögen sich dann durch ihre Flucht der Verantwortung. Ihnen wird auch aggressives Verhalten, Diebstahl, Vergewaltigungen und das Tragen von Feuerwaffen vorgeworfen. Auch einige Viehhalterpraktiken werden kritisiert, vor allem der

Einsatz von Kindern als Hirten und nächtliches Weiden. Diese Vorwürfe haben wir in Benin immer wieder zu hören bekommen und werden auch von vielen Viehzüchtern anerkannt. Viehzüchter werfen den Ackerbauern vor, dass Durchzugspassagen nicht respektiert und bebaut werden (besonders fruchtbare Böden, da jahrelang vom Vieh gedüngt). Es wird von Fallen-Feldern (*champs-piège*)⁶⁸ und von überhöhten Strafen bei Ernteschäden gesprochen. Den Autoritäten wird vorgeworfen, dass sie sich parteiisch verhalten und immer den Ackerbauern Recht geben. Seit die beninische Regierung die grenzüberschreitende Transhumanz 1995 verboten hat, sind ausländische Viehzüchter systematisch ohne Rechte in Benin. Dem Missbrauch durch die lokalen Autoritäten (Gendarmen, Förster, Bürgermeister, Chefs d'Arrondissement etc.) ist dadurch Tür und Tor geöffnet.

Es gibt auch zahlreiche Konflikte zwischen einheimischen und ausländischen Viehzüchtern. Einheimische Viehzüchter, die in der Nähe der Dörfer ihre Campements haben, pflegen in der Regel gute Beziehungen zu den ansässigen Ackerbauern. Ausländische Viehzüchter versuchen, sich so wenig wie möglich zu zeigen, daher auch das nächtliche Weiden. Einheimische Viehzüchter bieten sich an, den Fremden zu helfen (Sprache, Kontakte etc.), aber sie erwarten dafür auch Gegenleistungen. Sie beklagen, dass die ausländischen Viehzüchter kaum Kontakt suchen. Häufig müssen sie es ausbaden, wenn ausländische Herden ein Feld zerstört und danach das Weite gesucht haben. In diesem Fall richten die Ackerbauern ihre Klage häufig gegen die Viehzüchter in ihrer Reichweite und bekommen dafür von den Autoritäten auch Recht.⁶⁹ Dazu ist zu bemerken, dass in der von uns untersuchten Region nicht nur nigrische und burkinische Viehzüchter zu finden sind, sondern auch eine große Zahl Nigerianer. Alle werden sie als Fremde betrachtet. Die besonderen Beziehungen zwischen Benin und Nigeria spielen hier eine wichtige Rolle. Benin ist wirtschaftlich abhängig vom großen Bruder Nigeria. „Unsere Weiden sind unsere einzige ökonomische Gegenleistung in unseren wirtschaftlichen Beziehungen zu Nigeria“.

Insgesamt haben wir in den zahlreichen Interviews einen Willen zur friedlichen Regelung der Probleme erkennen können. Die Komplementarität der verschiedenen Produktionssysteme wird durchaus anerkannt. Das Gewicht der Viehzucht in der regionalen Ökonomie wird anerkannt, die Produkte Fleisch und Käse sind unverzichtbare Bestandteile der Ernährung in Benin. Nicht zuletzt sehen viele Akteure, vor allem die Kommunen, in der Transhumanz eine wichtige Einnahmequelle. Ausländische Viehzüchter sollen für den Zugang zu Wasser und Weiden bezahlen und so zu wichtigen Faktoren der Regionalentwicklung werden.

⁶⁸ es handelt sich um Felder, die dazu angelegt werden, von Vieh zerstört zu werden, um mit Komplizität der lokalen Autoritäten überhöhte Entschädigungszahlungen von den Viehzüchtern zu erpressen.

⁶⁹ Akpaki hat zahlreiche solche Fälle rezensiert

3.3. Karimama

Karimama est une commune béninoise coincée entre le fleuve (qui fait frontière avec le Niger), le parc du W et la réserve de Dosso. La partie de la commune qui ne fait pas partie du Parc est en fait une longue bande de quelques kilomètres de large auquel il faut ajouter la bande de 5km de la zone tampon que l'Etat tente de (re)faire respecter. De fait les activités agricoles et pastorales se trouvent en situation de saturation et les deux seules perspectives d'extensions pour les habitants de la commune se trouvent dans la zone tampon du parc et dans une transhumance dans le parc ainsi qu'au sud du parc. Cette pression est d'autant plus lourdement ressentie que la commune sert à la fois de couloir de passage pour les animaux nigérien descendant au sud et de porte d'entrée pour ceux allant dans le parc W.

Originellement cette zone est peuplée par les Dendis. Un groupe de Peulh (les Peulhs Gourma) est ensuite arrivé avec des gourmantchés (et ils ont formés les villages de Mamassi Peulh et de Mamassi Gourma). Enfin, plus récemment, des Peulhs originaires du Niger sont venus s'installer (les Peulhs Bittinkés). Ce dernier groupe est aujourd'hui plus nombreux que le groupe originel et ils revendiquent un droit au pouvoir. Ceci se voit à travers les conflits autour de la chefferie Peulh comme à travers la concurrence entre les associations pastorales. Mais des conflits politiques existent aussi au sein de la communauté Dendi.

Un des thèmes pour alimenter ce conflit (mais il y en a d'autres, notamment autour du foncier) semble être les « droits de passages » demandées aux éleveurs nigériens traversant la commune. Autrefois ces taxes de 250 F étaient payés au chef des Peulhs gourma. Mais la commune a aussi instauré une taxe de 250 F. Comme les nigériens essayent de passer la nuit pour ne pas payer ces taxes, des milices de contrôle sont mises en place et peuvent être amenées à refouler les éleveurs qui refusent le paiement des 500 F par tête de bétail.

3.4. Les conflits au sud des parcs

Au Bénin, au sud des parcs, les récriminations et les déclarations de conflits viennent de toutes parts. Ils se traduisent sur le terrain par une multitude de « petits conflits ».

Les agriculteurs reprochent essentiellement aux éleveurs les dégâts dans les champs. L'exemple classique c'est un agriculteur qui se lève un matin et qui constate qu'un troupeau est dans son champs ou est passé dans son champs. S'il essaye de s'opposer à l'éleveur celui-ci est rapidement agressif, voir violent. S'il essaye de le poursuivre en suivant les traces, généralement cela n'aboutit pas car les éleveurs après leur forfait partent le plus loin possible. L'agriculteur peut donc se trouver dans une situation où il perd toute sa récolte.

Derrière les dégâts il est reproché aux éleveurs ce comportement agressif, souvent accompagné de port d'arme, mais aussi des pratiques dans la conduites des troupeaux qui sont jugées inhabituelles ou inadaptées à

la région : gardiennage des troupeaux par des enfants, pâturage nocturne. Au Bénin ces reproches reviennent dans tous les débats et sont reconnus par des représentants d'éleveurs. De l'autre côté, les éleveurs reprochent aux agriculteurs le non respect des couloirs de passage et leur mise en culture, l'existence de champs pièges. Il existe aussi des conflits entre les éleveurs et les autorités. Les éleveurs reprochent aux autorités des amendes excessives lorsque qu'un animal pénètre accidentellement dans un champs ainsi que leur comportement partial en prenant systématiquement la défense des agriculteurs. Cette position est d'autant plus vraie que le problème de la suspension de la transhumance internationale place tout éleveur étranger dans une situation de non droit ce qui permet aux agents de l'Etat d'exercer sur eux toutes sortes d'abus. De leur côté les autorités reproche aux éleveurs leurs comportements dégradant l'environnement (coupe d'arbres, feux de brousse), les problèmes de santé animale et la circulation anarchique des troupeaux (non présentation des éleveurs, non respects des pistes de transhumance, absence de CIT). Il y a aussi beaucoup de conflits entre les éleveurs. Les éleveurs locaux, béninois résidents dans un campement proche d'un village et ont des relations avec les sédentaires agriculteurs. De l'autre côté les éleveurs « étrangers », grands transhumants, ont peu de contacts dans les zones traversées, ont souvent des problèmes de langues, se savent en situation précaire et cherchent donc à être le moins visible possible (ce qui est une des raisons pour effectuer un pâturage nocturne). Le contact entre ces deux catégories d'éleveur ne fonctionne pas toujours très bien. Par communautarisme et par intérêt (un service appelé toujours un contre don) les éleveurs locaux sont prêts à aider les éleveurs étrangers. Mais ils leur reprochent de ne pas chercher à prendre contact avec eux et que quand un dégât nocturne est fait les agriculteurs, par facilité, viennent se plaindre auprès d'eux. Souvent les éleveurs autochtones doivent payer des amendes pour des dégâts causés par les éleveurs allochtones (en fuite).

Il faut noter que dans cette zone au sud des parcs du WAP il n'y a pas seulement des éleveurs Nigériens et Burkinabé, mais aussi un grand nombre d'éleveurs nigériens. Ils sont tous considérés (assimilés) comme étrangers. Des négociations ont été tentées auprès des chefs traditionnels pour que les éleveurs changent de comportement. Mais de telles requêtes ont peu de poids. Le Bénin est trop petit face au grand frère Nigérien : « Nos pâturages sont notre seule contre partie dans notre relation économique avec le Nigeria ».

Derrière ces conflits rémanents dans tout le nord Bénin, un discours plus conciliateur existe. Il s'appuie sur la reconnaissance de la complémentarité entre les systèmes agricoles et pastoraux, mais aussi sur celle d'un poids important de l'élevage dans l'économie régionale (le fromage très consommé, et la vitalisation des marchés). Ceci dit cette place pourrait être prise par des éleveurs béninois. Enfin de nombreux acteurs (dont les élus municipaux) pensent que les redevances que payeraient les éleveurs étrangers pour un accès aux points d'eau et aux pâturages, pourraient jouer un rôle important dans le développement local.



Un conflit: Bovins dans un champ de coton
Eine der häufigsten Konflikte: Rinder in einem Baumwollfeld

3.5. Diagorou – Yagga

Diagorou ist eine von Peulh dominierte Gemeinde südlich von Tera (Niger) an der Grenze zum Yagga (Burkina Faso). Von Mai bis zum Beginn der Regenzeit (Juli/August) gehen die Viehzüchter von Diagorou nach Yagga auf Transhumanz, weil dort die Weiden reichhaltiger sind und Wasser einfacher zugänglich ist.

In Burkina Faso entstehen folgende Probleme:

Die Tiefebene (bas-fond) sind mehr und mehr mit Feldern okkupiert. Auf dem Rückweg müssen die nigrischen Viehzüchter große Umwege machen und manchmal sehen sie sich gezwungen, Felder zu durchqueren, weil es keine Viehdurchzugspassagen mehr gibt.



Seit der Revolution von Sankara haben sie keinen Ansprechpartner mehr in Burkina, da die traditionelle Chefferie nicht mehr zur Verfügung steht. Jetzt muss mit Behörden verhandelt werden, deren Sprache man nicht versteht. Auch verändern sich die Verhandlungsregeln ständig.

Es gibt vereinzelt auch Tiere, die aus dem Yagga in den Niger kommen, aber es scheinen unbedeutend wenige zu sein.

3.6. Der Versuch, eine Pastoralzone bei Pama einzugrenzen

In Pama, einem kleinen Städtchen im Südosten von Burkina Faso, wurden wir eingeladen, an der Eingrenzung einer Viehzüchterzone im Dorf Tidiba teilzunehmen. Das Gourmantsché-Dorf beherbergt seit vielen Jahren eine Gruppe von Peulh-Viehzüchtern und es kommt jedes Jahr zu Konflikten. Der Chef der Viehzüchter war regelmäßig auf Transhumanz in Benin und hat dort in den letzten Jahren 80 % seines Viehs durch Abschachten verloren. Auch einer seiner Söhne

wurde von den beninischen Sicherheitskräften getötet.

Er forderte, ein Stück Land für seine Gruppe, um neue Konflikte zu vermeiden. Ein Weltbankprojekt griff die Forderung auf, die staatlichen Dienste wurden beteiligt. Das Gourmantsché-Dorf hatte angeblich auch zugestimmt. Die Verantwortlichen mehrerer Dienste in Pama und die Projekt Equipe begaben sich mit uns vor Ort, ausgestattet mit Farbeimern und Pinseln. Circa 50 Männer waren anwesend, etwa zwei Drittel Gourmantsche-Bauern und ein Drittel Peulh-Viehzüchter. Die Ackerbauern brachten dann nach einander zwei Forderungen vor, die die Veranstaltung zum Scheitern brachten. 1. sie wollten weiter die Früchte des Néré-Baumes ernten (dem haben die Peulh auch zugestimmt) und 2. nachts müsste das Vieh aus der Zone heraus auf die umliegenden Hochebenen (Steinberge) gebracht werden. Diese letztere Forderung war für die Peulh nicht erfüllbar und scheint auch nicht praktikabel zu sein.

Der Streit drohte zu eskalieren, die Beamten verloren die Kontrolle und nahmen selbst für die eine oder andere Partei Position. Nachdem es zu eindeutigen Drohgesten kam, brach der Projektverantwortliche die Aktion ab, die Menschen trennten sich. Die Diskussion sollte in Ruhe weiter geführt werden, die Farbeimer blieben verschlossen.

Die Situation macht deutlich, dass die Materialisierung von pastoraler Infrastruktur ein langer Verhandlungsprozess ist, an dem alle Betroffenen beteiligt werden müssen. Dabei müssen alle Fragen (Eigentum, Nutzungsrechte, Beteiligte, Zeitpunkt, Grenzen? etc.) geklärt und schriftlich verabredet werden, bevor man an die eigentliche Materialisierung gehen kann. Diese Prozesse dauern erfahrungsgemäß Monate, oft sogar Jahre und erfordern eine kompetente Moderation.⁷⁰



Betroffene Viehzüchter und Ackerbauern befinden sich in einem schwierigen Interessenkonflikt
Les éleveurs et les agriculteurs se trouvent dans un conflit d'intérêts difficile

⁷⁰ solche Erfahrungen und Prozeduren bestehen, u.a. bei PASEL (Niger) und bei RECOPA (Burkina Faso)

3.5. Diagorou - Yagga

Diagorou est un canton Peulh (et maintenant une commune) au sud de Tera (Niger) et frontalière avec la province du Yagga au Burkina. Les éleveurs partent en transhumance dans le Yagga de mai jusqu'au début de l'hivernage (juillet- août) car les pâturages sont plus abondants et parce que l'eau est plus facile d'accès. Quelques animaux (mais pas en grand nombre) viennent du Yagga et vont en transhumance au Niger dans la région de Tera. Mais selon les gens de Diagorou, il n'y a plus de réciprocité dans la quiétude de cette transhumance.

En effet au Burkina deux grands types de problèmes existent :

- Les bas fonds sont de plus en plus occupés par les champs, et au moment du retour, les éleveurs doivent faire de grands détours pour trouver des passages ou bien sont obligés de traverser les champs .
- Depuis l'avènement de la révolution de Sankara (il y a 20 ans) les autorités avec lesquels les éleveurs prenaient contact ont changés (de la chefferie on est passé aux CDR ⁷¹ puis aux fonctionnaires). Ce changement de partenaire a entraîné des changements dans les règles de négociation. Ceci est d'autant plus vrai que ces nouveaux acteurs changent régulièrement et il est donc difficile pour les éleveurs étrangers de construire un dialogue honorable avec eux.

3.6. Une tentative de délimitation d'un foncier pastoral à Pama

Près de Pama (Burkina Faso), un petit village gourmantché (Tidiba) à une vingtaine de kilomètre du Bénin et du Togo, et sur l'axe de transhumance, abrite sur ces terres une communauté d'éleveur Peulh. Régulièrement leurs animaux font des dégâts dans les champs des gourmantchés.

Le chef du campement Peulh a été régulièrement en transhumance au Bénin. Ces dernières années, il dit avoir perdu les deux tiers de son troupeau. Mais son fils a aussi été tué.

Comme le village est appuyé par un programme de gestion de terroir de la Banque mondiale, il a été proposé aux deux communautés de délimiter une aire pastorale sur le terroir et ce afin de diminuer les tensions. Dans un premier temps un parc de vaccination est construit au dessus du Bas fond (dans lequel sont installé la majorité des champs des agriculteurs). Ce parc doit, selon les premières négociations être le centre de la zone pastorale (500 m autour du parc). Le hameau des éleveurs doit être installé dans ce périmètre.

Nous avons été invité par le responsable du programme à assister à la délimitation et la matérialisation à la peinture

ture ⁷² de ce périmètre. Nous nous sommes rendus avec les fonctionnaires de Pama, au village, puis avec les délégués des deux communautés sur le site.

Après une brève explication des raisons de la rencontre, par le responsable du service de l'élevage, celui-ci à informer sur les modalités pour effectuer cette délimitation. Un jeune représentant des gourmantchés a alors demandé à ce que la communauté gourmantché, puisse continuer à avoir la pleine propriété des fruits des nérés poussant sur cet espace. Premier débat où les Peulhs montrent que ce n'est pas très réaliste, mais finalement ils acceptent.

Les gourmantchés posent alors une deuxième revendication. Il sont d'accord pour que les Peulhs installent leur campement dans cet espace, mais les animaux doivent rester dans les collines de l'autre côté du bas-fond afin qu'ils ne fassent pas de dégâts aux cultures. Protestation de la part des Peulhs et très vite le ton monte. Les débats, jusque là pilotés par les fonctionnaires (pas toujours d'accord entre eux), doivent être interrompus. Les fonctionnaires s'isolent pour réfléchir sur la marche à suivre. Les Peulhs s'assoient sous les arbres et très dignes (mais c'était leur seule chance de ne pas faire dégénérer le débat) subissent les critiques et les moqueries des gourmantchés (la gestuelle et le ton suffisait à comprendre l'esprit des paroles).

En fait, les modalités d'exploitation de cette aire de pâturage n'ont pas été correctement négociées. Rien n'a été fixé et il n'existe aucun document qui règle les droits et devoirs des différents acteurs concernés. En fait on peu même se demander qui a initié cette délimitation et qui la voulait réellement ?

Finalement les fonctionnaires décident de suspendre momentanément l'opération de balisage. Mais ils se fixent comme objectif de reprendre calmement et par petit groupe la discussion pour voir comment il est possible de faire évoluer ce problème.

Les pots de peinture n'ont pas été ouverts. La tension entre les communautés n'a pas été atténuée, mais les fonctionnaires ont quand même touché leur perdiem ce jours là.

Au travers de cette tentative de délimitation on voit bien l'importance qui doit être apporté aux processus de négociation et de mise en place de convention claires, appropriées et équitables sur le foncier et la gestion des ressources naturelles.



⁷¹ CDR : Comité de défenses de la révolution. Ils étaient présents dans chaque village et en général se sont des jeunes ayant une faible légitimité locale qui ont été élus.

⁷² Cette technique de mettre de la peinture sur les arbres est très utilisée en zone de savane où les arbres sont nombreux.

3.7. Die Dramen von Passé/Gaya und Boboye (Niger)

Gaya und Boboye sind besonders fruchtbare, da wasserreiche Gebiete im Niger. Sie liegen beide an der Grenze zu Benin in der Region Dosso. Beide sind sie geprägt von zahlreichen Konflikten, an deren Wurzeln Landbesitzfragen stehen. Sie gelten daher als Pulverfass. Aus beiden Regionen wandern die Viehzüchter zurzeit noch in der heißen Saison nach Benin, vor allem in den Park W (der auf beninischer Seite zurzeit noch unzureichend überwacht ist). Von allen Konflikten, denen wir begegnet sind, sind diese hier die gewalttätigsten.

a. In November 2004 kam es zu einem Zusammenstoß zwischen einem jungen Peulh aus dem Campement Passé (10 km östlich von Gaya im Niger an der Grenze zu Benin) und einem jungen Zarma aus dem Nachbardorf. Der junge Zarma wurde verletzt. Das Dorf organisierte daraufhin eine Strafexpedition. Die Ordnungskräfte, die gewarnt worden waren, positionierten sich um das Peulh-Campement. Um 2 Uhr morgens zogen sie ab, weil sie der Auffassung waren, die Sache habe sich beruhigt. Um 6 Uhr wurde das Campement angegriffen und brannte vollständig ab. Die Einwohner versuchen zu fliehen, 14 Peulh wurden umgebracht.

Internationale Organisationen organisierten Hilfe, einige Beschuldigte stehen momentan unter Arrest, die Untersuchungen sind in Gang. Die Betroffenen sind frustriert, weil sie den Eindruck haben, die Justiz arbeite zu langsam und wolle die Verantwortlichen nicht wirklich zur Rechenschaft ziehen.

b. Im April 2005 verliert ein junger Hirte in Gueladje im Süden des Boboye die Kontrolle über eine Kuh, die eine Hirsekalebasse einer alten Frau umschüttet. Diese schlägt auf die Kuh ein, der Hirte schlägt daraufhin die Frau. Eine Strafexpedition gegen das Campement des Hirten führt zu 10 Toten. In den folgenden Wochen gibt es in der Region immer wieder gewalttätige Auseinandersetzungen zwischen sesshaften Djerma und Peulh. Die Beispiele zeigen, dass die Situation in Gaya und im Boboye sehr gespannt ist und jeden Moment eskalieren kann. Im Zentrum stehen die Beziehungen zwischen Ackerbauern und Viehzüchtern, aber der Konflikt wird sehr stark ethnisiert. Im Boboye gibt es keine reinen Ackerbauern und Viehzüchter, alle haben Vieh und alle haben Felder. Im Hintergrund geht es um ungeklärte Landbesitzfragen, um die Frage der Nutzung von Ernterückständen (Öffnung der Felder nach der Ernte) und um die Kontrolle der Chefferie im Boboye, die bisher in den Händen der Peulh lag. Dazu kommt eine starke Politisierung des Problems durch lokale Autoritäten und Politiker aus der Region, die den Konflikt für ihre Interessen instrumentalisieren. Der Druck auf die Ressourcen (Land, Wasser) wird sich in den nächsten Jahren noch stark erhöhen, wenn die Parkverwaltung in Benin ihr Vorhaben, den Park für Viehzüchter abzuriegeln, umsetzen wird. Die nigrischen Viehzüchter werden zurück in den Boboye gedrängt und sind dort blockiert, falls keine andere Lösung gefunden wird. Diese Konfliktbeschreibungen ergeben

kein vollständiges Bild der Situation in der untersuchten Region, sondern sind Beispiele, die deutlich machen sollen, dass wir es mit sehr verschiedenen und z.T. sehr komplexen Konstellationen zu tun haben. Nicht zuletzt sollte berücksichtigt werden, dass die Konflikte um die grenzüberschreitende Transhumanz zu einem Problem zwischen den betroffenen Staaten und ihren Regierungen geworden sind. Seit der Benin (und übrigens zeitweilig auch Ghana) 1995 die Grenzen formell für ausländische Viehzüchter geschlossen haben, wird versucht, im Rahmen der CEDEAO und der UEMOA eine Lösung zu finden, aber die Verhandlungen zwischen Benin einerseits und den Sahelstaaten andererseits sind schwierig und gefundene Lösungen werden nur sehr zögerlich umgesetzt. Für die betroffenen Viehzüchter bedeutet das Verbot von 1995, dass sie in Benin völlig rechtlos sind, selbst dann, wenn sie einen regulären internationalen Transhumanzschein der CEDAO mit Impfpass besitzen und sich an alle Regeln halten. Diese Rechtlosigkeit macht sie zu wehrlosen Opfern willkürlich agierender Beamter und Bauern, die in ihnen in erster Linie eine Gelegenheit sehen, zu profitieren.



3.7. Les drames de Passé et du Boboye

C'est l'ensemble de conflit le plus brutal que nous ayons rencontré et pour lequel nous avons suffisamment d'éléments d'analyse ⁷³.

- En Novembre 2004 une altercation entre un jeune Peulh issu du campement de Passé (10 km à l'Est de Gaya – Niger) et un jeune zarma du village voisin dégénère. Le jeune zarma est blessé. Les villages zarmas voisins s'organisent pour une expédition punitive. Les forces de l'ordre, alertées, viennent sur le campement Peulh et repartent à 2 heures du matin. Au levé du soleil le campement est attaqué, des greniers et des cases sont brûlés et il y aura 14 mort côté Peulh. Un an après, si certaines personnes ont été arrêtées, si des mesures pour aider les victimes ont été mises en place (notamment par le biais de l'aide extérieurs et des associations pastorales), la justice avance lentement et l'incompréhension et les frustrations semblent grandes sur le terrain ⁷⁴.
- En avril 2005, à Gueladje, dans le sud du Boboye, un jeune berger perd le contrôle d'une vache qui renverse la calebasse d'une vielle. Celle-ci tape la vache ; le jeun tape la vielle ; une expédition punitive contre le campement du jeune est menée et se solde par 11 morts. La vache appartiendrait à un zarma.
- En novembre 2005 quelques jours après notre passage à Gaya, à l'Est de Gaya et de Passé, un désaccord dégénère entre haoussa et Peulh, au sujet de la date d'entrée dans les champs pour exploiter les tiges de mil. Il fait 3 blessés et incite les haoussas à brûler leurs tiges de mil.

Derrière ces trois exemples, on voit que la situation dans cette zone (Boboye, Dallol Maouri) est extrêmement tendue, prête à exploser à la moindre étincelle. Elle se focalise autour des rapports de force entre agriculteur et éleveur, mais elle est très vite ethnicisée dans un rapport de force Peulh - zarma ou haoussa. La problématique du foncier et la problématique de la date de libération des champs sont souvent évoqués comme cause à l'origine de ces conflits. Mais dans cette zone où tout le monde est agro pasteur et où tout le monde a donc théoriquement intérêt à trouver un modus vivendi entre les activités pastorales et agricoles, d'autres enjeux comme ceux liés au pouvoir sont à prendre en compte et impliquent alors des acteurs comme les politiciens locaux, l'administration, les ressortissants de Niamey.

Par ailleurs l'augmentation de la pression foncière et la fermeture progressive mais effective de l'accès (illégal) au parc du W risque, dans les prochaines années, de devenir un facteur de plus dans l'augmentation des tensions.

Cette description de certains conflits ne doit pas faire oublier que d'autres poches de conflits existent. C'est le cas des massacres qui ont eu lieu dans le centre du Bénin. C'est le cas également des relations houleuses qui existent entre les Etats autour de la transhumance transfrontalière qui ont amené à la suspension de la transhumance et à la saisie auprès de la CEDEAO du problème.



⁷³ D'autres conflits violents se sont déroulés dans la zone centrale du Bénin. Mais nous n'avons pas obtenus suffisamment d'information pour pouvoir les exploiter.

⁷⁴ PV de la mission AREN OLDDH sur le drame de Passé (22 novembre 2004)

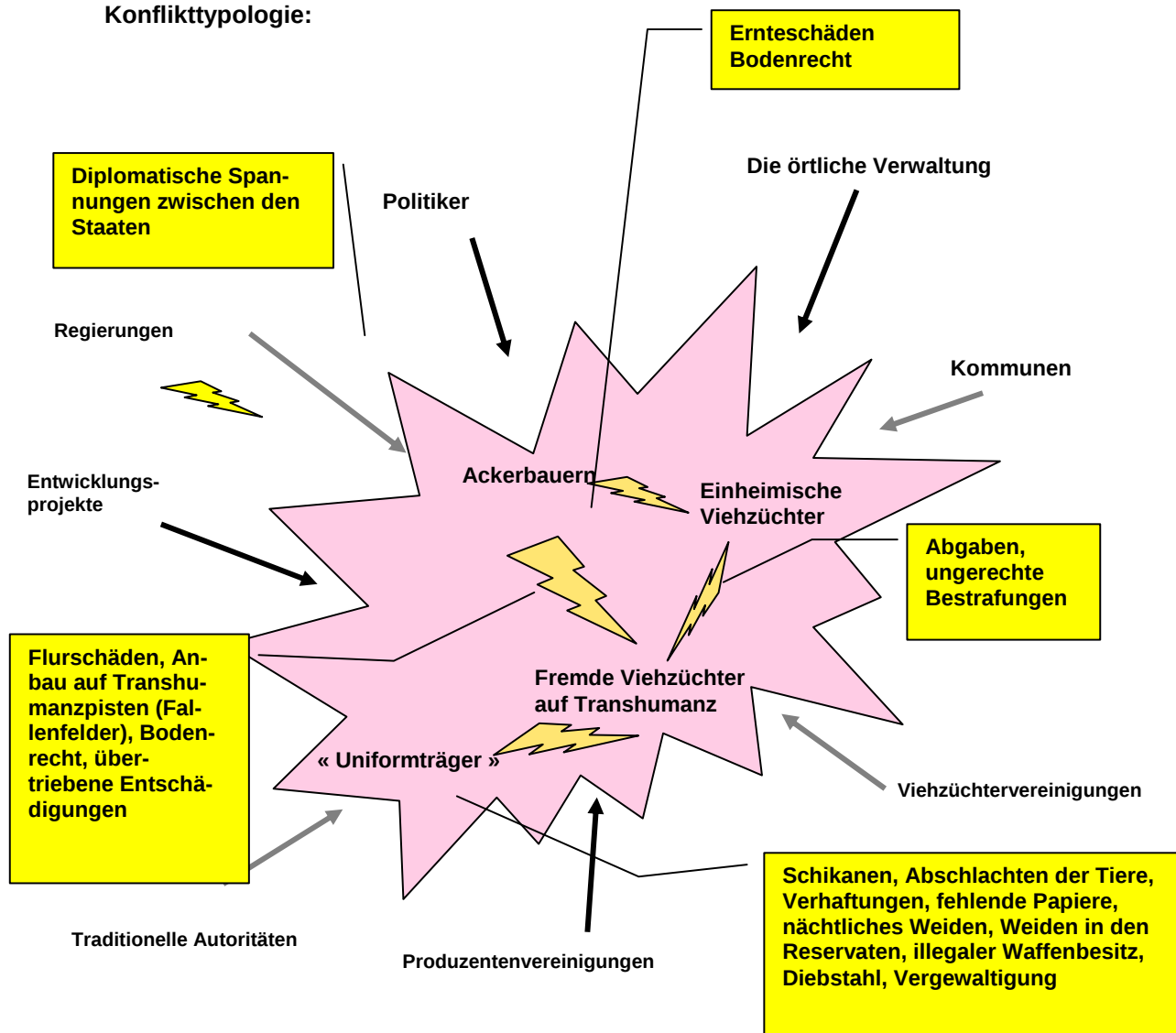
4. Analyse der Konflikte

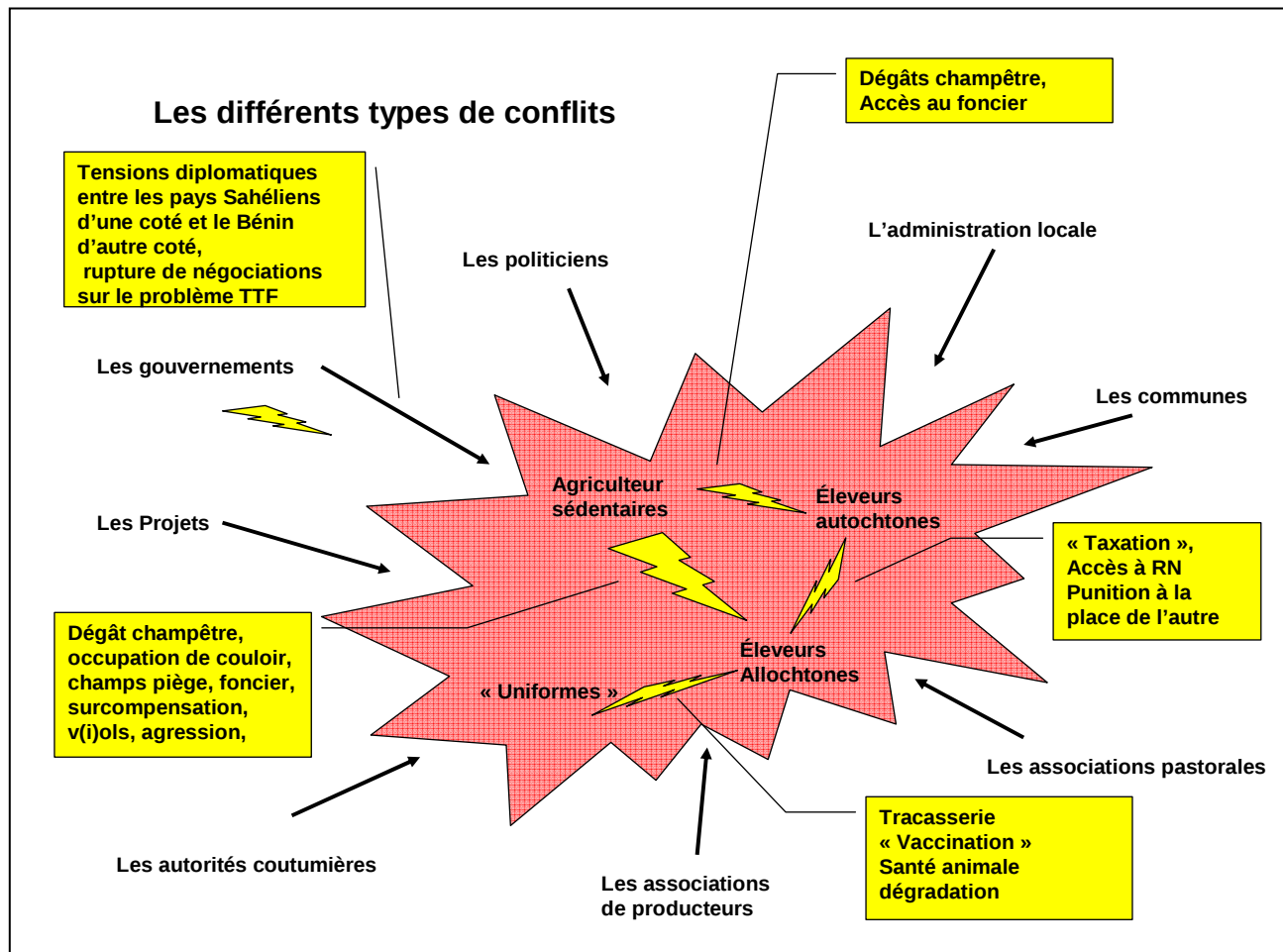
In den Konflikten gibt es zahlreiche Akteure. Man kann sie in zwei Gruppen zusammenfassen:

- Die am Konflikt direkt Beteiligten: die transhumanten Viehhalter, einheimische Viehzüchter, einheimische Bauern und die Uniformträger (Gendarmen, Förster etc)
- Die am Konflikt indirekt Beteiligten: Viehzüchtervereine, traditionelle Autoritäten, die Kommunen, die Verwaltung, Entwicklungs-NGOs und Projekte, Lokalpolitiker, die Regierungen.

In den Konflikten zwischen Ackerbauern und einheimischen Viehzüchtern gibt es im Prinzip dieselben Probleme. Aber die Akteure kennen sich, halten häufig Kontakte miteinander und haben bewährte Strategien zur Lösung der Probleme. Trotzdem können diese Probleme eskalieren (wie im Fall Boboye und Passe), wenn grundsätzliche Probleme (Landrecht) nicht geklärt werden.

Konflikttypologie:





4. Relecture des conflits

Dans tous ces conflits autour de la zone périphérique des parcs et qui influent sur la transhumance transfrontalières, les acteurs sont nombreux. On peut les classer en deux grands groupes :

- ceux qui sont directement en contact avec le conflit et qui sont impliqués dans la montée de la violence : les transhumants transfrontalier ou éleveurs allochtones ; les éleveurs autochtones agro pasteurs Peulhs ; les agriculteurs sédentaires ; les « uniformes »
- ceux qui sont impliqués dans les conflits, qui agissent sur eux, mais qui ne sont pas directement impliqués dans les actions violentes : les associations pastorales, les autorités coutumières, les communes, l'administration, les partenaires aux développements ou projets, les politiciens locaux, les gouvernements.

On peut schématiser cinq grands types de conflits autour de cette transhumance transfrontalière (cf. schéma ci-dessus). Mais dans la réalité ce sont souvent des compositions de plusieurs de ces types de conflits que l'on rencontre, comme le montre les exemples décrits dans le paragraphe précédent.

1. Le plus grand nombre de conflits se passent entre les agriculteurs sédentaires et les éleveurs transhumants de passage. Ce type de conflit se rencontre partout en début de saison des pluies et aux alentours des récoltes. Les éleveurs se plaignent d'une limitation de leurs déplacements (couloirs obstrués, interdiction de pénétration dans les jachères ou dans les champs déjà récoltés) alors que les agriculteurs se plaignent de dégâts dans leurs champs, de l'agressivité des éleveurs et même des agressions qu'ils subissent. Quand ces conflits ne trouvent pas de solutions (parce que les coupables ne sont pas attrapés) ils peuvent entraîner 2 autres types de conflit (2 et 3).
2. Dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs autochtones, ce sont les mêmes problèmes de couloirs obstrués, d'accès aux points d'eau et aux zones de pâturages qui sont évoqués d'un côté et de dégâts champêtre de l'autre. Les acteurs se connaissent, se côtoient et les solutions d'arrangement à l'amiable son théoriquement plus faciles. Pourtant parfois (comme dans le cas de Passé et du Boboye) de violentes montées de fièvre intercommunautaires surviennent. Par ailleurs ces conflits sont souvent dus aux faits que, suite à des dégâts effectués par des transhumants qui sont partis, les propriétaires du champ se retournent contre l'éleveur le plus proche.

4.1. Akteursanalyse

In diesem Abschnitt wollen wir die Positionen und Sichtweisen der einzelnen Akteursgruppen darstellen. Jeder Akteur agiert gemäß seiner Interessen und Wahrnehmungen, mit spezifischen Strategien, die von seinen Machtmitteln abhängen. Die subjektiven Sichtweisen beeinflussen die Wahl der Strategien ganz erheblich.

Eine solche Darstellung verallgemeinert natürlich sehr stark und beansprucht nicht, vollständig zu sein und jedem individuellen Akteur gerecht zu werden.



4.1.1. Fremde (ausländische) Transhumanten

Interessen: Die Transhumanz wird durchgeführt, um den Tieren die bestmögliche Weide und Wasser zukommen zu lassen. Es gibt aber auch andere Motive: soziale Anerkennung (indem man eine gutgenährte Herde nach Hause bringt), neue Beziehungen schaffen, Abenteuerlust, Flucht vor der Kontrolle durch die Alten. Für die Frauen ist die Transhumanz eine gute Gelegenheit, ihre Produkte aus der Milchverarbeitung gewinnbringend zu verkaufen.⁷⁵

Beziehungen mit den anderen Akteuren: Die Transhumanz ermöglicht es, neue Allianzen und Austauschbeziehungen mit den sesshaften Tierzüchtern zu bilden. Die Beziehungen zu den Ackerbauern sind durch ethnozentristische Ressentiments geprägt. Zur Verwaltung gibt es kaum Beziehungen, Uniformträgern wird feindselig begegnet.

Sichtweise des Konfliktes: Natürliche Ressourcen sind ein Geschenk Gottes und gehören also allen. Ihnen den Zugang zu verbieten (Park, Felder nach der Ernte ...) oder ihn von Bezahlungen abhängig zu machen (Wasserstellen, Wälder), kann also nicht legitim sein. Sie waren immer gratis zugänglich. Sie fühlen sich häufig vernachlässigt und marginalisiert und Opfer der anderen Akteure, die es nur darauf absehen, von ihrem Viehbesitz zu profitieren.

Macht: Sie sind dadurch geschwächt, dass sie weit von zuhause weg und schlecht organisiert sind. In einigen Ländern haben sie schon aufgrund ihres Status als ausländische Viehzüchter keine Rechte. Insbesondere in Benin sind sie daher sehr verwundbar und leben mit einem großen Risiko. Dagegen haben sie ein relativ großes ökonomisches Gewicht, weil sie durch den Verkauf von Tieren schnell die Mittel erwerben können, die nötig sind, um eine Situation zu beeinflussen (Korruption, Strafe bezahlen, Marktpräsenz). Ein Teil ihrer Macht basiert auch darauf, dass sie einschüchtern (sind im Waffenbesitz) und großen Schaden anrichten können. Dadurch zwingen sie die anderen Akteure, mit ihnen zu verhandeln.

Strategie: Jeder sucht seine individuelle Lösung, um die Transhumanz fortführen zu können: sich verstecken, Beamte bestechen, verhandeln, etc. Regelverstöße werden gezielt und bewusst begangen, wenn es nötig und nützlich erscheint. Auch Einschüchterungen werden gezielt eingesetzt.



⁷⁵ Welte, in Bieschenk

3. Entre éleveurs autochtones et allochtones, une certaine concurrence sur les pâturages existe dans les zones où la pression foncière est la plus forte (ex. de Karimama). Les autochtones sont prêts à recevoir voire même à aider les allochtones mais moyennant une rétribution. Ceux qui ne rentrent pas dans le jeu sont alors considérés comme des « voleurs » à qui l'on peut tendre des pièges. Ceci est d'autant plus vrai que c'est parfois à cause d'eux que les conflits entre sédentaires et éleveurs autochtones se produisent.
4. Les éleveurs se mettent régulièrement dans l'illégalité (pénétration dans les parcs, absence de CIT, descente avant les dates d'ouvertures, et bien sûr présence au Bénin alors que la transhumance est officiellement suspendue). Par ailleurs ils ne connaissent pas toujours correctement leurs droits et sont souvent loin des personnes susceptibles de les aider pour les défendre ou pour garder leurs troupeaux quand ils se défendent. Il devient alors aisé pour les fonctionnaires chargés du maintien de l'ordre de leur infliger des peines lourdes ou d'exiger des taxes et des amendes plus ou moins fictives. L'économie de la corruption est une réalité incontournable et reconnue de beaucoup.
5. Moins visible sur le terrain, mais à notre avis ayant des conséquences très fortes, les conflits entre les gouvernements et les états (exemple de l'île de Lété). Des différences de positions ou de point de vue entre les états sahéliens et le Bénin entraînent des ruptures de négociations et enveniment les rapports entre les acteurs de terrains.

4.1. Les Acteurs

Dans ce chapitre nous tenterons de présenter les situations des différents acteurs. Chaque groupe d'acteur agit en fonction de ses intérêts directs, avec des stratégies particulières qui elles-mêmes sont fonctions de ses pouvoirs d'actions et des relations d'alliance ou d'opposition qu'il développe avec d'autres acteurs. La perception qu'ils ont de la situation et des autres acteurs est généralement liée à un contexte culturel et influe fortement sur les comportements, les orientations et l'évolution des conflits. Ils s'agit là évidemment d'éléments représentatifs d'un groupe d'acteur. Ils sont donc forcément caricaturaux incomplets et ne prennent pas en compte les nuances qui existent au sein des groupes.



4.1.1. Les éleveurs allochtones ou les transhumants transfrontaliers

Dans la plus part des cas ce sont des éleveurs autochtones d'une autre région. Ils ont un terroir d'attache ou un « chez eux ». Mais à partir du moment où ils se déplacent ils basculent dans une autre catégorie. Ils deviennent des éleveurs allochtones.

- **Intérêts** : Ils se déplacent pour maintenir le pouvoir productif de leur troupeau et donc pour trouver les meilleurs pâturages (eau et herbe de qualité) à chaque saison, en essayant d'avoir un accès sécurisé à ces pâturages. Le déplacement, ou la transhumance à aussi d'autres raisons notamment la recherche de statut social, d'une reconnaissance de compétence et de courage, d'une capacité à gérer un troupeau, mais également la recherche de relation sociale, ou la fuite d'un contrôle et d'une pesanteur sociale.
- **Relation avec les autres** : Leurs déplacements leur ont permis de créer des alliances de réciprocité, de service et parenté avec les éleveurs autochtones. Ils ont parfois des parentés à plaisanterie avec certains groupes sédentaires. Mais le plus souvent leurs relations avec les communautés sédentaires sont chargées de sentiments « ethnistes » voire racistes. Ils ont peu d'alliance avec les cadres de l'administration et quand elles existent elles alimentent souvent l'économie de corruption.
- **Perceptions** : « Les ressources naturelles sont un cadeau de Dieu et appartiennent donc à tous ». Ils ne comprennent pas qu'on puisse leur interdire ou leur faire payer ces ressources surtout quand ils les ont toujours exploités gratuitement. Ils ont souvent le sentiment d'être marginalisés et d'être les victimes de tous les autres acteurs qui abusent pour prendre une partie de la richesse que représente leur cheptel.
- **Pouvoirs** : Leur manque d'organisation et l'éloignement de leur zone d'attache ou la situation de non droit dans laquelle ils sont du fait de la suspension de la transhumance transfrontalière au Bénin les rends très vulnérable quand ils ont besoins de se défendre ou pour influencer les décisions sur la gestion des ressources naturelles. Ils ont cependant cette capacité économique (sur le marché, pouvoir de corruption), cette capacité d'intimidation, capacité à faire des dégâts pour peser dans les relations avec les autres acteurs.
- **Stratégie** : Dans la plus part des cas ils cherchent à continuer la transhumance en se débrouillant de façon individuelle. Il y a une part de risque mais elle vaut la peine d'être tentée. Cela les amène à enfreindre de manière très consciente les règles (pénétration dans les champs, dans les aires protégées) et à jouer de l'intimidation et de la fuite quand ils risquent de se faire attraper. Enfin ils n'hésitent pas à avoir recours à la corruption.

4.1.2. Einheimische Viehzüchter

Interessen: Hauptsorge der einheimischen Viehzüchter ist es, in ihrer Situation der Abhängigkeit von sesshaften Ackerbauern und der zunehmenden Unsicherheit ihr Recht auf Landnutzung zu sichern. Gleichzeitig suchen sie ein gutes Verhältnis mit den Ackerbauern, von denen sie abhängig sind, und mit der Administration.

Von den durchziehenden Transhumanen versuchen sie, in Form informeller Abgaben oder durch den Austausch von Dienstleistungen (z.B. Hilfe beim Durchqueren des Flusses gegen Leih eines Muttertieres) zu profitieren.

Beziehungen mit den anderen Akteuren: Als Intermediäre zwischen den sesshaften Ackerbauern und den transhumanen Viehhaltern befinden sie sich häufig zwischen Hammer und Amboss. Sie können von der Situation profitieren, aber sie ist auch risikobeladen.

Da sie von den sesshaften Ackerbauern bezüglich des Landrechts abhängig sind, müssen sie hier gute Kontakte aufrechterhalten.

Sichtweise des Konfliktes: Die einheimischen Viehzüchter fühlen sich häufig als Opfer sozialer Entwicklungen, die die Landwirtschaft gegenüber der Viehzucht favorisieren. Sie distanzieren sich andererseits sehr stark von den fremden durchziehenden Viehzüchtern und betonen, dass sie als Einheimische mehr Rechte haben, als die Fremden. „Wir sind von hier, unsere Praktiken passen sich den hiesigen Verhältnissen an, warum machen es die Fremden nicht wie wir?“ Daher schieben sie alle Verantwortung für die Probleme auf die Fremden (selten auf die Ackerbauern). Sie fühlen sich als Opfer einer ungerechtfertigten Vermischung mit den fremden Viehzüchtern „Wir sind die *guten* Peulh“.

Macht: Als Intermediäre spielen die einheimischen Viehzüchter eine Schlüsselrolle für den Erhalt des sozialen Friedens, weil sie für die Kommunikation mit den fremden Transhumanen gebraucht werden. Das macht sie unersetzlich. Ihr ökonomisches Potential ist relativ hoch (diversifizierte Aktivitäten unter Ausnutzung ökonomischer Komplementaritäten). Auf den Märkten sind sie allgegenwärtig und können relativ schnell durch den Verkauf von Tieren große Summen mobilisieren. Das gibt ihnen häufig die Macht, Entscheidungen zu beeinflussen (Boycott von Märkten, Korruption, Allianzen). Demgegenüber steht ein sehr niedriges Bildungsniveau, das dazu führt, dass sie in Entscheidungsinstanzen (z.B. Gemeinderäten, Verwaltung) in der Regel sehr schwach repräsentiert sind. Sie sind meist schlecht organisiert und durch interne Konflikte (zwischen Clans, zwischen alt und jung, zwischen Sesshaften und Transhumanen) geschwächt.

Strategie: Als Intermediäre versuchen sie, es allen recht zu machen und daraus Profit zu schlagen. Sie suchen Verbündete, in dem sie sich als Opfer der Verhältnisse darstellen ("wir werden unterdrückt, marginalisiert, benachteiligt und ausgeschlossen") und verstecken, dass sie dank ihrer ökonomischen Macht durchaus Einfluss auf die Situation nehmen und von dieser auch

profitieren.

Es gibt Versuche, sich besser zu organisieren (Viehzüchtervereine), um mehr Einfluss auf formelle Entscheidungsstrukturen zu gewinnen.

4.1.3. Sesshafte Ackerbauern

Interesse: Die sesshaften Ackerbauern wollen ihre Anbaukultur schützen und die Kontrolle über das Land bewahren. Ferner wollen sie vom Durchzug der fremden Transhumanen maximal profitieren: „Wenn der Peulh ein Tier schlachtet, kann er ein ganzes Jahr davon essen, wer kann es uns verübeln, dass wir auch etwas von diesem Reichtum abhaben wollen“.

Beziehungen mit den anderen Akteuren: Die sesshaften Ackerbauern haben gute Beziehungen zu der lokalen Administration. Mit den ansässigen Viehzüchtern gibt es traditionelle Austauschbeziehungen (z.B. Düngeverträge und Austausch von Waren). Aber diese Beziehungen haben in den letzten Jahren nachgelassen (Aufkündigung der Verträge). Transhumanen werden einerseits als bedrohliche Invasoren, andererseits auch als Chance betrachtet. Sprachprobleme und ethnische Ressentiments erschweren den Austausch mit den Transhumanen.

Wahrnehmung des Konflikts: „Das Land gehört uns, wir sind die ersten Besitzer und Verwalter des Landes. Ihr anderen seid bei uns zu Gast. Peulh haben kein Land, sie sind Fremde, sie leben im Busch. Peulh sind aggressiv, konsumieren Drogen und kennen keine Moral“, behaupten die sesshaften Ackerbauern. Sie haben Beziehungen zur traditionellen Chefferie und zur Verwaltung, sind in den Gemeinderäten gut repräsentiert und in der Regel auch gut in Produktionsgenossenschaften organisiert.

Strategie: Wenn ein Problem entsteht, werden die alliierten Autoritäten und Ordnungskräfte angerufen. Durch die Ausdehnung von Anbauflächen wird versucht, den Gewinn zu erhöhen. Diesen Gewinn legt man in Tieren an, die dann wieder den Peulh zur Aufsicht anvertraut werden.



4.1.2. Eleveurs autochtones (en général des agro pasteurs Peulh)

- **Intérêts** : Le fait d'être Peulh donne un statut de dépendant vis-à-vis de la terre agricole et d'insécurité croissante vis-à-vis du devenir des pâturages exploités (que ce soit des terres pastorales où des terres cultures dont ils exploitent les résidus ou les jachères). Une grande part de leurs préoccupations autour de leur zone d'attache va donc être de sécuriser leurs droits sur ces terres. En même temps ils sont en recherche de bonnes relations avec les agriculteurs sédentaires et l'administration, pour pouvoir négocier ces droits et les conserver. Enfin ils ont intérêt à tirer profit des transhumants et cela à travers des taxes formelles ou informelles ou par des échanges de services (aide dans traversée du fleuve contre prêt d'un reproducteur).
- **Relation avec les autres** : Ils sont le plus souvent dans une situation difficile « entre le marteau et l'enclume ». Cela leur permet de jouer le rôle d'intermédiaire entre sédentaire et transhumant mais cela n'est pas non plus sans risque (ils subissent les problèmes quand il y a des accrochages). Leur situation de dépendance pour l'accès au foncier leur interdit de venir en opposition directe avec les sédentaires. Ils arrivent parfois à bénéficier de l'aide au développement par le biais des projets et ce, entre autre, à travers les associations pastorales.
- **Perception** : Ils se sentent victimes d'une situation du monde moderne qui favorise l'agriculteur sédentaire par rapport au agro pasteur transhumant. Les discussions avec eux montrent qu'ils se sentent différents des éleveurs allochtones. « Nous sommes d'ici, nous avons de relations avec les sédentaires, nous avons des pratiques qui s'adaptent à la zone et pourquoi les autres ne font pas comme nous ». De ce fait ils repoussent la responsabilité de tous les problèmes entre agriculteurs et éleveurs sur les transhumants. « Nous sommes les bons Peulhs ». Ils ont le sentiment d'être victime d'un amalgame entre eux et les transhumants « On nous a dit « un peul est un peul », on ne fait pas la différence entre nous et les autres ».
- **Pouvoirs** : Ils jouent un rôle d'intermédiaire qui en font des acteurs clés dans le maintien de la paix sociale locale (maîtrise de la communication entre agriculteur, administration et transhumant). Leur diversité économique (pratique de l'agriculture et de l'élevage et l'exploitation de leurs complémentarités), leur poids économique sur les marchés (viande, fromage, fumier,...) ainsi que leur capacité à décaisser rapidement des fonds par la vente d'un animal leur donne un véritable avantage économique (pouvoir de boycott des marchés, création d'alliance, pouvoirs de corruption). Cependant celui-ci est contrebalancé par un faible niveau de scolarisation qui entraîne une faible représentation dans les structures formelles

(notamment au sein de l'administration et des conseils municipaux). Par ailleurs leur faible niveau d'organisation et les dissensions internes entre les groupes (multiplication des associations, conflits d'intérêts entre vieux et jeunes, entre sédentaires et transhumants, lignages) les affaiblissent dans leurs implications dans les affaires locale.

- **Stratégie** : Leur position d'intermédiaire les oblige à « ménager la chèvre et le chou » ; par exemple, ils vont se battre pour défendre les couloirs de passage auprès de gens qui peuvent les spolier de la terre. Vis-à-vis de l'extérieur ils chercheront souvent des alliés en « pleurant » sur leur situation de victime, et en « oubliant » qu'ils ont une part de responsabilité dans les conflits et qu'ils ont certains pouvoirs en main (notamment économique). Ils cherchent également à s'organiser (notamment via les associations pastorales) pour avoir un véritable pouvoir de groupe. Depuis les dernières élections communales ils commencent à chercher une implication dans la scène politique locale en se faisant élire dans les conseils communaux.

4.1.3. Agriculteur et agro pasteur sédentaire

- **Intérêts** : Pour eux l'enjeu est protéger leur cultures et de conserver le contrôle sur la terre ainsi leur pouvoir politique. En plus ils ont intérêt à profiter au maximum du passage des éleveurs (taxes, champ piège).
- **Relation avec les autres** : Avec les éleveurs ils sont dans un système de réconciliation ou de marginalisation des complémentarités passées (contrats de fumure, ...). Leur alliance avec l'administration (ce sont leur enfants) renforce leur pouvoir politique. Le problème de langue mais aussi les préjugés ethniques rendent difficile le dialogue avec les transhumants.
- **Perception** : C'est eux, les sédentaires, qui sont les propriétaires et les gestionnaires du terroir. « On est chez nous ! Le Peulh n'a pas de terre, c'est un étranger, il vit en brousse. Il doit s'adapter et accepter nos règles ». Par ailleurs ils perçoivent les Peulhs comme des gens riches « ils vendent une vache et ils ont de quoi se nourrir toute l'année » ce qui leur permet de corrompre l'administration contre les sédentaires. Enfin ils les voient comme des gens drogués, dangereux, capables de faire des vols, viols, dégâts, et tout autre acte de violence. Ils vivent la transhumance comme quelque chose de dangereux mais permettant des opportunités.
- **Pouvoirs** : Ils sont généralement détenteurs du pouvoir local qu'il soit traditionnel ou communal. Ils sont très bien représentés au sein de l'administration et des projets. Ils ont souvent un faible pouvoir économique sauf quand ils se regroupent autour de la production du coton.
- **Stratégie** : Dès qu'il y a un problème, ont fait recours aux forces de l'ordre (on a toutes les chances de gagner) et aux autorités. Ils utilisent la commune pour continuer une occupation offensive de l'espace. Ils recherchent des cultures de rente et dès qu'ils le peuvent placent leur épargne dans les animaux qu'ils confient aux Peulhs.

4.1.4. Die Uniformträger (Förster, Gendarmen, Zöllner)

Interessen: An den fremden Viehzüchtern kann man etwas verdienen. Natürlich müssen auch die Vorgesetzten befriedigt werden.

Beziehungen mit den anderen Akteuren: Bei den anderen Akteuren sind sie in der Regel nicht sehr beliebt, da sie häufig autoritär agieren (strafen). So sind sie häufig isoliert und pflegen nur Beziehungen mit anderen Beamten.

Die Förster der Nationalparks haben mittlerweile gute Beziehungen und finden Unterstützung durch die internationalen Partner und Projekte.

Wahrnehmung des Konfliktes: „Es ist unsere Aufgabe, über die Einhaltung der Gesetze und Bestimmungen zu wachen. [...] Das Recht ist auf unserer Seite. Viehzüchter sind Unruhestifter, sie zerstören Ernten, die Umwelt und halten sich nicht an Regeln. Man kann sie nicht erziehen und in die Verantwortung einbinden. Also muss man sie an die Leine legen. Die Transhumanz hat keine Zukunft, sie ist Räuberei, sie muss verschwinden.“

Macht: Uniform und Waffe schüchtern ein. Sie profitieren ferner davon, dass die Ressourcennutzer (Viehzüchter und Ackerbauern) meist ihre Rechte nicht kennen. Die Förster in den Nationalparks verfügen auch über große finanzielle Mittel.

Strategie: Sie schüchtern ein. Wenn ein Viehzüchter erwischt wird, dann wird zuerst eine harte Strafe ausgesprochen, danach wird verhandelt. Das Resultat ist häufig eine informelle Einigung, die für den Viehzüchter den Vorteil hat, dass sie weniger hart ist und für den Beamten bedeutet, dass er das Geld in die eigene Tasche stecken kann. (« gestion à l'amiable », also Korruption).

4.1.5. Die Kommunen (Bürgermeister und Gemeinderäte)

Interessen: Hauptinteresse der Kommunen ist es, Probleme in ihrer Gemeinde zu vermeiden und deren Entwicklung zu fördern. Daher suchen sie Lösungen für die Probleme ihrer Bewohner. In der Transhumanz sehen sie häufig eine interessante Einkommensquelle. Das gilt vor allem für die Kommunen in Benin, die Staatswälder auf ihrem Territorium verwalten (Hauptaufnahmegebiete für die grenzüberschreitende Transhumanz aus Niger und Burkina Faso, wenn der Park W nicht mehr zugänglich ist).

Beziehungen mit den anderen Akteuren

Die Kommunen sind mit den meisten Bürgern und soziodprofessionellen Gruppen in Dialog. Die Gemeinderäte stellen so auch ein Forum für den Dialog zwischen Ackerbauern und Viehzüchtern dar. Die Kommunen stehen in spürbarer Konkurrenz zu den staatlichen Diensten, was die Kontrolle und Verwaltung von natürlichen und finanziellen Ressourcen anbelangt.

Sichtweise des Konflikts: Die fremden Viehalter verursachen viele Probleme. Die grenzüberschreitende Transhumanz ist eine Bedrohung, kann aber auch eine Chance sein. Sie hat keine Priorität, aber es beschäftigt sie regelmäßig. Sie sind sich ihrer Schlüsselrolle in der Organisation der Transhumanz (als Empfangsstruktur) bewusst, sind aber häufig blockiert durch unklare Kompetenzverteilung und die Konkurrenz mit den staatlichen und traditionellen Autoritäten.

Macht: Die Gesetze zur Dezentralisierung geben den Kommunen in allen drei Ländern weit reichende Kompetenzen im Ressourcenmanagement. Andererseits sind sie auch nahe an der Realität vor Ort, was ihnen einen großen Spielraum verschafft. Häufig fehlt es ihnen an Erfahrung, diesen auch zu nutzen. Viele Kommunen leiden unter den knappen Mitteln, die ihnen zur Verfügung stehen.

Strategie: Sie versuchen, die Verwaltung des Durchzugs und den Empfang der Herden in ihre Hand zu nehmen, um den sozialen Frieden sicherzustellen und zusätzliche Einnahmen zu erzeugen. Dazu setzen sie vor allem auf Verständigung mit ihrer Bevölkerung über Fragen des Ressourcenmanagements.



4.1.4. Les « Uniformes » (agents du parc, gendarmes, douanes,...)

- o **Intérêts** : Ils cherchent bien souvent à gagner des « primes » avec les éleveurs tout en satisfaisant leurs supérieurs hiérarchiques ;
- o **Relation avec les autres** : Elles sont faibles du fait de la crainte qu'ils incitent et parfois de leur isolement (exemple des parcs) et qu'ils ne sont pas chez eux. Du coup ils ont peu de dialogue avec les éleveurs et les agriculteurs. Dans le cas des forestiers, par le biais des projets autour des parcs ils ont actuellement l'appui des partenaires au développement et de l'Etat.
- o **Perception** : « Notre mission c'est de sauver le parc ou de protéger la frontière, Le droit est de notre côté et même le droit international avec la préservation du patrimoine mondial. Les éleveurs font des dégâts dans les champs, dégradent l'environnement, ne respectent pas les règles, apportent des maladies et font des dégâts. On ne peut pas les former et les responsabiliser, il faut donc les mettre au pas. Ils sont riches. La transhumance doit disparaître. »
- o **Pouvoirs** : C'est le pouvoir répressif de l'uniforme et de l'arme. Les forestiers ont actuellement l'appui des grands projets (capitaux). Ils profitent du fait que les usagers ne connaissent pas leur droit et ne savent pas se défendre. Au Bénin ils profitent de l'ambiguïté de la fermeture de la frontière
- o **Stratégie** : Ils jouent sur la peur qu'ils suscitent ; sévérité quand ils attrapent un éleveur, suivi d'une négociation à l'amiable. Parfois on voit des négociations préalables.

4.1.5. Les communes (et leur conseiller)⁷⁶

- o **Intérêts** : Elles ont intérêt à éviter les problèmes au sein de leur circonscription et ont donc une attention pour la recherche d'un relatif équilibre entre les citoyens de la commune (sachant que les transhumants ne sont pas citoyens de leur commune). Elles doivent répondre aux attentes et demandes des électeurs qui leur ont fait confiance. Pour cela elles doivent faire reconnaître leur nouveau pouvoir. Pour développer la commune elles doivent trouver des fonds. Dans ce sens les taxes sur l'utilisation des ressources sont une éventualité (ou une tentation) intéressante.
- o **Relation avec les autres** : Elles sont en dialogue (relatif) avec les citoyens et groupes socio professionnels de la commune. La mixité (quand elle existe) des conseils communaux offre une possibilité de dialogue avec les éleveurs et les autres groupes socio professionnels. Elles sont en concurrence avec les services déconcentrés de

⁷⁶ Par « commune » nous pensons ici à l'institution représentée par le maire et son conseil communal. C'est eux en tant qu'acteurs « élus » qui ont la responsabilité de gérer l'exécutif de l'entité communale qui devrait dans un sens plus large prendre en compte un territoire, ces habitants et l'ensemble des structures intervenants dans la vie publique de la commune.

l'Etat. En même temps elles ont l'opportunité si un dialogue s'instaure au niveau local d'être un lien entre les citoyens et les instances de l'état et/ou des structures de la société civile extra communales.



- o **Perception** : Les étrangers causent beaucoup de problème. La transhumance (transfrontalière)⁷⁷ est une menace et une opportunité à saisir. Le problème de la transhumance n'est pas rentré dans leurs premières priorités, mais elles sont généralement conscientes qu'il doit être géré. Pour ce faire elles doivent auparavant clarifier leur statut, leur compétence et leur rôle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et dans celui de la gestion des conflits.
- o **Pouvoirs** : Elles ont à la fois la légitimité du terrain et la légalité du pouvoir. Elles sont proches du terrain et loin de l'administration centrale ce qui leur donne une très grande marge de manoeuvre. Elles manquent d'expérience et elles ont peu de moyen pour faire face à la tâche qui leur est confiée.
- o **Stratégie** : Elles essayent ou vont essayer de faciliter la circulation des troupeaux pour avoir une paix sociale et des recettes par le biais de redevance (ou taxes). Pour cela elles jouent la concertation avec les citoyens de la commune, sur la gestion des ressources naturelles. Cette concertation est aussi une stratégie pour la recherche de financement auprès des acteurs du développement sensibles au paradigme du « participatif ».

⁷⁷ Avec des situations très différentes selon qu'on est commune de départ ou communes d'accueil ; Nigérienne, ou Béninoise.

4.1.6. Die Regierungen

Interessen: Im Allgemeinen zeigen die Regierungen wenig Interesse an dieser Problematik. Viehzucht wird nicht als ökonomische Priorität wahrgenommen, obwohl die Exportziffern eine andere Sprache sprechen. Transhumanz wird als etwas Traditionelles und Unproduktives betrachtet. Die zuständigen Ministerien sind fest in der Hand von Veterinären, die sich in erster Linie für die Gesundheit der Tiere interessieren. Da Mobilität Unkontrollierbarkeit zur Folge hat, zielt das Engagement der staatlichen Dienste für Viehzucht vor allem auf die Sesshaftmachung der Viehzüchter ab.

Sichtweise des Konflikts: Wird als notwendiges Übel betrachtet und hat keine politische Priorität. Bedauerlicherweise ist die grenzüberschreitende Transhumanz aber zu einem diplomatischen Problem geworden. Aber man möchte keine Mittel investieren, um das Problem zu lösen, also lässt man es ruhen. In Benin ist man der Auffassung, dass die beiden anderen Länder Niger und Burkina ihre Problem mit den Transhumanen exportieren. „Warum bleiben sie nicht zu Hause.“

Beziehungen zu den anderen Akteuren: Das Problem hat zu diplomatischen Spannungen zwischen Niger und Burkina einerseits und Benin andererseits geführt.

Der Dialog zwischen den Regierungen und den Akteuren an der Basis ist wenig effektiv, er wird vor allem von den Viehzuchtverbänden eingefordert, aber diese stoßen bisher auf Desinteresse. Am ehesten findet man noch in Burkina Faso eine aktive Viehzuchtpolitik, die mit den betroffenen Akteuren abgestimmt wird (Prozess PAPISE).

Macht: Im Prinzip hat die Regierung alle Karten in der Hand, die Konflikte durch eine Ressourcenpolitik zu lösen, die die Interessen aller Nutzergruppen berücksichtigt. In der Realität verfolgen die Regierungsvertreter klientelistische Interessen oder zeigen sich nicht interessiert an der Problematik. Natürlich gibt es keine Lösung ohne die Einbeziehung der Regierungen. Auch wenn sie passiv sind, haben sie die Möglichkeit, Lösungen zu blockieren.

Strategie: Die Staaten haben das Problem an die CEDEAO und die internationalen Partner (ECOPAS) übergeben. Eigene Initiativen sind nicht erkennbar, mit Ausnahme eines Kommuniqués der beninischen Regierung an die Kommunen mit der Aufforderung, ausländische Transhumanen abzuschieben. Zwischen Niger und Burkina wurde eine Kooperationsabkommen getroffen, um die Transhumanz zwischen den beiden Ländern zu managen.

4.1.7. Die Viehzüchtervereine

Interesse: Sie verfolgen im Wesentlichen zwei Interessen: die Interessen ihrer Mitglieder (einer ausgewählten Gruppe von Viehzüchtern) zu vertreten und Kooperationsgelder zu erhalten, indem sie Projekte durchführen.

Beziehungen mit den anderen Akteuren: Ihnen kommt eine Rolle als Transmissionsriemen zwischen den staatlichen und nicht-staatlichen Entwicklungsakteuren und den Viehzüchtern selbst zu, da staatliche Organe in der Regel nicht direkt mit den Viehzüchtern kommunizieren können. Daher versuchen Viehzüchterverbände, mit allen Akteuren gute Beziehungen zu pflegen. Untereinander stehen sie in Konkurrenz, was sie schwächt.

Wahrnehmung: „Wir Viehzüchter sind marginalisiert, unsere Profession ist bedroht“.

Macht: Sie stellen als Intermediäre zwischen den Akteuren einen unumgänglichen Partner dar. Geschwächt sind sie, weil sie zersplittert, zerstritten und schlecht organisiert sind.

4.1.8. Die Entwicklungspartner (nationale und internationale)

Interessen: Hinter den ideologischen Diskursen versuchen die Organisationen, ihre Sichtweisen und Interessen durchzusetzen. Orientierungen der Geldgeber spielen in diesem Zusammenhang keine unwichtige Rolle.

Beziehungen mit den anderen Akteuren: Die Beziehungen zwischen den einzelnen Entwicklungsakteuren sind häufig von starker Konkurrenz geprägt. Gegenüber den Akteuren vor Ort bestehen Klientelverhältnisse. Der Regierung begegnen die Entwicklungspartner meist mit Misstrauen und Überheblichkeit.

Wahrnehmung des Konflikts: „Er bedroht unsere Werke, aber er hat seine positiven Seiten. Man braucht uns. Der Staat ist machtlos. Mit den Viehzüchtern gestaltet sich die Zusammenarbeit schwierig.“

Macht: Sie basiert wesentlich auf der Kapazität, an ausländisches Kapital zu kommen. Mit Hilfe dieses Kapitals können die Eliten beeinflusst werden. Die Schwäche der Entwicklungspartner resultiert aus der Kurzfristigkeit und sektorellen Begrenztheit ihrer Aktivitäten.

Strategien: sich an die Spitze von Verhandlungs- und Verständigungsprozesse setzen. Wichtige Mittel sind die Einrichtung von Verwaltungskomitees und die Organisation von Foren sowie andere Strukturen, in denen die Probleme verhandelt werden. Häufig werden dadurch instabile und sich überlagernde Strukturen im ländlichen Bereich geschaffen, die nicht nachhaltig sind.

Es gibt weitere Akteure, die im Gesamtbild weniger wichtige Rollen spielen, aber im Einzelfall durchaus wichtig sein können: die traditionelle Chefferie (vor allem wenn es um Landrechtsfragen geht), die Verwaltung und die staatlichen Dienste, Lokalpolitiker, Landwirtschaftskooperativen/Produzentenvereine, etc.

4.1.6. Les gouvernements (et plus particulièrement les ministères de l'agriculture et de l'élevage)

- **Intérêt** : D'une façon globale, et bien qu'il représente une part importante des exportations, les états ne montre pas beaucoup d'intérêt pour l'élevage (mais avec des nuances selon les pays) et encore moins pour la transhumance transfrontalière (elle est là, il faut la gérer, mais c'est un problème secondaire). Bien entendu les ministères en charge de l'élevage essayent de défendre cette production. Leurs agents ayant essentiellement des formations vétérinaires c'est l'aspect de la santé animale et de la sédentarisation qui préoccupe ces services.
- **Perception** : Elle varie d'un Etat à l'autre (ex : les différences de point de vue sur la suspension de la TTF et les droits CEDEAO). Le Bénin la perçoit comme une faveur accordée à ces voisins et un problème de sécurité intérieur. Pour les Etats sahéliens, en l'absence d'alternative, elle nous semble perçue comme un mal nécessaire.
- **Relation avec les autres** : Du fait de la perception différente d'un état à l'autre les relations avec les voisins sont très variables. Le Bénin est en rupture de discussion avec le Burkina et le Niger sur le sujet de la TTF. Le dialogue entre l'état et les associations pastorales est peu efficace. Avec les autres partenaires, on voit plus une relation clientéliste au coup par coup, plutôt qu'une véritable co-construction de projet.
- **Pouvoirs** : Théoriquement prépondérants les pouvoirs des gouvernements nous semblent limités dans l'application des actions par l'inertie et les intérêts particuliers des agents de l'Etat. Par ailleurs pour aucun des trois ministères concernés la TTF nous a semblé une priorité. Ils peuvent cependant donner des impulsions et restent un acteur sans lequel rien n'est possible (pouvoir de blocage)
- **Stratégie** : Les 3 Etats renvoient le problème à la CEDEAO et ils interviennent le moins possible sur ce dossier. Dans ce sens les actions d'ECOPAS sont appréciées puisqu'elles permettent d'avancer sur le problème sans véritablement s'impliquer.

4.1.7. Les associations pastorales

- **Intérêt** : Elles se sont constituées au cours des années 90 pour défendre les intérêts de leurs adhérents. Elles cherchent à acquérir un pouvoir politique local, régional et national. Comme il leur est difficile de trouver des capitaux pour faire du syndicalisme elles se retrouvent souvent en position d'acteur de développement mettant en place des projets. Vis-à-vis de la TTF, elles sont intéressées et conscientes du problème mais ont des positions divergentes quand aux solutions à apporter.
- **Relation avec les autres** : Il existe une très grosse concurrence entre les associations pastorales du au

fait que les individus s'y affilient en fonction de leur groupe social. Elles ont en général de bonnes relations avec les partenaires au développement et sont la courroie de transmission entre les éleveurs et l'ensemble des autres acteurs.

- **Perception** : « Nous sommes marginalisés par nos dirigeants. Les intérêts des éleveurs sont pris en compte en dernière position ».
- **Pouvoirs** : Elles représentent une véritable force sur le terrain, même si elles restent très fragmentées. Elles ont des capacités économiques effectives. Elles ont également une organisation qui leur permet d'être représentées aux différents niveaux (du local à l'international). Leur relative ancienneté (par rapport aux communes) leur donne une expérience et une légitimité, du moins là où elles sont fonctionnelles. Leur grande faiblesse c'est leur faible capacité organisationnelle, leur division et leur difficulté à se regrouper autour de thématiques et d'intérêts communs.
- **Stratégie** : Regrouper les éleveurs en leur permettant de capter l'aide au développement et s'insérer dans les nouvelles structures de pouvoir (communes, gestion des marchés, cadre de gestion des ressources).

4.1.8. Les partenaires au développement (nationaux et internationaux)

- **Intérêt** : Derrière des discours idéologiques la plus part de ces organisations cherchent à faire passer leur perception et vision de développement et/ou à capter la rente du développement. Les directives des bailleurs jouent un rôle important sur l'orientation des actions.
- **Relation avec les autres** : Une forte concurrence entre partenaires au développement et entre approche existe. Sur le terrain ils sont très bien ancrés auprès de leurs cibles (clients?). Ils ont le plus souvent une mauvaise perception de l'Etat.
- **Perception** : « Le conflit peu être positif, c'est un défi mais il menace notre « œuvre ». L'Etat est impuissant. Il est dur de travailler avec les éleveurs ».
- **Pouvoirs** : C'est essentiellement leur accès aux capitaux étrangers qui leur donne leur puissance. Par le biais de ces capitaux ils peuvent capter des élites. Une de leur faiblesse réside dans des interventions souvent limitées (espace, temps et thématique) et fragiles (elle dépend de leur capacité à drainer les capitaux et de la politique des bailleurs de fonds).
- **Stratégie** : On peut la définir à travers les mots clés qu'ils savent si bien utiliser : développement à la base, concertation, appui à la structuration, appui aux groupes marginalisés (groupe ciblés), approche sectorielle. Leurs interventions entraînent souvent une structuration excessive et instable du monde rural (les si nombreux comités villageois).

4.2. Hintergründe – worum es den Akteuren geht

Die Interessen und Strategien lassen sich in folgender Weise gruppieren:

Schutz der Umwelt: Menschliche Aktivitäten werden für die Degradation der Umwelt in unserem Untersuchungsgebiet verantwortlich gemacht. Holzeinschlag, Ausdehnung von landwirtschaftlichen Nutzflächen und Überweidung führen zu einer Situation, in der sich die Ressourcen nicht mehr regenerieren können. Der Viehzucht wurde hier in der Vergangenheit eine besondere Verantwortung zugesprochen. Ihr wird das Kappen von Bäumen, Buschfeuer und Überweidung vorgeworfen. In der Tat kann in Weidegebieten eine starke Verringerung der Artenvielfalt nachgewiesen werden.

In diesem Kontext versuchen die Staaten, geschützte Reservate in Form von Nationalparks einzurichten, um die biologische Artenvielfalt zu bewahren. Das kann positive ökonomische Auswirkungen haben, wie z.B. Entwicklung des Tourismus. Andere wirtschaftliche Aktivitäten wie Viehzucht und Ackerbau, werden dadurch begrenzt. Der Druck auf die Landnutzung wächst.

Kontrolle über natürliche Ressourcen: Trotz der rapiden urbanen Entwicklungen der letzten Jahrzehnte ist Westafrika essentiell von der ländlichen Entwicklung abhängig geblieben. Die Volkswirtschaften basieren auf der Nutzung der natürlichen Ressourcen (Land, Wasser, Wälder, Tiere). Die Kontrolle über deren Nutzung ist daher ein wichtiges Anliegen für alle Akteure. Aufgrund des Bevölkerungswachstums und der Veränderungen der Produktionssysteme sind diese Ressourcen rar geworden und die Konkurrenz nimmt zu. So beobachtet man in den letzten Jahren einen verstärkten Wettbewerb um das Stroh, das nach der Ernte auf den Feldern liegen blieb. Dieses war bis vor kurzer Zeit frei zugänglich für Viehhalter, wird heute aber mehr und mehr von den Feldbesitzern als Besitz reklamiert und vermarktet. Die Debatten über die Öffnung der Felder nach der Ernte ist ein typisches Beispiel dafür, wie die verschiedenen Gruppen die Ressourcenkontrolle ständig neu aushandeln müssen.

Armutsbekämpfung: Seit dem Jahr 2000 werden die afrikanischen Staaten von internationalen Organisationen angehalten unter dem Paradigma der Armutsbekämpfung ihre Politik und Wirtschaft zu reformieren. In Westafrika stehen hierzu die Modernisierung, Intensivierung und Marktanpassung der ländlichen Produktion im Vordergrund. Diese Politik stellt auch die traditionelle Viehzucht (z.B. Transhumanz) in Frage und drängt auf die Sesshaftmachung der Viehzucht (mit Futtermittelproduktion vor Ort).

In den drei Ländern stellt die Viehzucht einen nicht zu vernachlässigenden Anteil am Bruttosozialprodukt. Noch wichtiger ist der Anteil am Exportprodukt. Viehzucht bleibt auch deshalb ein wichtiger Faktor der Ökonomie, weil sie ein unverzichtbarer Bestandteil

lokaler komplementärer Austauschökonomien darstellt (Düngeverträge, Marktsteuern, die der lokalen Ökonomie zugeführt werden, etc.).

Hinter den verschiedenen Produktionsweisen verbergen sich unterschiedliche **kulturelle Werte und Systeme**. Wie kann deren friedliche Koexistenz gewährleistet werden?

Die unterschiedlichen Kulturen
Les différents culturelles



In den letzten Jahren ist ein weiterer Faktor wichtig geworden: **die Entwicklung demokratischer Prinzipien, eines Rechtsstaats und die Dezentralisierung.**

Ein zentrales Instrument ist der Aufbau von Kommunen, die es ermöglichen sollen, alle Akteure auf ihrem Territorium an der Verwaltung der Ressourcen zu beteiligen. Die Frage der Rechte fremder mobiler Viehzüchter steht also auf der Tagesordnung. Derzeit findet die grenzüberschreitende Transhumanz fast ausschließlich außerhalb bestehender Gesetze und Regeln statt. Die Viehzüchter kennen diese nicht und erkennen sie auch nicht an. Sie umgehen sie. Korruption und Flucht sind häufige Strategien. Auf der anderen Seite werden ihre Rechte ständig von den Uniformträgern missachtet. Informelle Prozeduren sind alltäglich in der Verwaltung der Transhumanz. Die große Herausforderung besteht darin, die Transhumanz im Rahmen der bestehenden rechtlichen Rahmen zu organisieren.

Bien sur il y a d'autres acteurs. Tous influent plus ou moins fortement sur ces conflits liés à la transhumance. Pour les acteurs suivants (qui nous semblent jouer un rôle de troisième plan) nous allons seulement mettre en avant les principales caractéristiques qui les rendent important en tant qu'acteur dans les conflits.

4.2. Les principaux enjeux des conflits

Si chaque individu ou chaque groupe d'acteur a des intérêts propres pour lesquels il développera des stratégies, ceux-ci peuvent être contradictoire et s'opposer entre les groupes. Ces oppositions sont alors source de conflits. Un regard plus global sur l'analyse de ces intérêts permet de mettre en évidence les enjeux suivants:

- **La préservation de l'environnement :**
Généralement attribuée à l'avancée du désert, la dégradation nous paraît essentiellement due à la pression humaine sur l'environnement. L'accroissement des cultures abat les arbres, dégrade les sols et les laisse dans une situation où ils n'ont plus le temps de se régénérer avant d'être remis en culture. L'élevage (décrié comme grand destructeur de l'environnement par les uns ; défendu par les autres) dégrade également l'environnement quand il est pratiqué sans précaution (taille de jeunes plants, émondage excessif, surpâturage lié à une trop grande concentration des animaux en saison des pluies, ...). Cet accroissement des espaces exploités par les hommes a entraîné une forte diminution des espèces sauvages (ex : dans la région de Tera (Niger) c'est plus de 20 espèces animales qui ont disparu au cours des 20 dernières années). Dans ce contexte, l'existence d'aires protégées inscrites au patrimoine mondial pour préserver une diversité biologique est un enjeu qui peut avoir des répercussions économiques positives (notamment par le développement du tourisme) et compenser, au moins partiellement, l'exclusion d'activités économiques (élevage, cultures, ...). Cette protection de l'environnement doit-elle se faire par une fermeture de l'espace aux activités humaines ou par une cogestion durable par les différents exploitants?
- Malgré le développement de l'urbanisation, l'Afrique de l'ouest reste essentiellement rurale. Son économie est donc principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles. **Le contrôle des ressources naturelles** est donc un enjeu pour l'ensemble des acteurs. Ceci est d'autant plus vrai que la pression démographique et les évolutions dans les systèmes de production font que ces ressources deviennent de plus en plus rares. On voit par exemple des concurrences se mettre en place autour des pailles et des résidus de récoltes. Les débats sur les dates de libération des champs sont des exemples typiques de recherche d'un équilibre dans le partage des ressources.

- Depuis 2000 les pays africains sous la pression des organisations internationales ont comme nouveau paradigme de développement la **réduction de la pauvreté**. Cela se traduit par des efforts pour augmenter la production agricole (et pastorale) et ce souvent en proposant la modernisation, l'intensification et la marchandisation de la production. De ce fait la transhumance se retrouve de plus en plus souvent remise en question. Or dans les trois pays l'économie pastorale basée sur la mobilité représente une part non négligeable du PIB. Elle contribue surtout à l'équilibre économique d'un bon nombre de familles vivant de cette production.
- Derrière les modes d'exploitation des ressources naturelles, que ce soit par des systèmes de chasse et de cueillette, des systèmes agricoles ou des systèmes pastoraux, s'organisent des systèmes culturels. Comment permettre la **coexistence et l'échange entre ces groupes culturels** pour valoriser leurs spécificités et mettre en synergie leurs richesses.
- L'autre élément récent (début des années 90) en Afrique de l'Ouest est le développement des principes de **démocratie et de décentralisation**. Ceux-ci impliquent, particulièrement avec la mise en place des communes, l'intégration de l'ensemble de la communauté résidant sur le territoire d'une circonscription dans la gestion de l'espace publique locale. La question des droits des éleveurs et notamment des éleveurs étrangers se pose. Actuellement la transhumance transfrontalière entre les trois pays se fait à presque exclusivement dans l'informel, contournant le cadre juridique qui existe. Les éleveurs ne (re-)connaissent pas les règles du jeu. Ils utilisent des stratégies de corruption et de clandestinité. De l'autre côté, leurs droits humains sont régulièrement niés et violés par les forces de l'ordre et les autorités. Les procédures informelles et la corruption sont quotidiennes dans la gestion de la transhumance. Peut-on arriver à formaliser et organiser la transhumance transfrontalière dans le cadre des lois existantes?



4.3. Konfliktursachen

Die Ursachen der Konflikte überlagern sich. Insofern ist es oft schwierig, genau festzustellen, welches Element den Konflikt provoziert hat. Es gibt wie bei jedem Konflikt offensichtliche Auslöser.

Dahinter verbergen sich oft tiefer liegende Ursachen, die nicht unmittelbar sichtbar sind und teilweise von den Akteuren auch bewusst kaschiert werden. Das folgende Schema versucht, verschiedene Ursachen in Beziehungen zu setzen. Es ist von dem Schema „Problembaum“ inspiriert

Konflikte werden zu ethnischen Konflikten generalisiert	Konflikte zwischen Viehzüchtern und Ackerbauern und Uniformträgern	eingeschränkte Sichtweise (keine Gesamtsicht der Probleme)	Allgemeine Aspekte - Analphabetismus - Monetarisierung der Lebenswelt - Korruptionswirtschaft - kulturelle Differenzen - Überlagerung verschiedener Rechtssysteme
		- Auftauchen neuer Strategien, neuer Wanderrouen - Unsicherheit - Diebstahl, unerlaubtes Weiden	Mangel an Ressourcen - Bevölkerungswachstum - Erhöhung der Herdengrößen - Ausdehnung bebauter Flächen - Ausdehnung des Anbaus von cash crops - Degradation der Umwelt
		Zugang mit Gewalt (nächtliches Weiden)	Zugang zu Weiden - fehlende Bodennutzungssicherheit - fehlender lokaler Dialog - fehlende Viehdurchzugspassagen - Fallenfelder
		- fehlende Kommunikation - Rassismus	Vorurteile - Geschichte - fehlender Dialog - Nachbarschaft ohne Kohabitation - fehlender Respekt - auf die Ressourcen (Rinder, Land) bezogene Wahrnehmungsunterschiede
		Konkurrenz	Wechsel in den Produktionssystemen - Diversifizierung der Aktivitäten - sesshafte Viehzucht - nächtliches Weiden, Beaufsichtigung durch Kinder - Ausdehnung von Cashcrops
	anarchistischer Zugang zu den Ressourcen		Schlechtes Management (Verwaltung, Organisation) - unzureichende Vorbereitung der Transhumanz - Überlagerung von Zuständigkeiten
	- schwieriger Dialog im Fall von Problemen - Ungerechtigkeit		Lokalpolitik - Klientelismus und Demagogie - Wechsel der Eliten - Wechsel in den Zuständigkeiten für die Konfliktbearbeitung - schwache Organisation der Viehzüchter - ungerechte Zuteilungssysteme (Exklusion)
	- Verbot der grenzüberschreitenden Transhumanz - Fehlen einer Politik, die die mobile Viehzucht sichert		Nationale Politik - Eliten mit sesshaftem Ursprung (nicht mobile Viehhalter) - Unkenntnis pastoraler Systeme - Einfluss von außen (Geldgeber) - der Staat flieht aus der Verantwortung

4.3. Causes

Les causes des conflits sont nombreuses et s'interpénètrent au point qu'il est souvent difficile d'affirmer quels sont les éléments qui ont réellement provoqués le conflit. Comme pour les icebergs, si on voit l'élément qui déclenche le conflit, en fait en profondeur de nombreuses causes existent.

L'exemple des conflits de Passé et de Gueladjé en est une illustration type de ce genre de situation. Nous avons essayé dans le tableau ci-dessous et pour un type de conflits (celui entre agriculteurs et éleveurs ou entre éleveur et « uniformes ») de faire ressortir les principales causes qui amènent les acteurs à rentrer en conflit

Principales causes des conflits liés à la Transhumance:

Généralisation de ces conflits vers des conflits inter-ethnique	Conflit agriculteurs/ éleveurs ; éleveurs/ uniformes	Difficulté d'avoir une analyse globale des problèmes	Aspects généraux : - Analphabétisme, faible niveau d'éducation, - Monétarisation - Economie de la corruption - Différences culturelles - Superposition des systèmes de droits
		- Apparition de nouvelles stratégies, de nouveaux déplacements ; - Insécurité foncière - Vols dans pâturage interdit	Manque de pâturage : - Croissance démographique - Accroissement des troupeaux - Augmentation des surfaces cultivées - Augmentation des cultures de rente - Dégradation de l'environnement
		- Passage en force, pâturages nocturnes - Recherche de profits immédiats	Accès aux pâturages - Absence de sécurité foncière pastorale - Absence de dialogues locaux - Absence de couloirs - Champs pièges.
		- Manque de communication, - Racisme.	Clichés - Histoire - Absence de communication entre les communautés - Voisinage sans cohabitation - Non respect de l'autre - Différence de perception sur les ressources
		Techniques en désaccord avec le système des autres	Changement des systèmes de production : - Elevage sédentaire, confiage des animaux, - Pâturage nocturne, gardiennage par les enfants - Multiplication des cultures de rentes (coton)
		Organisation anarchique de la GRN	Gestion non équitable des ressources naturelles - Mauvaise préparation de la transhumance - Superposition des compétences - Multiplication des comités de gestion sans mandats clairs
	- Difficultés de dialogue en cas de problème, - Injustice,		Politique locale - Clientélisme/démagogie - Changement des élites - Changement de modes de règlements des conflits - Faible organisation des pasteurs - Système de règlements des conflits inéquitables et inopérants
	- Suspension de la TTF - Pas de défense du système pastoral		Politique nationale - Elites d'origines sédentaires - Méconnaissance des systèmes pastoraux - Enjeux nationaux autres, Politiques extérieurs - Fuite de l'Etat

5. Konfliktdynamik

5.1. Konflikteskalation nach Friedrich Glasl:

Im Folgenden soll dargestellt werden, auf welchem Eskalationsniveau⁷⁸ sich die verschiedenen Konflikte derzeit bewegen.

Konflikteskalationsebenen nach Friedrich Glasl:

1. **Verhärtung:** Standpunkte prallen aufeinander, die Spannungen können aber noch im Gespräch abgebaut werden
2. **Debatte:** Polarisierung des Denkens, Reden über Dritte, verbale Gewalt
3. **Taten:** Reden hilft nicht mehr, Strategie vollendeter Tatsachen, Misstrauen, Fehlinterpretationen
4. **Images/Koalitionen:** Klischees werden kultiviert und verbreitet, Suche nach Alliierten, Diabolisierung des Gegners
5. **Gesichtsverlust:** Diffamierung, persönliche Angriffe, ideologische Positionen
6. **Drohstrategien:** Racheakte, Stress, Ultimaten
7. **Begrenzte Vernichtungsschläge:** der Gegner ist kein Mensch mehr, er darf vernichtet werden, Gewinn = den kleineren Schaden haben
8. **Zersplitterung:** gezielte Vernichtung der vitalen Faktoren des gegnerischen Systems
9. **Gemeinsam in den Abgrund:** es gibt keinen Weg zurück mehr, der andere muss um jeden Preis vernichtet werden.

5.2. Konsequenzen und Risiken

Optimistisch könnte man hoffen, dass die derzeitigen Probleme (unter denen fast alle Akteure leiden), die Verantwortlichen dazu bringen, neue Lösungen zu suchen. Sie liegen darin, dass die ländliche Welt in den drei Ländern neu organisiert wird. Ein essentieller Bestandteil wird sein, dass alle betroffenen Akteure daran beteiligt werden.

Bevor es dazu kommt, könnte es allerdings durchaus auch noch schlimmer kommen. Nicht selten kommt es zu solchen notwendigen Neuorganisationen erst nach Kriegen. Vieles spricht dafür, dass sich die hier untersuchten Konflikte verschärfen werden – mit zahlreichen negativen Konsequenzen:

Je länger die Probleme anhalten, desto mehr führt die dadurch ausgelöste Unsicherheit auch zu einem Zurückgang produktiver Investitionen. Schon jetzt gibt es mehr und mehr Felder, die nicht bebaut werden, weil keine Rechtssicherheit besteht (Erntezerstörung). Dasselbe gilt für das Abschachten der Tiere durch die Förster und Gendarmen.

Die Lösungen werden überwiegend «administrativ», also mit Zwang gelöst. Ökonomisch ist das teuer. In Togo hat diese Situation zum Verschwinden eines Nationalparks geführt.⁷⁹

Wenn sich Konflikte vermehren und intensivieren, führen sie zu Gewalt. In Benin und Niger hat es immer wieder Gewaltausbrüche gegeben (Tuareg-Rebellion, Massaker von Toda (104 Tote, alle Peulh) und Guidan Roumji (91 Tote, alle Peulh)). Gerade im Boboye und in Karimama ist die Lage heute ausgesprochen gespannt.

Das Eskalationspotential einer solchen Situation ist schwierig einzuschätzen. Es sollte aber bedacht werden, dass viele gewalttätige Konflikte in Afrika ihre Wurzeln in ungeklärten Landnutzungsfragen und Ackerbauer/Viehzüchter-Konflikten haben (Ruanda, Elfenbeinküste, Sudan etc.). Auf unserer Reise sind uns zudem immer wieder rassistische und delegitimierende Aussagen begegnet.

Natürliche Ressourcen bleiben in den drei untersuchten Ländern die Grundlage der Entwicklung der Menschen. Wenn die natürlichen Ressourcen knapp werden, bedeutet dies daher eine existentielle Bedrohung.

Das Ressourcenmanagement ist in allen drei Ländern sehr politisiert. Viele lokale Führer (einschließlich der Chefferie) gründen ihre politische Macht auf der Kontrolle über die Ressourcen. Wenn es zu Konflikten zwischen Ressourcennutzern kommt wird der Konflikt von lokalen Autoritäten in die Hand genommen, um daraus zu profitieren. Häufig geht damit eine Ethnisierung einher.

Einen anderen Risikofaktor stellt die hohe Waffendichte in der Region dar. Kriegswaffen sind seit der Tuareg-Rebellion in Mali und Niger in allen drei Ländern allgegenwärtig, vor allem im Viehzüchtermilieu. Traditionell tragen Viehzüchter Waffen, um sich und ihr Vieh zu verteidigen, weil sie sich häufig in Regionen aufhalten, in denen es kein staatliches Sicherheitssystem gibt. Die Waffen werden aber immer häufiger auch dazu verwendet, einzuschüchtern und sich Zugang zu Ressourcen zu verschaffen.

In den drei Ländern kann man Kriegswaffen (Kalaschnikoffs) auf jedem Markt für wenig Geld kaufen. Die Regierungen unternehmen dagegen nichts. In allen drei Ländern hört man gelegentlich, dass sich Peulh-Selbstverteidigungsmilizen bilden, bisher noch vereinzelt und zeitweilig. Es sind erste Anzeichen einer potentiellen Militarisierung des Konflikts.

⁷⁸ Glasl, F, Konfliktmanagement, 218ff

⁷⁹ Schneider, K. 2001, „la démocratie a fait disparaître les animaux

sauvages dans le pays Moba au Togo“

5. L'évolution des conflits

5.1. Escalade d'un conflit selon F. Glasl

Friedrich Glasl dans ces analyses définit différents niveaux de dégradation des conflits.

Il les imagine comme un escalier qui descend à la cave, sachant que plus on descend plus la situation se dégrade et plus il est difficile de remonter ou de résoudre le conflit. Il définit ainsi 9 niveaux :

Echelle de Glasl sur l'escalade des conflits

- Durcissement: confrontation des points de vue, mais les parties en présence croient encore pouvoir trouver des solutions par le biais de la discussion
- Débats: polarisation des pensées des sentiments et de la volonté ; expression des extrêmes ; violences verbales, formation de groupes,
- Actions: Inutilité du dialogue, dominance des comportements non verbaux, dichotomie entre comportement verbal et non verbal, danger d'interprétation erronée, manque de confiance.
- Coalitions d'images: stéréotypes, clichés, propagation de rumeurs, diabolisation des ennemis, pousser l'autre à jouer un rôle négatif, recherche d'alliés à sa cause
- Perdre la face: diffamation, attaques personnelles directes et publiques, tentatives d'isolement de l'adversaire, émergence des principes idéologiques,
- Stratégies de menaces: menaces et ripostes, forte augmentation du stress, ultimatum
- Attaques limitées de dénigrement: les adversaires sont déshumanisés ; un petit préjudice est déjà perçu comme une victoire ; les actes à portées limitées sont perçus comme appropriés,
- Eclatement: destruction des facteurs vitaux pour le système ; le système ennemi est désintégré
- Déchéance mutuelle: point de non-retour ; recherche de l'anéantissement de l'autre au prix de son propre anéantissement ; jubilation de son propre suicide si l'ennemi est détruit en même temps que soi.

5.2. Conséquence des conflits et risques

La vision optimiste du conflit veut que l'opposition entre les différents acteurs les pousse à chercher de nouvelles solutions aux problèmes qui les confrontent. On peut à ce moment là espérer trouver des éléments de réorganisation du monde rural face à la croissance démographique et la mondialisation. Ceci passera probablement par la multiplication des cadres de concertation, par la création de nouvelles alliances et par la volonté de l'Etat d'intégrer l'ensemble des citoyens dans la vie publique du pays. Ces éléments positifs finissent toujours par arriver ; la pire des guerres entraîne toujours une réorganisation et un redémarrage des activités. Mais à quel prix ? Par ailleurs, plus le conflit va loin, plus on descend profondément dans l'échelle de Glasl, plus la reconstruction après le conflit est dure, longue et coûteuse en énergie. Par ailleurs en cas d'évolution négative des conflits de nombreuses conséquences nous paraissent prévisibles :

- Tant que dure la période de conflit, l'insécurité qui est y liée entraîne une limitation des investissements productifs. De plus, les conflits, dès qu'ils atteignent un certain niveau, cherchent à créer des préjudices dans le camp adverse ce qui crée inévitablement des pertes économiques (destruction de récolte, non entretien d'infrastructures, abattage d'animaux, etc.)
- L'absence de solution consensuelle et durable autour de règle de fonctionnement et d'exploitation des parcs ne peut évoluer que vers une préservation des parcs par la force (et qui sera donc économiquement coûteuse) ou vers une destruction de l'environnement. Cette situation a déjà été connue tout près de la zone d'intervention, dans les parcs du Togo ⁸⁰
- Quand les conflits se multiplient le risque d'intensification et de descente progressive dans l'échelle de F. Glasl est permanent. Il entraîne alors violence et mort d'homme, la multiplication des conflits locaux et la multiplication des thèmes des conflits et des éléments déclencheurs des conflits. A l'extrême dans le cas où ces conflits locaux sont alimentés par une utilisation de ces tensions à des fins politiques on peut basculer vers des massacres de type génocidaires. Le Niger qui a connu la rébellion Touareg entre 91 et 95 et qui a connu des massacres du Type de Toda (104 Peulhs massacrés en 91 près de Guidan Roumji) n'est pas à l'abri de nouvelles flambées de violence dans des zones déjà très tendues comme celle du Boboye.
- Le potentiel d'escalade d'une telle situation reste difficile à apprécier. Mais il faut se rappeler que le foncier et les problèmes entre éleveurs et agriculteurs sont à l'origine des conflits très violents partout en Afrique (Rwanda, Soudan, Côte d'Ivoire ...). Les ingrédients qui nourrissent une escalade ne manquent pas. Un peu partout nous avons rencontré des propos racistes et délégitimant.
- Il faut aussi noter que les ressources naturelles (qui se font rares) resteront dans les trois pays la base pour tout développement du monde rural et même des pays à défaut des alternatives. La population de ces trois pays dépend de ces ressources.
- La gestion de ressources naturelles et notamment du foncier, dans les trois pays, est fortement politisée. Beaucoup de leaders locaux (y compris la chefferie traditionnelle) fondent leur pouvoir sur le contrôle des ressources naturelles. Les mécanismes de politisation des conflits locaux autour des ressources naturelles font que les acteurs directs (agriculteurs, éleveurs) perdent souvent le contrôle sur l'évolution de ces conflits. Ce sont les leaders politiques qui prennent les choses en main pour en profiter. On observe ces phénomènes dans le Boboye, à Gaya, à Karimama, à Segbana (frontière Nigeria/Bénin).

⁸⁰ Schneider K. 2001, « la démocratie a fait disparaître les animaux sauvages dans le pays Moba au Togo » Contribution pour l'atelier Faune sauvage et bétail – LEAD ; GTZ ; 5 p.

6. Was kann getan werden?

Wir haben vier mögliche Handlungsfelder identifiziert:

1. Stärkere Berücksichtigung von Transhumanz in der Ressourcenverwaltung und im Landrecht

Derzeit besteht in allen drei Ländern die Tendenz, Transhumanz als lästiges Übel zu betrachten und zurückzudrängen. Mit ihren Entwicklungspartnern haben sie sich auf ein Entwicklungsmodell festgelegt, das der Entwicklung der Landwirtschaft Vorrang gibt und das der mobilen Viehzucht kaum mehr Raum lässt. Allerdings spricht wenig dafür, dass letztere widerstandslos verschwinden wird. In Westafrika wandern jährlich mehrere 10 Millionen Tiere. Davon leben Millionen von Menschen. Für sie gibt es nicht nur keine Alternative zur Transhumanz, sie hat auch hohe kulturelle Bedeutung. Korruption und Einschüchterung, gerade auch das gezielte Schüren von Konflikten, sind Strategien, ihre Lebensform zu verteidigen.

Für die Viehzüchter der Sahelländer bleibt die Mobilität die beste Strategie, um den klimatischen Risiken zu begegnen. Die Hungerkrise im Niger 2005 hat dies noch mal deutlich gemacht. Die sesshaften Viehzüchter haben Verluste bis zu 90% der Herden erlitten (trotz massiver Nahrungsmittelhilfen), die mobilen Viehzüchter sind deutlich besser davon gekommen.⁸¹

Wenn man also davon ausgeht, dass Transhumanz nicht mittelfristig verschwinden wird, dann muss eine gerechte Verteilung der Ressourcen angestrebt werden. Nur dadurch kann eine Eskalation der Konflikte auf Dauer verhindert werden. Dazu müssen die Transhumanen auf allen Ebenen (lokal, regional, national und international) in das Management der Ressourcen einbezogen werden.

2. Die Integration der mobilen Viehzüchter in die Entscheidungsstrukturen der Gesellschaft

Wir waren oft mit Sätzen wie den folgenden konfrontiert: Peulh haben nichts zu sagen, sie sind ausgeschlossen, marginalisiert, sie bevorzugen es, im Busch zu bleiben. Sie nehmen nicht am Leben der Kommune teil. Man kann sie nicht erziehen.

Angesichts ihrer Mobilität scheint es oft sehr schwierig zu sein, sie an Entscheidungsprozessen zu beteiligen. Das bestätigen auch Entwicklungsorganisationen. Ihr Bildungsniveau ist deutlich niedriger als das der Sesshaften. In Benin findet man praktisch keine Peulh in den Gemeinderäten. Weil sie an den formellen Prozessen nicht beteiligt sind, nutzen sie häufig informelle Wege um Einfluss zu nehmen (Korruption, etc.). Es ist also von entscheidender Bedeutung, dass ihre Fähigkeit, ihre Interessen und Rechte konstruktiv zu verhandeln erhöht wird. Mittelfristig muss darüber hinaus daran gearbeitet werden, dass sich ihr Bildungsniveau angleicht.

Heute sind es die Viehzüchtervereinigungen, die eine solche Vision entwickeln. Sie haben die Legitimität und

z.T. auch das Potential, Viehzüchter zu versammeln, zu informieren und sie zu veranlassen, sich in das öffentliche Leben einzumischen.

3. Verbesserung der Kommunikation unter allen Akteuren

Auf allen Ebenen sind wir einem erschreckenden Maß an Uninformiertheit begegnet. Dass der zuständige Direktor im Viehzuchtministerium in Niger nicht wusste, dass die Transhumanz nigrischer Viehzüchter in Benin verboten ist, ist nur die Spitze des Eisberges. Sowohl horizontal als auch vertikal gibt es praktisch keinen Informationsfluss. Das haben Akteure auf allen Ebenen auch immer wieder beklagt. Wenn es Regeln und Vereinbarungen gibt, werden diese nicht kommuniziert und sind daher auch nicht bekannt bei den Betroffenen. Wenn ein mobiler Viehzüchter an einem Ort bleiben will, findet er keinen Ansprechpartner.

Lösungen für die vielen Probleme vor Ort wird man nur durch eine Verbesserung der Kommunikation finden können.

4. Die Integration der Viehzüchter in den Rechtsstaat

Wir haben festgestellt, dass von den vielen Regeln und Gesetzen, die in den Jahren aufgestellt und erlassen wurden, wenige angewendet werden. Von den Viehzüchtern werden sie, sofern sie sie überhaupt kennen, als Regeln der anderen betrachtet. Und sie erleben auch täglich, dass sie selbst als Rechtlose betrachtet und behandelt werden. Ziel muss es also sein, die Transhumanz in seinen rechtlichen Rahmen zu führen. Das erfordert sowohl Schutz der Menschenrechte der Viehzüchter (vor den Schikanen der lokalen Administration) als auch die Durchsetzung der bestehenden Gesetze und Regeln, die die Nutzung der Ressourcen betreffen (nationales Recht und internationale Vereinbarungen).

Kommunalradios können eine wichtige Rolle in der Konfliktprävention spielen. Radio communautaires jouent un rôle important dans la prévention des conflits



⁸¹ Untersuchungen des Projekt PASEL der schweizerischen Kooperation (DDC)

- Un autre facteur de risque pour l'escalade de ce conflit constitue la forte densité (circulation) des armes, y compris des armes à feu et des armes de guerres, dans le milieu pastoral. Traditionnellement utilisé pour défendre la sécurité des hommes et bêtes dans des zones peu pacifiées, les armes semblent aussi devenir un moyen pour s'imposer dans les conflits locaux avec la population autochtone. Dans les trois pays, des armes à feu sont facilement disponibles sur les marchés et les gouvernements ne font aucun effort pour empêcher leur diffusion. Dans les trois pays on entend parler de cas (isolé et temporaires) de mise en place de milices « Peulhs » qui constituent des débuts de militarisation de ces conflits qu'il ne faut pas ignorer.

6. Les points d'actions possibles

Sachant qu'on cherche à intervenir pour permettre une gestion plus efficace et plus rationnelle des conflits et pour permettre une gestion durable et consensuelle des ressources naturelles, un certain nombre de points clés doivent être renforcés pour que les acteurs puissent ensuite chercher à résoudre les divergences qu'ils rencontrent autour des principaux enjeux.

- **La prise en compte de la transhumance dans la gestion des ressources naturelles et du foncier** : L'augmentation de la population et des surfaces cultivables et les priorités politiques de développement rural entraînent une raréfaction des espaces réservés à l'élevage pastoral. Ceux qui restent sont généralement ceux ayant la plus faible productivité (terres dégradées, collines rocheuses, ...). Mais la transhumance utilise aussi les jachères et les résidus de récoltes que les agriculteurs cherchent de plus en plus souvent à valoriser. Dans ce contexte en pleine évolution, il est certain qu'elle va tenter de se maintenir dans les décennies à venir et ce pour plusieurs raisons :
 - La transhumance en Afrique de l'Ouest met en mouvement plusieurs dizaines de millions d'animaux permettant à plusieurs millions d'hommes, de femme et d'enfants d'en vivre. Quelque soit les pressions qu'ils subissent ils ne laisseront mourir sans réaction un système qui est à la fois un système de production et un système culturel. Certes les systèmes vont évoluer, mais vu l'importance du phénomène de la transhumance cela prendra du temps (et là il faut parler en décennie).
 - La transhumance reste encore la meilleure solution connue pour gérer les risques à l'échelle régionale en Afrique de l'Ouest notamment dans les pays Sahéliens. La crise qu'a connue le Niger en 2005 le montre à nouveau. Les éleveurs qui sont restés sur place, malgré les aides en aliment bétail et en alimentation humaine sont ceux qui ont perdu le plus d'animaux (jusqu'à 90% de perte dans certains lignages⁸²).

Ainsi, si on accepte cette vision de maintien de la transhumance, au moins pour une période transitoire d'une génération (mais probablement pour une période encore plus longue), un des enjeux majeurs pour la minimisation des risques de manifestations violentes des conflits

est de mettre en place des systèmes de gestions partagées des ressources naturelles ou de renforcer ceux qui existent déjà. Pour cela il est indispensable d'intégrer la transhumance et les éleveurs transhumants dans les stratégies de gestion des ressources naturelles et du foncier et ce, à tous les niveaux (locaux, régionaux, nationaux et internationaux).

- **Intégration des éleveurs mobiles dans les structures de décision dans la société**. Nous avons souvent entendu dire « les éleveurs (les Peulhs) n'ont rien à dire, ils sont exclus, marginalisés, ils préfèrent rester en brousse, ils ne participent pas à la vie des communes, etc. » Liés à leur mobilité, il semble souvent difficile de les intégrer dans les structures de décision. Longtemps leur niveau de scolarisation a été nettement inférieur aux sédentaires ce qui rend plus difficile leur à participation aux processus publics et politiques. Au Bénin par exemple, on ne trouve pratiquement pas de Peulhs dans les conseils municipaux. Comme ils sont souvent mal représentés dans ces structures formelles, on leur reproche souvent d'utiliser des stratégies informelles pour s'imposer: corruption, vol et fuite, ... Le renforcement de leur capacité à défendre leurs droits et à négocier leurs intérêts d'une manière formelle (dans des structures officielles) favoriserait une gestion plus efficace de ces conflits. Aujourd'hui les associations pastorales sont les seules structures qui ont à la fois la légitimité et la potentialité de regrouper ces éleveurs pour les préparer puis les inciter à s'impliquer activement à tous les niveaux de la vie publics en vue d'effectuer un travail constructif de défense des intérêts du monde pastoral. Elles permettront ainsi aux éleveurs d'être plus efficace dans les structures de décision et dans leurs actions de lobbying, de négociation, du réseautage et de gestion des conflits.

- **Amélioration de la communication entre les acteurs** : Certes on peut effectuer des efforts pour que les décideurs prennent en compte la transhumance dans leurs réflexions. Mais pour cela, il est fondamental qu'un dialogue entre les acteurs se met en place. Or quand on sait que peu de gens au Niger sont au courant de l'Etat de la décision du Bénin sur la suspension de la TTF et que le Bénin n'est pas au courant de la diffusion des CIT au Burkina et au Niger, les efforts fournis par les uns et les autres ont peu de chances d'aboutir et encore moins d'être valorisées dans un dialogue constructif. Il est donc indispensable de permettre aux acteurs de s'écouter et de s'exprimer afin qu'ils comprennent

- leurs logiques respectives. Ce n'est que sur la base d'une telle communication que l'on peut rechercher les solutions gagnant - gagnant dans l'aménagement de l'espace, d'impliquer l'ensemble des utilisateurs des ressources naturelles dans la définition de règle de gestion, de diffuser ces règles et de mettre en place des systèmes de contrôle.

L'intégration de la TTF dans un Etat de droit : On a vu que si des décisions et des règles ont été mises en place au fil du temps, peu de ces règles sont appliquées. L'absence d'information, de contrôle et de mécanismes de recours a laissé s'installer une situation de non droit propice au développement d'abus et de conflit violent.

⁸² Source entretien PASEL (DDC Niger) sur base enquête de terrain.

7. Wer interveniert bereits, wer macht was?

Auf allen Ebenen sind wir Initiativen begegnet, die einen Ansatzpunkt dafür darstellen, dass die Transhumanz in Zukunft weniger konfliktträchtig organisiert wird:

Auf lokaler Ebene:

In Komienga, an der Grenze zwischen Burkina Faso, Togo und Benin trafen sich zum Zeitpunkt unserer Durchreise Viehzüchter, um die Transhumanz zu organisieren. Der Grenzübergang sollte als Gruppe stattfinden, die Aufnahmezonen und Parcours vorher festgelegt werden und mit den lokalen Behörden vor Ort abgesprochen werden. Alle Tiere sollten geimpft und die Viehzüchter mit Transhumanzbescheinigungen der CEDEAO ausgestattet werden. Sie versprechen sich davon, weniger Probleme als in den Vorjahren. Es handelt sich um eine bemerkenswerte Initiative eines Viehzüchters und des zuständigen Veterinärs (von Komienga), die es verdient, unterstützt und ausgewertet zu werden. In der jetzigen Form ist sie gewiss zu «privat», aber es könnten Erfahrungen gesammelt werden, die dazu beitragen, Transhumanz in Zukunft sinnvoll zu organisieren.

Ähnliche Initiativen gibt es zwischen nigrischen Viehzüchtern und nigerianischen Behörden, für die Transhumanz der nigrischen Viehzüchter nach Nigeria.⁸³

In Gaya im Niger mobilisiert der Viehzüchterverband AREN gegen unverantwortliche Viehhaltungspraktiken: nächtliches Weiden, Drogenkonsum und die Transhumanzbegleitung durch Kinder.

In Benin haben uns viele Kommunevertreter erklärt, dass sie die Transhumanz in ihrer Kommune gerne organisieren würden, selbstverständlich gegen Bezahlung. Sie werden dabei jedoch eingeschränkt durch das Verbot der grenzüberschreitenden Transhumanz, das in Benin seit 1995 in Kraft ist.

Auf regionaler Ebene:

Es gibt Ansätze für einen Austausch und gemeinsame Aktionen zwischen den Viehzüchterverbänden der verschiedenen Länder. Nennenswert ist hier insbesondere das Netzwerk «Billal Maroobe» das von Organisationen aus Niger, Burkina Faso und Mali gegründet wurde (Sitz in Dori, Finanzierung OXFAM). Ziel ist es, sich bei Problemen mit grenzüberschreitender Transhumanz gegenseitig beizustehen. Der Mitgliederkreis soll in den nächsten Jahren erweitert werden und dabei wird auch an Mitglieder aus den Küstenländern (Hauptaufnahmeland) gedacht. In Benin sprechen fast alle Bürgermeister von Interkommunalität. Es gibt konkrete Initiativen, wie die Vereinigung der Kommunen, die an den Nationalparks angrenzen (ACRAP). Diese sieben Kommunen haben sich mit Unterstützung von IUCN zusammengeschlossen, auch um Transhumanzprobleme zu lösen.

Das Waldnutzungsgesetz in Benin von 1993 lässt viel Spielraum für die Einbeziehung von mobilen

Viehzüchtern und die Nutzung der Wälder.

In allen drei Ländern gibt es Initiativen und Infrastruktur die mobile Viehzucht aufzubauen: Transhumanzpfade, Wasserzugangspfade, Wasserstellen, Weidestellen und Impfparks. Ihre Auswirkungen sind unmittelbar sichtbar. Sie sind aber noch zu punktuell, um die Viehzucht in der Region abzusichern.

Im Niger ist ein Netzwerk von Fachleuten in gewaltfreier Konfliktbearbeitung (RE-GENOVICO) entstanden. Der Aufbau wurde durch ein ZFD-Projekt unterstützt. Mitglieder des Netzwerkes tragen mit ihren Kenntnissen an mehreren Orten dazu bei, dass die Transhumanzkonflikte friedlich bearbeitet werden, in Diffa, in Zinder, in Gaya, in Tera und im Boboye. Sie tun dies im Rahmen anderer Projekte (z.T. DED und EIRENE-ZFD-Projekte). Alle profitieren sie von der regelmäßigen Fortbildung und dem Erfahrungsaustausch, den das Netzwerk GENOVICO ermöglicht.

Auf nationaler Ebene:

Im Niger und in Burkina werden immer mehr Transhumanzbescheinigungen der CEDEAO (CIT) ausgestellt.

Die Initiative der Viehzuchtsteilnahme im Landwirtschaftsministerium in Benin, kommunale Transhumanzkomitees einzurichten, zielt auf ein konsensorientiertes Management der Transhumanz ab. Allerdings sind zurzeit noch die nicht-beninischen Viehzüchter ausgeschlossen.

Auf transnationaler Ebene:

Die Bemühungen von ECOPAS, die Minister der drei Länder an einen Tisch zu holen, um ein Bewirtschaftungsschema für den Nationalpark und seine Peripherie zu vereinbaren, ist zu begrüßen. Daraus ist ein detailliertes Schema über Transhumanzpfade entstanden, die es ermöglichen, den Park zu umgehen. Das Schema hat noch große Schwächen (so gibt es keine Lösung für die Viehzüchter, die zu Beginn der Trockenzeit in den Boboye ziehen), aber es stellt doch eine sinnvolle Arbeitsgrundlage für den weiteren Dialog dar und das wird auch von allen Akteuren anerkannt. In allen drei Ländern gibt es Initiativen, Infrastruktur für die mobile Viehzucht. Zwischen Niger und Burkina Faso gibt es ein Abkommen über die Verwaltung der grenzüberschreitenden Transhumanz zwischen den beiden Ländern.⁸⁴ Es sieht in erster Linie regelmäßige Treffen vor, um Bilanz zu ziehen und Probleme zu regeln. Versuche, den Benin in diese Konsultation mit einzubeziehen, hat Benin bisher abgelehnt. Es geht jetzt darum, diese Initiativen zu stützen, weiter zu entwickeln und miteinander zu vernetzen, damit sie sich gegenseitig inspirieren.

⁸³ AREN "Atelier sur la transhumance et la gestion des crises alimentaires entre le Niger et le Nigeria", Dezember 2004

⁸⁴ Plan d'action pour la gestion durable de la transhumance transfrontalière entre le Burkina Faso et la République du Niger, Januar 2003.

La reconnaissance des droits de l'ensemble des acteurs (même s'ils sont originaire de pays étrangers), le rétablissement de mécanisme de mise en application des règles et du contrôle de ces règles doit permettre l'instauration des principes de bonnes gouvernance autour de la problématique de la transhumance transfrontalière.

7. Qui intervient, qui fait quoi?

Dans ce contexte de risque de dérapage des conflits, des initiatives existent sur le terrain pour les prévenir, pour permettre une gestion non violente de ces conflits et pour essayer d'en limiter les conséquences. Elles sont issues de tous les d'acteurs et interviennent à tous les niveaux. Souvent il s'agit d'activités isolées et peu coordonnées, mais elles constituent des expériences à appuyer et à capitaliser:

Niveau micro

- A Komienga, à la frontière du Burkina, du Togo et du Bénin, les éleveurs, via leur chefferie traditionnelle et avec l'appui des services techniques du Burkina, étaient lors de notre passage en train de mettre en place un système organisant la transhumance en direction du Togo et du Bénin. En regroupant les éleveurs et en annonçant à l'avance leur date de passage auprès des services frontaliers ainsi que des autorités locales (administration et communes) ils espèrent limiter les problèmes lors de la pénétration sur le territoire étranger. L'alliance avec les services techniques devrait permettre de faciliter les discussions avec les services administratifs béninois et Togolais et de contrôler le respect des accords par des agents de l'Etat burkinabé. Cette expérience devra être évaluée afin de voir comment elle peut être améliorée, reconduite et diffusée.
- Une autre initiative menée par l'AREN et les associations nigériennes, pour organiser la transhumance transfrontalière existe aussi à Zinder et Diffa⁸⁵.
- A Gaya, le groupe locale de l'AREN a décidé de porter son action sur la sensibilisation des éleveurs pratiquant la transhumance transfrontalière pour qu'ils arrêtent le pâturage nocturne, pour limiter le gardiennage des troupeaux par les enfants et pour alerter contre les dangers de la drogue chez les jeunes.
- Au Bénin plusieurs communes souhaitent et tentent d'organiser, formaliser, l'accueil des transhumants de façon à leur offrir un véritable service lors de leur parcours. En contrepartie elle prendrait une redevance pour rémunérer le service rendu.

Niveau Meso

- Des échanges et des expériences d'actions communes entre les associations pastorales existent. Ainsi le réseau Bilital Maroobe regroupant des associations du Burkina, du Niger et du Mali s'informent, mettent en place des services pour les éleveurs des trois pays et ce grâce à un financement extérieur. D'une façon plus générale les associations des différents pays se sont rencontrées à diverses occasions (ex : conseil mondial des éleveurs à Niamey en décembre 2004) et souhaiteraient aller plus loin dans le réseautage.

- Au Bénin presque tous les maires nous ont parlé d'intercommunalité. Des initiatives comme celle de l'association des communes riveraines des aires protégées (ACRAP) sont en train de se mettre en place dans la périphérie du parc du W. Ils constituent un cadre pour l'identification et la matérialisation des pistes de transhumance et pour la gestion des aires de pâturages.
- Au Bénin, suite à la loi de 1993 portant régime des forêts, des actions pour leur gestion concertée se sont mises en place et ont définies des schémas d'aménagement. Dans ce système les éleveurs transhumants ont accès à des zones définies.
- Un peu partout sur l'ensemble de la zone que nous avons étudié d'infrastructures pastorales ont été réalisées au cours des dernières années (couloirs de passage, puits pastoraux, parc de vaccination, aire de pâturages, ...). Ce type d'action a démontré son efficacité et est celle qui s'est le plus diffusée. Malheureusement dans la plus part des cas, et notamment à cause du coût de ces ouvrages et de la diversité des acteurs, ces initiatives sont souvent ponctuelles, locales, ne suivent pas de méthodologie unifiée ou de schéma régionaux d'aménagement.
- Au Niger, la création d'un réseau de formateur en gestion non violente des conflits (GENOVICO financé dans le cadre du ZFD) a permis d'avoir des animateurs sensibles à cette problématique des conflits et disponible pour intervenir sur cette zone. C'est notamment le cas du responsable du PREDEC dans la région de Gaya et des organisateurs des caravanes pour la paix menée dans les régions du Boboye et de Tera. Les collaborateurs nigériens des projets ZFD du DED à Diffa et Zinder font partie de ce réseau et profitent de l'échange mutuel et des activités de renforcement de compétence (formations) offert par GENOVICO.

Niveau Macro

- A l'échelle du Niger et du Burkina, et particulièrement dans la périphérie du complexe du WAP les carnets de transhumance commencent à se diffuser.
- L'initiative du Ministère de l'agriculture de l'élevage et de la pêche au Bénin pour la mise en place des comités communaux de transhumance favorise une gestion concertée des déplacements.

Niveau Supra

- Les efforts menés par ECOPAS pour rassembler les ministres des 3 pays afin de définir un schéma d'aménagement pastoral qui facilite le contournement du complexe du WAP est à saluer. Il offre une vraie base de travail pour l'ensemble des acteurs. Il est également un exemple intéressant de début de mise en application des orientations définies par la CEDEAO.
- Le Niger et Burkina Faso ont signé un accord pour gérer la transhumance entre les deux pays⁸⁶. Ils organisent ainsi deux rencontres annuelles pour programmer et faire le bilan de la transhumance. Les deux pays ont invité le Bénin pour participer à la réunion de 2006. Le défi sera de mettre ces approches et initiatives en réseau pour créer des synergies efficace.

⁸⁵ AREN ; « atelier sur la transhumance et la gestion des crises alimentaires entre le Niger et le Nigeria » ; 28 au 29 décembre 2004.

⁸⁶ Plan d'action pour la gestion durable de la transhumance transfrontalière entre le Burkina Faso et la République du Niger. Janvier 2003

Annex

Annex 1 : Bibliographie

Annex 2 : Internationaler Transhumanzschein der CEDEAO/ Certificat international de trans-Humans

Annex 3 : Okkupation des Raumes in Ost Burkina Faso, Karte GTZ / Cartes de Occupation de l'espace dans la région Est du Burkina

Annex 4 : Abkürzungen / Liste des acronymes

Annex 1

Bibliographie

Akpaki J, 2002 ; « Ackerbauern und mobile Tierhalter in zentral- und Nord-Benin, Landnutzungskonflikte und Landesentwicklung » Berlin; Freie Universität Berlin. 152 p.

AREN ; « atelier sur la transhumance et la gestion des crises alimentaires entre le Niger et le Nigeria » ; 28 au 29 décembre 2004

Arzika M Sani ; Malam Kandine ; Décembre 2005 ; « Elaboration de textes complémentaires aux principes d'orientation du code rural » SPCR ; République du Niger

Bako Arifari „politisation du foncier dans les régions de Gaya et Gomparou (Bénin) Lasdel n°8; septembre 2002

Banzaf/Drabo/Grell, « Du conflit au consensus, Les pasteurs et agro-pasteurs de Kishi Beiga optent pour la cogestion de leurs ressources naturelles » PSB-GTZ 1999

Boirard, Konaté, Lompo Ky, Yeye – GtZ 2004 ; « Mission d'appui à l'identification des interventions du programme de développement de l'agriculture de la coopération germano-burkinabé dans la région administrative de l'est »

Burkina Faso – Niger Protocole d'accord portant création d'un cadre de concertation sur la transhumance transfrontalière entre le Burkina Faso et la République du Niger. Janvier 2003

Burkina Faso ; Loi No 040/98AN du 3 août 1998 portant sur les principes fondamentaux de la décentralisation et les lois No 041 – 043 du 6 août

Burkina Faso ; Loi n° 034-2002/AN portant Loi d'orientation Relative au Pastoralisme au Burkina Faso du 14 novembre 2002

Burkina Faso ; Ministère des ressources animales ; « Réunion de concertation entre MRA et partenaires techniques et financiers sur l'élaboration du PAPISE »;10 février 2005

Burkina Faso, Arrêté conjoint No 2000/31 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs,

Burkina Faso, MRA, « Rapport annuel sur la transhumance 2004 » Février 2005

Burkina Faso, MRA, Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage – version révisé provisoire, janvier 2005

CAPAN ; novembre 2006 ; « Atelier de restitution des conclusions de la réunion extraordinaire des ministres en charge de l'environnement et de l'élevage des pays riverains du parc W tenue à Cotonou et les divers accords réglementant la transhumance transfrontalière »

CEDEAO « décision A/dec.5/10/98 relative à la transhumance entre les Etats membre de le CEDEAO »

CEDEAO « Règlement C/reg. 3/01/03 relatif à la mise en œuvre de la transhumance entre les Etats membre de la CEDEAO

CEDEAO « Réunion des ministres chargés de L'élevage des Etats membre de la CEDEAO sur la transhumance des animaux – Ouagadougou ; Burkina Faso ; 9-10 octobre 2002 »

CEDEAO « Réunion sous régionale des experts sur la réglementation de la transhumance entre les Etats membre de le CEDEAO – Cotonou ; 13-17 novembre 2001 »

Diakité N. « Transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest » Praia + 9 ; novembre 2003

Doevenspeck M. ; 2004 « Migration rurales, accès au foncier et rapports interethniques au sud du Borgou » (Bénin).in Afrika Spectrum, Institut für Afrika-Kunde, Hamburg, pages 359 à 380

ECOPAS « Rapport de réunion des experts » Cotonou 24 et 25 février 2004

ECOPAS ; « Plan d'aménagement et de gestion de la réserve transfrontalière W » ; mai 2005

Eigenheer A., SNV « photographie du parc W/Bénin » SNV ; EIER, EPFL, mars 2005

Eigenheer ; Garba ; Lamba ; Witschi ; « La gestion de la transhumance transfrontalière au Bénin : cas de Banikoara » SNV ; EIER, EPFL, mars 2005

Glas, Friedrich, Konfliktmanagement – Ein Handbuch für Führungskräfte, Beraterinnen und Berater, , Bern/Stuttgart, 1997.

GRET ; 2003 « Appui à l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique foncière rurale au Bénin. » AFD ; GTZ.

Groupe de recherche et d'action sur le foncier. « Enjeux et viabilité des communes rurales au Burkina Faso » KIT ; GRAF ; Institut royal des tropiques. Bulletin 351, 2003

Hammel R. ; 2001 ; « Terroir d'attache des pasteurs au Niger » IIED F102 ; 23p

International Alert, Thinking about conflicts, 2000

Kagone H. "Profil Fourrager – Burkina Faso" Grassland and Pasture Crops, 26 pages

Kagone H. ; février 2004 « Etat des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du parc W du fleuve Niger » ECOPAS 26p

Kagone H; juin 2004; "Initiative élevage pauvreté croissance (IEPC). Gestion durable des ressources pastorales et prévention des crises » MRA

Lund, C.; Law power and politic in Niger; Hamburg 2000.

Marty A ; Abdoulaye Mahamadou ; mai 2005 ; « Décentralisation et communautés nomades au Niger (rapport provisoire) » IRAM ; 62p.

Pickardt Tanja 2003 « Droit foncier au Burkina Faso » Universität Giessen

Programme Sahel Burkinabe « valorisation des capacités locales de gestion décentralisée des ressources naturelles – l'expérience du PSB/GTZ dans le sahel Burkinabe » Ministère de l'environnement et du cadre de vie ; GTZ

Pruitt/Rubin: Dean G. Pruitt/Jeffrey Z. Rubin: Social Conflicts – Escalation, stalemate, and settlement, 1995

PV de la mission AREN OLDDH sur le drame de Passé (22 novembre 2004)

République du Bénin, Arrêté interministériel No 010/MISAT7MDR/D-CAB, Portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Comités de transhumance

République du Bénin, Loi 87-O13 portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance

République du Bénin, Loi 93-009 portant régime des forêts en république du Bénin

République du Niger mai 2005 « Rapport de synthèse de la mission du terrain pour l'état des lieux de la zone »

République du Niger ; Décret 97-007 du 10 janvier 1997 fixant le statut des terroirs d'attache des pasteurs »

République du Niger ; Loi 2002 -13 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes »

République du Niger ; Loi 2002-12 déterminant les principes fondamentaux de libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources.

République du Niger ; Loi 65-05 fixant une limite Nord des cultures

République du Niger ; Ordonnance 93-015 de mars 93 « principes d'orientation du Code rural »

Réseau Bilital Maroobe "Présentation sur la transhumance à la cure salée d'Ingall de septembre 2005

Sauter P. 2005 « Etat des lieux des réflexions sur les textes complémentaires au code rural relatifs au pastoralisme et à l'élevage » DED

Schneider K. 2001, « la démocratie a fait disparaître les animaux sauvages dans le pays Moba au Togo » Contribution pour l'atelier Faune sauvage et bétail – LEAD ; GTZ ;

Schneider K. ; 2004 ; présentation power point « foncier et éleveurs » ; DED

Schwederski ; Karkoschka ; Fischer ; Appui à la participation et à l'autopromotion dans la gestion des ressources naturelles – un guide à l'intention des collaboratrices et des collaborateurs de projets, GTZ 1998

SPITTLER Gerd; 1993 ; « Les touaregs face aux sécheresses et aux famines; Les Kel Ewey de l'Air (Niger) » ; Karthala, Paris, 420p

Thebaud Brigitte ; 2002 ; « Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel. Peulh du Niger central et du Yagga Burkina » Karthala 320p

Thebaud Brigitte ; Mission d'appui stratégique auprès de l'AREN (du 14 septembre au 8 octobre 2001) / Rapport de mission AREN

Toutain, Compaoré, Ouadba, Kagoné, Diallo ; juillet 2001 ; « Mission d'appui scientifique transhumance » ECOPAS-CIRAD

Weicker M. « Evolution récente dans les relations entre éleveurs et cultivateurs au Sahel »In Les conflits autour de l'utilisation et de la gestion des ressources agricoles et pastorales en Afrique de L'Ouest atelier du 22 au 25 novembre 2004-Niamey – Eirene - DED

Welte Tilmann « la grande transhumance » in Bierschenk T., Le Meur P-Y,

Witschi S. 2005 « La dimension genre dans la gestion de la transhumance » SNV, EIER-ETSHER ; EPFL ; 28p

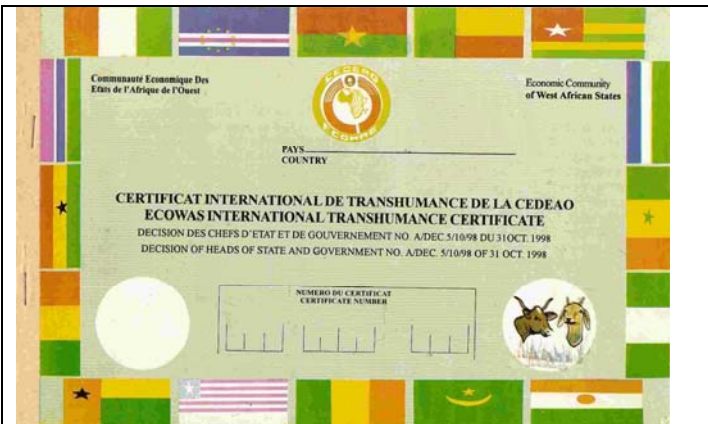
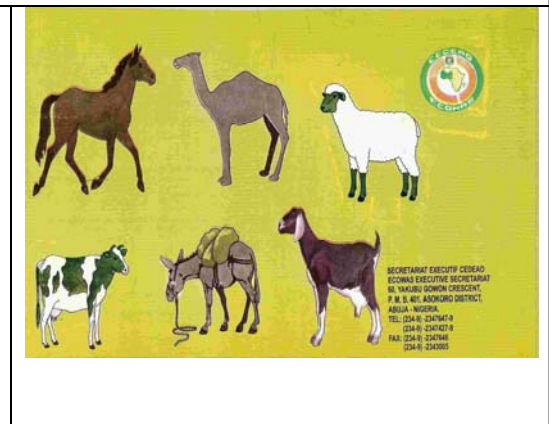
Zomahoun Gilbert 2002 « Landnutzungs- und Managementstrategien für die Puffer und Siedlungszone des Pendjari-Nationalparks (Benin)“; Karlsruher Schriften zur Geographie und Geoökologie

Zomahoun Gilbert; 1998; „Die agropastorale Landnutzung als Aufgabe der Regionalplanung im Departement Atacora“ Universität Karlsruhe

Chabbert J.; Alhassane Younfa ; mars2004; „Diagnostic institutionnel du dispositif de mise en oeuvre du Code rural et du SAF » SPCR – SCAC – DED ; 75p

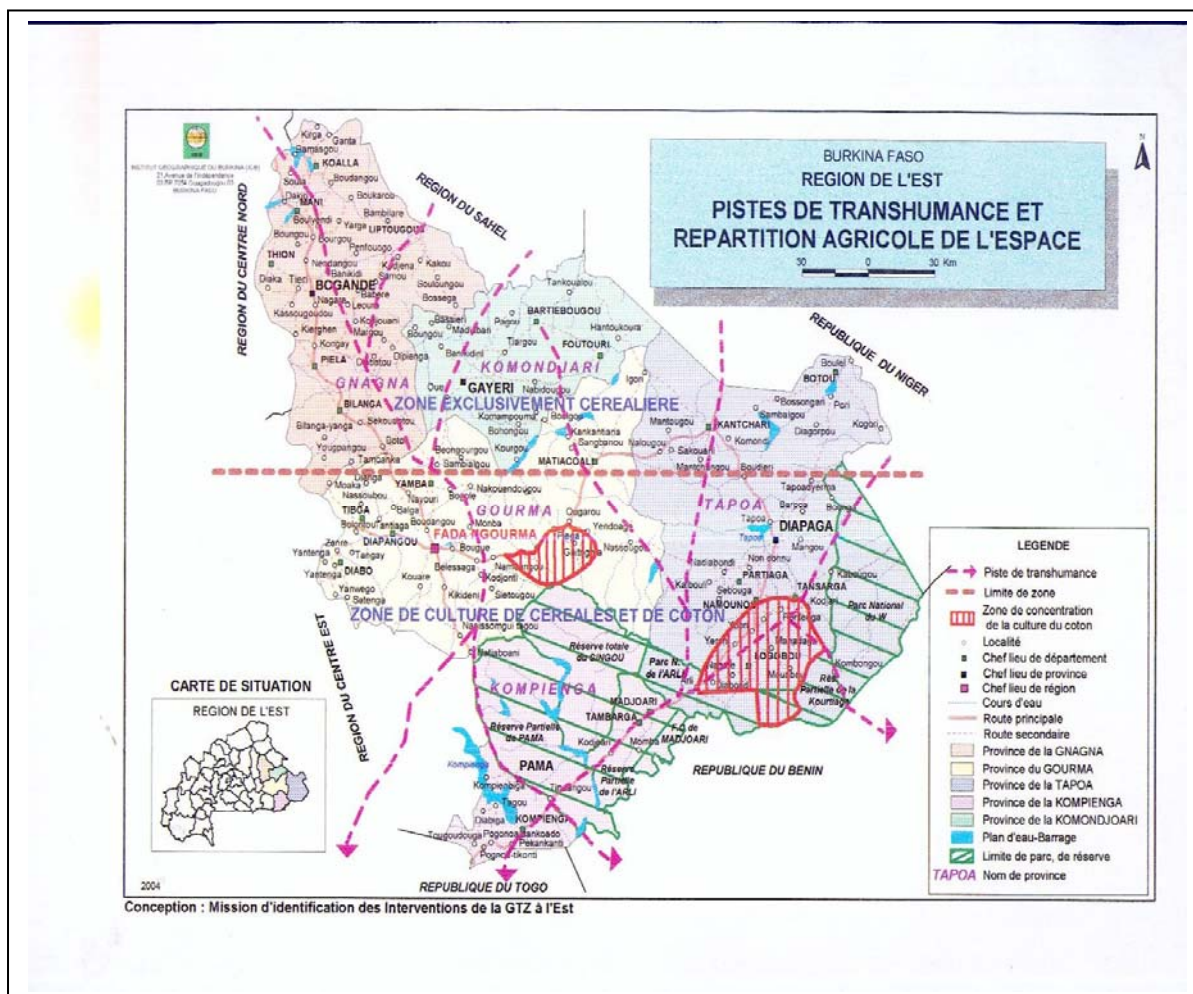
Annexe 2

Certificat international de transhumance

																																																	
Page de garde 1. Pays / Country: _____ 2. Propriétaire du troupeau / Owner of herd: Nom / Name _____ Prénoms / Forename _____ Adresse Permanente / Permanent Address _____ 3. Berger / Bâsman: Nom / Name _____ Prénoms / Forename _____ Adresse Permanente / Permanent Address _____ 4. Origine du troupeau / Origin of Herd: _____ 5. Date et lieu de départ / Date and point of departure: _____ Destination Finale / Final Destination: _____ 6. Itinéraire prévu / Proposed itinerary: _____ 7. Composition du troupeau / Composition of herds: <table border="1"> <thead> <tr> <th>TA / BU</th> <th>BP / OX</th> <th>TL / ST</th> <th>VA / CA</th> <th>GE / HE</th> <th>VE / MC</th> <th>VL / PC</th> <th>OV / OV</th> <th>CAP / CAP</th> <th>BQ / EQ</th> <th>AS / AS</th> <th>CAM / CAM</th> </tr> <tr> <th>M</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>F</th> <th>M</th> <th>F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> 8. Protection Médicale / Vaccinations: <table border="1"> <thead> <tr> <th>VACCINATION</th> <th>PESTE BOVINE / RINDERPEST</th> <th>PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE / CONTAGIOUS BOVINE PNEUMONIA</th> <th>PASTEURULOSE BOVINE / PASTURELLOSI OF CATTLE</th> <th>CHARBON SYMPTOMATIQUE / BLACK-LEG</th> <th>CHARBON BACTERIEN / ANTHRAX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DATE ET LIEU DE VACCINATION / DATE AND PLACE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> 9. Délivré le / Issued on: _____ A/AT: _____ Nom et Prénoms / Name & forename: _____ Signature et Cachet / Signature & Stamp: _____	TA / BU	BP / OX	TL / ST	VA / CA	GE / HE	VE / MC	VL / PC	OV / OV	CAP / CAP	BQ / EQ	AS / AS	CAM / CAM	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F													VACCINATION	PESTE BOVINE / RINDERPEST	PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE / CONTAGIOUS BOVINE PNEUMONIA	PASTEURULOSE BOVINE / PASTURELLOSI OF CATTLE	CHARBON SYMPTOMATIQUE / BLACK-LEG	CHARBON BACTERIEN / ANTHRAX	DATE ET LIEU DE VACCINATION / DATE AND PLACE						Page de dos INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATION DU CERTIFICAT INTERNATIONAL DE TRANSHUMANCE USE OF THE INTERNATIONAL TRANSHUMANCE CERTIFICATE - Le présent certificat est délivré en quatre (4) feuillets sur carnet spécial de dimension 24,5cm x 15cm. Les quatre feuillets sont de couleurs différentes: blanc, rose, jaune et bleu. - Chaque année, au départ en transhumance, le berger se rend au poste d'élevage de sa localité pour l'obtention de ce document. - Le certificat est établi par le poste d'élevage du lieu de départ. - Il est ensuite validé par l'autorité administrative locale. - Le premier feuillet (blanc) reste avec les pages de garde et est remis au berger qui doit le présenter à toute réquisition. - Le deuxième feuillet (rose) reste avec les pages de garde jusqu'au poste d'élevage de destination finale. - Le troisième feuillet (jaune) est adressé par le poste d'élevage qui a établi le certificat à la direction nationale d'élevage par voie télégraphique. - Le quatrième feuillet (bleu) constitue la souche et reste auprès du poste après établissement du certificat. - La numérotation utilise le code administratif en vigueur dans chaque pays membre de la CEDEAO. - Les rapports annuels faisant mention des mouvements de départ et de retour de la transhumance doivent être adressés au Secrétaire Exécutif de la CEDEAO.
TA / BU	BP / OX	TL / ST	VA / CA	GE / HE	VE / MC	VL / PC	OV / OV	CAP / CAP	BQ / EQ	AS / AS	CAM / CAM																																						
M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F																																						
VACCINATION	PESTE BOVINE / RINDERPEST	PERIPNEUMONIE CONTAGIEUSE BOVINE / CONTAGIOUS BOVINE PNEUMONIA	PASTEURULOSE BOVINE / PASTURELLOSI OF CATTLE	CHARBON SYMPTOMATIQUE / BLACK-LEG	CHARBON BACTERIEN / ANTHRAX																																												
DATE ET LIEU DE VACCINATION / DATE AND PLACE																																																	

Annex 3

Okkupation des Raumes in Ost Burkina Faso, Karte GTZ / Cartes de Occupation de l'espace dans la région Est du Burkina



Annex 4

Abkürzungen / Liste des acronymes

ACRAP	Association des Communes Riveraines des Aires Protégées (Bénin)
AFDI	Agriculteur Français et Développement International
AGED	Association pour la Gestion de l'Environnement et le développement
APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane (Burkina)
AREN	Association pour la redynamisation de l'Élevage au Niger
AVIGREF	association villageoise de gestion des ressources forestières (Bénin)
BF	Burkina Faso
CAPAN	Collectif des Associations Pastorales du Niger
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Centre Inter Etat de la lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIT	Certificat Internationaux de Transhumance
Cofo	Commission foncière (Niger)
CRUS	Comité Régionale des Unions du Sahel
CVGT	Commission villageoise de Gestion de Terroir (Burkina Faso)
DED	Deutscher Entwicklungsdienst (<i>service allemand de développement</i>)
ECOPAS	Programme régionale du Parc W
EH	Entwicklungshelfer (<i>assistant technique</i>)
FEB	Fédération des éleveurs du Burkina Faso
FNEN	Fédération Nationale des Eleveurs Nigériens
Gajel	Groupeement d'Action culturelles et de développement des Jeunes Eleveurs (Niger)
GENOVICO	Projet d'appui à la mise en place d'un réseau de formateur en Gestion Non Violente des Conflits (Niger)
GRAF	Groupeement de Recherche et d'action sur le Foncier (Burkina)
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTZ	Gesellschaft für Technische und Zusammenarbeit (coopération technique allemande)
MRA	Ministère des Ressources Animales (Burkina Faso, Niger)
NRO	Nichtregierungsorganisation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPISE	Plan d'Action et programme d'investissement du secteur de l'élevage (Burkina)
PCIA	Peace and Conflict Impact Assessment (évaluation des impacts sur les conflits et la paix)
PDC	Plan de développement Communaux
PFR	Plan Foncier Rural (Bénin)
PIB	Produit Intérieur Brut
PPOL	Projet de promotion des Organisation Locale (Niger, Bénin)
PREDEC	Projet de Renforcement de l'Etat de droit (Niger)
RAF	Réforme Agraire et Foncière (Burkina)
RECOPA	Réseau pour la communication sur le pastoralisme (Burkina Faso)
SAF	Schéma d'aménagement foncier (Niger)
SDAC	Schémas Directeur d'Aménagement Communaux (Bénin)
SPCR	Secrétariat Permanent du Code Rural (Niger)
SPRCR	Secrétariat Permanent Régional du Code Rural (Niger)
TTF	Transhumance transfrontalière
UDOPER	Union Départemental des opérateur et éleveurs de ruminant (Bénin)
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WAP	complexe des parcs du W du Niger, de l'Arly et de la Pendjari
ZFD	Ziviler Friedensdienst (<i>service civile pour la paix</i>)



ded
Deutscher
Entwicklungsdienst

Tulpenfeld 7
53113 Bonn
Telefon: (02 28) 24 34 - 0
Fax: (02 28) 24 34 - 111
E-Mail: Poststelle@ded.de
Internet: www.ded.de